Rapport annuel

■ ’07

EIDGENÖSSISCHE AUSLÄNDERKOMMISSION
COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS
COMMISSIONE FEDERALE DEGLI STRANIERI
SWISS FEDERAL COMMISSION FOR FOREIGNERS

Sommaire

accents 5
Une ère qui s'en va – rétrospective de la CFE 5

aspects 6
L'évolution politique en Europe 6
L'évolution politique en Suisse 8
Efforts d'intégration dans les cantons et les communes 16
Droits politiques pour les étrangers 18
Faits intéressants provenant de la recherche 19

activités 21
Fusion de la CFE et de la CFR en Commission fédérale pour les questions de migration CFM 21
Travail politique 22
Encouragement à l'intégration 26
Les sept ans d'encouragement à l'intégration 29
Manifestations 32
Prix suisse de l'intégration 07 36
Publications et travail médiatique 36

chronique 41
37 ans CFE – Chronique d'une Commission 41

appendice 63

Impressum

Rédaction: Elsbeth Steiner, Simone Prodolliet
Pascale Steiner

Photos: Gian Vaitl, Dag Hakon Hellevik
Archives CFE, Museum für Gestaltung Zürich (affiches)

Traduction: Alain Barbier, Yvonand

Lectorat: Sylvana Béchon

Conception graphique: RH Design, Worb

Impression: OFCL, 3003 Berne

Commandes: Secrétariat CFM
Quellenweg 9
3003 Berne-Wabern
Tél. 031 325 91 16
ekm@bfm.admin.ch

www.eka-cfe.ch / www.ekm.admin.ch

avant-propos

Une page se tourne. Elle a été ouverte en 1970 avec l'institution de la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, suite aux initiatives contre „la surpopulation étrangère". Ce rapport d'activité 2007 est ainsi le dernier de la Commission fédérale des étrangers, fusionnée avec la Commission fédérale des réfugiés dès le 1er janvier 2008, pour devenir la Commission fédérale pour les questions de migration CFM.

Il ne nous appartient pas d'établir un bilan de 37 ans d'activité, si ce n'est de rappeler dans le présent rapport les étapes successives de la Commission, de ses travaux et de ses principaux animateurs. Mais, à considérer l'histoire des relations entre les Suisses et les étrangers en notre pays, on peut raisonnablement se poser la question de savoir si les regards, l'attitude envers celles et ceux qui nous ont rejoints à travers toute cette période ont véritablement changé.

Y a-t-il une grande différence dans la perception, l'acceptation, la reconnaissance de l'importance de l'immigration et des migrants des années 1960-1970 et celles des années 2000? Avons-nous toujours mesuré et souligné l'apport véritable des étrangers à la construction de notre pays, tant dans son économie, sa démographie que dans sa culture? Sans doute beaucoup de Suisses en sont-ils conscients, mais combien d'autres le méconnaissent-ils encore et toujours et en manifestent-ils méfiance et prévention?

Ainsi, quelle place a-t-on accordé politiquement et médiatiquement à l'apport de la migration à la richesse nationale et à la croissance de notre pays comme souligné dans le récent rapport 2007 consacré à la Suisse par l'OCDE? Sans doute beaucoup moins qu'à la mise en évidence, dans un climat émotionnel et tendant à la généralisation, d'événements condamnables bien sûr, mais qui, par l'esprit au moins, mettent en cause des communautés et des minorités étrangères participant activement et positivement à l'édification de notre pays.

Sans doute la libre circulation des personnes avec l'UE a-t-elle été acceptée. Mais la naturalisation facilitée pour les jeunes des 2ème et 3ème générations a été refusée, tout comme ont été renforcées les exigences à l'égard des migrants des pays tiers dans la nouvelle loi sur les étrangers, au risque de décourager la venue de personnes très qualifiées provenant de ces pays et nécessaires à l'économie. La question des sans-papiers et travailleurs clandestins reste sans solution ou même sans avancée.

Un très grand pas a été fait ces dernières années en matière d'intégration. Reconnue désormais comme tâche de l'Etat, tant sur le plan fédéral, que cantonal et communal, autorités, partis politiques (avec des nuances certes), associations, organisations, suisses et étrangères, s'y sont intéressés de façon marquée, et une situation plutôt positive est aujourd'hui reconnue. L'effort sera d'ailleurs intensifié. La CFE, avec beaucoup de partenaires, y a mis tout son engagement comme nous avons tenu à mettre sur pied une information de qualité, fiable et loyale.

Intégration, information, relations entre les migrants et la société d'accueil resteront évidemment des préoccupations importantes de la nouvelle CFM, mais celles-ci seront comprises dans un champ de réflexions et d'actions plus large, lié à toutes les composantes des migrations et des étrangers, tant dans leurs aspects intérieurs que dans le contexte international, de plus en plus présent.

C'est sur cette page nouvelle, sur un défi renouvelé et une ambition réaffirmée que s'ouvre 2008. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont honoré la CFE de leur collaboration, de leur soutien et de leur confiance. Merci d'accompagner, avec ces mêmes dispositions, la Commission fédérale pour les questions de migration.

Francis Matthey, Président de la CFE

Une ère qui s'en va – rétrospective de la CFE

Ce rapport annuel jette un regard rétrospectif sur l'année 2007, mais pas uniquement. Il donne également un aperçu sur l'histoire de la CFE depuis sa création en 1970. Ici quelques extraits de considérations personnelles:

«L'histoire de la CFE a été mouvementée. Un coup d'œil sur les diverses phases montre que ce ne sont pas seulement les débats autour de la politique suisse en matière d'étrangers qui ont marqué les discussions de la Commission. En effet, chaque président et chaque présidente a façonné les traits de la Commission et lui a apporté une touche personnelle. Néanmoins, ses 37 ans d'existence se caractérisent par une grande constance dans le traitement des différents thèmes, tels que l'école, le travail, l'habitat, les assurances sociales ou les droits politiques et la naturalisation.»
Simone Prodolliet

«L'intégration, devenue tâche de l'Etat enfin reconnue, mais aussi trop souvent sujet déclamatoire et sésame commode trop facilement invoqué, ne saurait être atteinte seulement par des moyens matériels ou par des injonctions. Elle requiert d'abord une approche, un ton, un état d'esprit qui traduisent le respect et la reconnaissance de l'autre, une attitude non discriminatoire dans la vie quotidienne, que ce soit dans les classes, dans l'apprentissage et l'emploi, dans l'habitat ou la santé.»
Francis Matthey

«Dans notre pays, il existe un fossé entre le discours politique en matière d'intégration et la réalité de l'intégration. Dans les débats politiques concernant les étrangers, les requérants d'asile et les candidats à la naturalisation, on pourrait croire que notre pays est au bord de l'abîme. Les problèmes et les articles négatifs font la une des journaux ou des manchettes. La polarisation et les positions dominent le discours. La gauche et la droite surenchérissent dans la «prise au sérieux de la situation» et considèrent que la politique de l'intégration est un échec. Ces milieux demandent que l'on reprenne la problématique à zéro. Pourtant, si l'on analyse les arguments invoqués, on constate que ce sont presque exactement les mêmes motifs qui sont avancés qu'il y a dix, vingt et trente ans. Le personnel politique s'est entre-temps renouvelé à plusieurs reprises, mais les nouvelles générations de politiciens tiennent pour l'essentiel le même discours politique stérile que leurs prédécesseurs.»
Walter Schmid

«J'ai vécu la promotion de l'intégration à travers des projets comme une chance unique. Nous pouvions ainsi contribuer à ce que le travail (bénévole) de nombreux groupements et organisations de migrants soit reconnu. Ce fut pour moi un privilège de prendre part à cette évolution.»
Anna Rüdeberg-Pompei

«Intégration, information, relations entre les migrants et la société d'accueil resteront évidemment des préoccupations importantes de la nouvelle CFM, mais celles-ci seront comprises dans un champ de réflexions et d'actions plus large, lié à toutes les composantes des migrations et des étrangers, tant dans leurs aspects intérieurs que dans le contexte international, de plus en plus présent.»
Francis Matthey

L'évolution politique en Europe

La politique migratoire européenne se caractérise par une délimitation entre la population des ressortissants de l'UE et l'AELE et celle qui provient d'Etats tiers. Au niveau du Conseil de l'Europe, des efforts sont entrepris en vue d'harmoniser la politique en matière de réfugiés et de migration du travail. Les Etats-membres de l'UE font face à la migration «indésirable» et illégale en adoptant des règles selon les besoins du moment et les relations de force politique. S'agissant du contrôle des limites extérieures de l'UE, l'Union européenne s'efforce de répartir au mieux les charges entre ses Etats-membres.

En 2007, Malte a adressé aux autorités de l'UE la demande que les réfugiés arrivant par la mer et sauvés en eaux internationales puissent être répartis entre les Etats-membres selon une clé de proportionnalité établie en fonction du nombre d'habitants. Cette demande a incité le ministre de l'Intérieur de l'UE à considérer les débats sur l'attitude commune à adopter sous un nouvel angle. Il a été déclaré à l'unanimité que la migration était nécessaire du point de vue démographique et économique, mais qu'il fallait néanmoins la gérer en fonction des besoins de chaque Etat-membre.

Des concepts, tels que les «partenariats de mobilité» ou la «migration circulaire» ont surgi dans les discussions. On entend par partenariats de mobilité des conventions avec les pays de provenance par lesquelles, d'un commun accord, on encourage la migration légale et on combat la migration illégale. Par migration circulaire, on entend l'admission des migrants au sein d'un Etat-membre de l'UE pour une période déterminée durant laquelle ils sont accompagnés pour leur insertion professionnelle et sont formés ou bénéficient d'une formation continue. A l'échéance de ce délai, ils doivent réintégrer de leur propre gré leur pays de provenance et y mettre à profit leurs capacités professionnelles nouvellement acquises.

Devant le Conseil de l'Europe, Franco Frattini, le commissaire de l'Intérieur de l'UE, a déclaré qu'à l'avenir, en ce qui concerne les immigrés, ce ne sera pas la quantité mais la qualité qui constituera le plus grand défi à relever. En effet, 85% des migrants qui viennent en Europe ne bénéficient d'aucune formation professionnelle et seulement 5% disposent d'une qualification professionnelle élevée. En revanche, plus de la moitié des immigrés aux USA sont bien formés. S'appuyant sur la réglementation américaine de la «Green Card», Franco Frattini a dès lors proposé l'introduction d'une «Blue Card» qui permettrait aux Etats-membres de l'UE de faire venir rapidement et facilement en Europe des migrants hautement qualifiés provenant d'Etats tiers pour une période limitée dans le temps. Néanmoins, la décision concernant l'admission d'un migrant doit être laissée à chaque Etat-membre de l'UE. La Commission de l'UE a fait un accueil très favorable à la proposition de Franco Frattini. Elle a décidé d'élaborer un projet de loi en la matière.

UNE «BLUE CARD» POUR L'EUROPE?

En 2007, l'UE a renforcé son arsenal de lutte contre la migration illégale, à savoir ses instruments de défense et de contrôle. Elle a ainsi en particulier renforcé son agence pour la protection de ses frontières extérieures (Frontex) qui devra désormais être sollicitée davantage en ce qui concerne le renvoi d'immigrés clandestins ou de personnes séjournant de manière illégale en Europe. En outre, elle a incité chaque Etat-membre à introduire des données biométriques uniformes dans les passeports et documents de voyage tant pour les citoyens des Etats-membres de l'UE que pour les ressortissants d'Etats tiers y séjournant à long terme. A l'avenir, il est également ques-

tion d'introduire les photos de passeport numériques et les empreintes digitales pour le visa de personnes demandant une autorisation de séjour de courte durée. A la mi-juin 2007, les ministres de l'Intérieur de l'UE ont adopté le système d'informations sur les visas (SIV). Cette mesure permettra de compléter les systèmes Dublin et Schengen existants (banque de données avec données Eurodac d'empreintes digitales) pour les requérants d'asile, dans lesquels les données sur des personnes suspectes et des objets recherchés sont saisis et échangés. Par ailleurs, grâce à l'incorporation de l'accord de Prüm dans la législation de l'UE, sur lequel les ministres de l'Intérieur de l'UE se sont aussi mis d'accord, on donne une nouvelle dimension à l'échange de données entre les différentes frontières nationales. Ainsi, les données sur les véhicules seront désormais accessibles en tout temps en ligne pour les Etats-membres de l'UE, alors que les profils ADN et les empreintes digitales pourront être comparés de manière routinière et anonyme.

Outre les efforts d'harmonisation et le renforcement des dispositifs de sécurité au niveau de l'UE, les Etats-membres disposent encore et toujours d'une marge de manœuvre appréciable qu'ils utilisent en fonction de leurs besoins spécifiques et des forces politiques en jeu.

C'est ainsi qu'en 2007, le Gouvernement Prodi s'est attelé à l'élaboration de nouvelles directives relatives à l'immigration. Des sponsors institutionnels – associations d'entrepreneurs, syndicats ou autorités locales – peuvent se porter financièrement garants d'immigrés et leur procurer du travail. Les migrants disposant suffisamment de ressources financières pour leur séjour légal peuvent eux-mêmes se cautionner. Les ressortissants d'Etats tiers qui parlent l'italien et peuvent présenter un contrat de travail ont droit à une autorisation de séjour. De telles personnes qui vivent légalement en Italie depuis 5 ans sont traitées comme des ressortissants de l'UE. Elles peuvent faire acte de candidature pour des postes au sein de l'administration publique, ont le droit de vote sur le plan local et peuvent accéder à l'aide sociale. Le gouvernement italien veut décriminaliser l'immigration clandestine par des mesures de pilotage et d'intégration bien ciblées.

La Grande-Bretagne, qui a longtemps été considérée comme très ouverte, a pris un autre cap et a adopté de nouvelles règles, en vigueur depuis le 2 avril 2007. Tous les immigrés ressortissants d'Etats tiers qui souhaitent s'établir en Grande-Bretagne doivent suivre un cours d'intégration et être au bénéfice de connaissances de l'anglais. Le test «Language and Life in the UK», qui est utilisé dans le cadre des naturalisations depuis 2004, a été étendu aux personnes séjournant en Angleterre de manière illimitée. D'une part, cette obligation de suivre un cours et de passer un test est censée diminuer l'attractivité de la Grande-Bretagne, et d'autre part, elle met en évidence le fait que l'acquisition de la nationalité britannique et du droit de séjour à demeure constituent un choix personnel lié à des obligations et à la volonté de s'intégrer. Alors que la Grande-Bretagne a mis la barre plus haut en ce qui concerne le regroupement familial et les requérants d'asile, elle a élargi l'admission d'immigrés hautement qualifiés.

DÉBAT SUR «L'IDENTITÉ» EN FRANCE

En France, les intellectuels ont vivement critiqué la décision de Nicolas Sarkozy de créer un Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement. Dans une lettre ouverte, ils ont écrit que définir l'identité d'une population n'était pas le rôle d'un Etat démocratique. Jamais encore l'immigration et l'identité nationale n'avaient été réunies en un ministère. De l'avis des intellectuels, ce lien suivait la logique d'un discours stigmatisant

l'immigration et prônant un nationalisme fondé sur la méfiance et la xénophobie. Cependant, Nicolas Sarkozy maintint ce changement de paradigme, consistant à passer de «l'immigration subie» à «l'immigration choisie». La France devait en effet avoir le droit de choisir elle-même qui vivrait sur son territoire. En octobre 2007, le Parlement a donc adopté dans ce cadre une loi sur l'immigration. Cette dernière a été critiquée, en particulier parce qu'elle prévoit l'utilisation de tests ADN dans le contexte du regroupement familial. Avant qu'elle puisse entrer en vigueur, cette loi devra encore être approuvée par le Conseil constitutionnel.

L'évolution politique en Suisse

La notion d'intégration est ancrée dans la loi – insertion renforcée des immigrés dans la société

Avec la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, acceptée par le peuple à l'automne 2006, pour la première fois dans l'histoire de la législation suisse en matière d'étrangers, l'intégration est inscrite dans le cadre de la loi. Le législateur a donc répondu au souhait exprimé par de nombreux milieux de considérer l'intégration comme l'un des objectifs de la politique suisse en matière d'étrangers. Mêmes celles et ceux qui s'étaient exprimés de manière critique au sujet de la loi fédérale sur les étrangers ont salué le fait que l'on ait créé une base légale dans le domaine de l'intégration. Il est vrai toutefois, et cet argument a été invoqué à plusieurs reprises, que plusieurs aspects qui pourraient contribuer à l'intégration n'ont pas du tout été pris en considération: par exemple, le droit de prétendre à une autorisation d'établissement après dix ans de séjour dans notre pays ou de prétendre à un regroupement familial, comme prévu initialement. En vertu de la loi, l'octroi d'une autorisation d'établissement ou de regroupement familial est encore et toujours laissé à l'appréciation des autorités, ce que d'aucuns considèrent comme un frein au processus d'intégration.

L'ancrage de l'intégration dans la loi, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008, a un nouveau profil dans le cadre de l'Ordonnance révisée sur l'intégration des étrangers. Il est ainsi désormais possible d'utiliser l'instrument de la convention d'intégration (voir aussi ci-dessous) pour faire progresser le processus d'intégration des étrangers de la part de l'Etat.

Concernant les bases légales dans le cadre des ordonnances et directives, il s'avère que le discours en matière d'intégration a connu un changement d'orientation au cours de ces dernières années. Si, au début des années 1990, le processus intégratif occupait majoritairement le devant de la scène, cela tant pour les immigrés que pour les autochtones, ce paradigme a changé depuis lors. En effet, on a très récemment constaté que selon l'opinion publique prédominante, il y avait lieu maintenant de demander aux étrangers d'assumer leurs obligations. Ce phénomène est surtout illustré par les discussions qui tournent autour des soi-disant «déficits» que présentent certaines personnes n'ayant pas le passeport suisse: il en est fait état dans le contexte du chômage et de l'absence de possibilités d'entrer sur le marché de l'emploi, de l'assistance sociale, de la lutte contre la criminalité et même de la prévention des mariages forcés. Le slogan fréquemment brandi «Encourager mais exiger» est même devenu pour certains «Exiger et exiger encore».

AUX ETRANGERS D'ASSUMER

Que les étrangers soient également appelés à participer à leur processus d'intégration, cela n'est pas contesté. D'ailleurs, les immigrés eux-mêmes déclarent

qu'ils ont un intérêt vital à s'intégrer, à apprendre la langue locale, à être partie intégrante de notre société et à participer. Les organisations défendant les intérêts des migrants ont encore et toujours relevé qu'il convenait que l'on fasse davantage appel à elles en tant que partenaires au sujet du libellé des propositions concernant les mesures d'intégration. A l'avenir, il s'agira donc de tenir compte de leurs souhaits si l'on veut effectivement que ces processus d'intégration puissent se dérouler sur une base commune et qu'ils soient couronnés de succès.

Mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers

Divers points de la loi fédérale révisée sur l'asile étaient déjà entrés en vigueur au 1er janvier 2007, mais l'entrée en vigueur du reste des dispositions de la loi fédérale sur l'asile, de la loi fédérale sur les étrangers et des ordonnances y relatives était prévue pour le 1er janvier 2008. A fin mars, le Conseil fédéral ouvrit une procédure de consultation des cantons, des partis politiques et d'autres organisations et milieux intéressés concernant les adaptations nécessaires au niveau des ordonnances. La CFE fut, elle aussi, invitée à se prononcer sur les huit ordonnances mises en consultation.

Les conventions d'intégration: un nouvel instrument

La nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que le projet d'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) prévoient que des conventions d'intégration pourront être conclues. Il s'agit cependant d'une disposition facultative. Les cantons peuvent choisir librement de faire usage ou non de cet instrument. Cette intention a provoqué un tollé dans les milieux consultés. La CFE exprima quelque scepticisme face à ces innovations.

L'introduction de l'instrument que constitue la convention d'intégration dans le cadre d'une législation sur les étrangers n'est pourtant pas une nouveauté dans le contexte de l'Europe occidentale. Cette mesure se fonde sur l'hypothèse, respectivement la conviction, que les migrants doivent non seulement être encouragés dans leur processus d'intégration, mais que l'on peut aussi exiger d'eux qu'ils déploient des efforts actifs pour s'intégrer dans la société d'accueil. Les Pays-Bas furent le premier pays d'Europe occidentale à introduire en 1998 des programmes d'introduction à caractère obligatoire. L'Autriche et la France connaissent depuis 2003 des conventions d'intégration; en France, la convention s'appelle «Contrat d'accueil et d'intégration». L'Allemagne a introduit des cours d'intégration obligatoires en 2005. Tous ces programmes ont un point commun: ils sont essentiellement – sinon exclusivement – orientés sur l'acquisition de connaissances linguistiques. La Suisse dispose de cet instrument qu'est la convention d'intégration depuis le 1er février 2006 sur le plan des ordonnances, puisqu'elle est régie par l'OIE.

POUR LES MIGRANTS À «RISQUES ACCRUS»

Concernant les conventions d'intégration, la Confédération vise trois groupes de personnes: 1. les personnes ressortissantes d'Etats tiers bénéficiant du regroupement familial. 2. les migrants qui résident déjà dans notre pays et qui présentent des «risques accrus». 3. les personnes exerçant des activités d'encadrement ou d'enseignement. Plus de la moitié de tous les nouveaux arrivants en provenance d'Etats tiers viennent en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Les conventions d'intégration devraient faciliter l'intégration de ce groupe de personnes. Le deuxième groupe comprend les personnes qui ont été pénalement condamnées ou qui, à long terme, dépendront ou risquent de dépendre de l'aide sociale. La conven-

tion d'intégration devrait faciliter la tâche des autorités compétentes lors de la prise de décision quant à la prolongation de l'autorisation de séjour. Pour le troisième groupe, il s'agissait en 2007 de 170 personnes assurant un encadrement religieux. Parmi elles, 120 missionnaires provenant des USA et titulaires d'une autorisation de courte durée, 13 prêtres indiens, 1 sœur d'un ordre religieux et 10 imams bénéficiant d'une autorisation de séjour annuelle. Ces personnes travaillent principalement dans les cantons de Zurich et de Genève. Elles appartiennent essentiellement à «l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours» (mormons), à la communauté islamique et pour quelques-unes à l'Eglise catholique romaine, à l'Eglise évangélique libre ou à la communauté bouddhiste. Les conventions d'intégration permettront à ces personnes et aux enseignants dispensant des cours de langue et de culture du pays d'origine, de transmettre leur savoir aux étrangers qu'ils encadrent et de pouvoir ainsi mieux jouer leur rôle d'intermédiaires culturels.

Les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich et Soleure ont procédé aux préparatifs pour pouvoir lancer un projet pilote dès l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers. D'autres cantons envisagent une participation à ce projet pilote, tandis que les cantons romands y sont opposés. Lesdits projets pilote seront évalués de manière scientifique. L'Office fédéral des migrations publiera au printemps 2009 un rapport sur les expériences réalisées par les cantons ayant adopté les conventions d'intégration.

Les mesures d'intégration de la Confédération

Se fondant sur le rapport publié en juillet 2006 et intitulé «Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse», le Conseil fédéral a adopté en août 2007 un train de mesures relatif à la politique d'encouragement de l'intégration des étrangers. Les 45 mesures prévues à cet effet ont été élaborées par les différents offices et départements sous l'égide de l'Office fédéral des migrations. L'accent principal de ces mesures a été mis sur l'acquisition de la langue locale. D'autres mesures ont été proposées dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'intégration dans les quartiers d'habitation à forte densité de population. Pour 42 mesures, il s'agissait de renforcer les mesures existantes. Seules trois mesures sont des mesures complémentaires: l'Office fédéral du sport souhaite élaborer un Centre de compétence «Sport et intégration», l'Office fédéral de la statistique souhaite développer des indicateurs en vue de l'intégration de la population ayant un passé migratoire, et le crédit pour l'encouragement de l'intégration, géré par l'Office fédéral des migrations, doit être augmenté de deux millions de francs.

PAS DE POSTE DE DÉLÉGUÉ À L'INTÉGRATION

Les mesures sur le plan fédéral doivent être accompagnées par le biais d'un monitoring et harmonisées les unes aux autres. Le Conseil fédéral a décidé de donner pour mandat au Groupe interdépartemental de travail Migration (GIM) d'accompagner la mise en œuvre de ces mesures. Ce groupe de travail est aussi chargé de la coordination des mesures au sein des différents offices et répond aussi de l'échange d'informations à ce sujet. Le Conseil fédéral a étudié la proposition de créer un poste de délégué fédéral à l'intégration mais y a renoncé. Il est d'avis qu'un tel poste à l'échelon de la Confédération comporterait des compétences floues et rendrait plus difficile la mise en œuvre et la coordination des mesures d'intégration (monitoring). Par ailleurs, étant donné que pour la plupart des domaines de l'intégration – tels que les domaines de l'école, de la formation professionnelle, du marché de l'emploi ou de la cohabitation dans les communes et les quartiers urbains – l'encouragement de l'intégration

relève de la compétence des cantons et des communes, les offices et les départements fédéraux ont été invités à consulter les services cantonaux et communaux dans leurs dicastères de compétences et à les incorporer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Paquet de mesures pour lutter contre la violence juvénile

Le 29 juin 2007 le DFJP a envoyé en procédure de consultation le paquet de mesures concernant la violence juvénile. Le chef du DFJP Christoph Blocher avait fait analyser de manière approfondie le phénomène de la violence juvénile. A cet effet, il mit sur pied deux séances de brainstorming avec les spécialistes en la matière et chargea deux autres services d'entreprendre d'autres investigations. Les résultats ont été résumés dans un rapport qui analyse l'ampleur et les raisons de la violence de la jeunesse et propose des mesures concrètes. Ainsi, ce rapport proposait des mesures à trois niveaux: les mesures immédiates devaient viser à mettre en œuvre de manière conséquente le renvoi des étrangers punissables, à contrôler étroitement les demandes de naturalisation et à mettre les auteurs de graves délits sous la loupe. Les mesures à moyen terme devaient être prises dans le cadre de l'uniformisation du code de procédure pénale pour les mineurs; elles devaient consister en une meilleure coordination de la procédure pénale et comprendre également des mesures d'exécution des peines et des procédures pénales des pays étrangers ainsi que l'amélioration de la saisie de données statistiques en matière de criminalité. Enfin, les mesures à long terme se situaient d'une part dans le domaine du contrôle des institutions pénitentiaires existantes pour jeunes délinquants, d'autre part dans celui de la recherche de la zone grise de la violence juvénile.

En dépit du fait que, dans le cadre de la procédure de consultation, les milieux les plus divers aient estimé que le rapport était pondéré, d'aucuns l'ont néanmoins critiqué. Ils lui reprochaient de proposer des mesures trop fortement orientées sur la répression. Par ailleurs, ils ont estimé qu'il donnait l'impression que la violence juvénile était un problème concernant essentiellement les jeunes étrangers (prise de position de la CFE à ce sujet, voir «activités»).

Rapport sur la répression des mariages forcés et arrangés

En date du 14 novembre 2007, le Conseil fédéral a adopté un rapport rédigé par l'Office fédéral de la justice à propos des mariages forcés et arrangés. Ce rapport avait été élaboré à la suite de la réponse donnée à deux postulats, qui avaient demandé l'examen approfondi de la problématique des mariages forcés et arrangés et des mesures éventuelles à ce sujet. Le Conseil fédéral est d'avis que, pour protéger les personnes contre les mariages forcés, il conviendrait d'appliquer de façon cohérente les dispositions légales du droit pénal, privé et étranger. Le Conseil fédéral ne voit de nécessité d'agir du point de vue législatif qu'en ce qui concerne le droit privé. Il rejette tout élément constitutif d'infraction spécifique comme il l'avait préconisé dans le contexte des délibérations au sujet de la nouvelle loi sur les étrangers, étant donné qu'à son avis les dispositions légales actuellement en vigueur suffisent. Il estime néanmoins que l'on pourrait envisager d'autres mesures, telles que des campagnes d'information ainsi que des offres portant sur des conseils et une assistance aux personnes concernées par cette problématique. La CFE a élaboré une prise de position sur le thème (voir sous «activités»).

Naturalisation et droit de cité (nationalité)

En 2007 également, de nombreuses interventions parlementaires ont porté sur la naturalisation, riche en symboles. Certaines interventions avaient pour but de relever les barrières face à la naturalisation. Ainsi certains députés demandèrent que les candidats ne puissent déposer de demande de naturalisation que s'ils étaient titulaires d'une autorisation d'établissement depuis sept ans et ne bénéficiaient d'aucune aide étatique. D'autres souhaitèrent l'abolition pure et simple de la naturalisation simplifiée. D'autres encore exigèrent que les doubles-nationaux soient privés de leur nationalité suisse s'ils enfreignaient l'ordre juridique helvétique.

Il y a lieu ici de relever en particulier deux tendances. La motion du député Oskar Freysinger, qui demandait l'extension de l'accès au casier judiciaire (ordonnance Vostra) aux autorités cantonales de naturalisation, a été classée le 6 octobre 2006, étant en suspens depuis plus de deux ans. Le jour du classement de cette motion, Oscar Freysinger a déposé une nouvelle motion avec un libellé identique. La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-CN) s'y est opposée, tandis que le Conseil fédéral y était favorable. Etant donné qu'une procédure législative formelle prendrait sans aucun doute plusieurs années, le conseiller fédéral Christoph Blocher proposa d'atteindre l'objectif permettant provisoirement aux autorités de naturalisation sur le plan cantonal l'accès au casier judiciaire par le biais d'une modification de l'ordonnance y relative. En procédure de consultation, une majorité a approuvé cette modification. Le Conseil fédéral l'a adoptée et a fixé son entrée en vigueur au 15 février 2008. Par ailleurs, le conseiller Ruedi Lustenberger a déposé une initiative parlementaire demandant la révision de la loi sur la nationalité, qui a pour objectif de fixer un délai plus long de cinq à huit ans pour l'annulation d'une naturalisation. Avec cette mesure, il veut lutter contre les mariages blancs contractés pour obtenir la nationalité suisse. Le Parlement a approuvé cette proposition et une modification de la loi sur la nationalité est donc en préparation.

Sur le plan local, 2007 fut cependant une année calme sur le plan des naturalisations. En effet, à la suite des arrêts du Tribunal fédéral en la matière qui datent de 2003, les cantons et les communes avaient adapté leurs lois et leurs règlements. Ceux qui n'étaient pas satisfaits du système adopté actuellement devaient faire preuve de patience. Sur le plan fédéral, divers préparatifs étaient en cours; ils auraient des incidences sur la pratique locale en matière de naturalisation: il s'agit tout d'abord de l'initiative populaire «Pour des naturalisations démocratiques» qui, en cas d'acceptation, donnerait aux communes une plus grande autonomie, mais priverait les candidats à la naturalisation d'une procédure de naturalisation conforme au droit. Ensuite, il s'agit de la contre-proposition indirecte à ladite initiative populaire qui se fonde sur l'initiative du conseiller national Thomas Pfisterer et qui vise à une révision de la loi sur la nationalité.

UN DROIT DE RECOURS EST EXIGÉ

En 2007, la Commission fédérale contre le racisme s'est penchée sur les procédures de naturalisation actuelles à l'échelon communal et sur les interventions parlementaires en suspens en 2007 qui pourraient, selon elle, constituer une éventuelle discrimination. En septembre, la Commission s'est prononcée à ce sujet. Elle a constaté que les procédures de naturalisation qui n'accordaient pas de droit de recours ne garantissaient pas les principes de la constitutionnalité suisse. La Commission a émis l'avis qu'il fallait disposer de critères clairs pour effacer la méfiance qui règne actuellement tant du côté des candidats à la naturalisation que de celui des autorités. Les décisions de naturalisation laissées à la discrétion d'un Parlement de commune ou d'une Assemblée

communale pourraient mener à des refus dictés par des motifs discriminatoires, voire racistes.

En 2007 également, le Tribunal fédéral s'est exprimé à plusieurs reprises au sujet du thème du droit de cité, contesté politiquement. Tandis que dans le segment «naturalisation facilitée», des cas relativement peu spectaculaires furent traités, dans le segment «procédure de naturalisation», le Tribunal fédéral a concrétisé certains principes importants du droit actuel en matière de naturalisation, en particulier dans le domaine des «considérants admis pour le rejet de demandes de naturalisation». A l'instar de ce qu'il avait fait les années précédentes, le Tribunal fédéral a encore confirmé en 2007 une pratique généreuse en ce qui concerne les motifs admis pour rejeter des demandes de naturalisation. L'argument de «l'intégration insuffisante ou déficiente» semblait être la notion la plus floue, mais c'est toutefois (ou justement pour cette raison) la notion la plus fréquemment invoquée pour le rejet de demandes de naturalisation.

Politique de l'asile

L'année 2007 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1er janvier de la première partie des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile (LAsi) acceptées en votation populaire le 24 septembre 2006. Parmi les plus significatives de ces mesures, on retiendra la non-entrée en matière en l'absence de documents d'identité, l'allongement des mesures de contrainte, mais aussi les nouvelles réglementations, plus favorables, des cas de rigueur et d'admissions provisoires. Les autorités en matière d'asile ont également préparé la mise en application de la seconde partie des dispositions de la LAsi révisée. Il s'agira notamment au 1er janvier 2008 d'étendre la suppression de l'aide sociale à toutes les personnes dont la demande d'asile a été rejetée, et de réorganiser l'indemnisation des cantons par la Confédération.

Les milieux de gauche et les organismes caritatifs ont continué à dénoncer une politique suisse d'asile basée, selon eux, sur la chasse aux abus, le démantèlement des droits et les tracasseries administratives et législatives. De son côté, le Département fédéral de justice et police s'est inquiété du fait que la Commission de recours en matière d'asile (aujourd'hui le Tribunal administratif fédéral) ait accordé, par une décision de principe le statut de réfugié aux objecteurs de conscience et aux déserteurs de l'Erythrée. Effectivement, suite à cette décision, la Suisse a enregistré une forte hausse du nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissants de ce pays. De même, l'état de guerre civile en Irak a provoqué une hausse des admissions provisoires des ressortissants de ce pays. Pour ce qui concerne les déserteurs et les objecteurs de conscience, le chef du DFJP Christoph Blocher a demandé d'élaborer un projet d'arrêté fédéral urgent modifiant la loi sur l'asile (art. 3) pour que les déserteurs et les objecteurs de conscience ne soient plus reconnus d'une manière générale comme réfugiés et bénéficiaires de l'asile. Le DFJP a également montré sa volonté d'accélérer les procédures de rapatriement des requérants d'asile déboutés continuant de séjourner en Suisse (fin septembre 2007: 5'834 personnes). Parallèlement, l'Office fédéral des migrations a reçu pour mandat d'améliorer l'intégration linguistique et professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus.

AUCUNE AIDE SOCIALE POUR LES REQUÉRANTS D'ASILE DÉBOUTÉS

Globalement la statistique de l'asile pour 2007 est restée stable par rapport à l'année précédente. Sur les 10'387 personnes qui ont déposé une demande d'asile

en 2007 (2006: 10'537), 1'662 proviennent de l'Erythrée (2006: 1'201). En deuxième position viennent les Serbes avec 953 demandes (2006: 1'225) suivis des ressortissants irakiens avec 935 requêtes (2006: 816).

Elections fédérales

2007 fut une année électorale. Comme quatre ans auparavant, la politique des étrangers prit une part décisive dans la lutte électorale. L'affiche de l'UDC montrant un mouton noir chassé de notre pays et qui militait pour la sécurité (respectivement pour l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels de l'UDC) fit couler beaucoup d'encre hors de nos frontières. Du magazine allemand «Spiegel» au britannique «Mail on Sunday», partout, le sujet de cette affiche servit d'illustration à une campagne électorale dominée par l'UDC, son conseiller fédéral Christoph Blocher et le sujet «crime and immigration». Divers commentateurs étrangers se montrèrent surpris par le ton rude de cette campagne électorale et par le discours xénophobe. «The Independent» se demanda notamment si la Suisse était soudain devenue un lieu où l'obscurantisme régnait. Doudou Diène, le rapporteur spécial de l'ONU chargé de lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, protesta contre cette affiche xénophobe.

Deux initiatives populaires: contre les étrangers criminels et contre la construction de minarets

En matière de politique des étrangers, deux initiatives populaires furent lancées en 2007. La première visait à empêcher la construction de minarets et la seconde à renvoyer chez eux tous les étrangers criminels sans exception. Le quotidien bâlois «Basler Zeitung» écrivit que l'UDC avait trouvé là un thème massue. Les auteurs de ces deux initiatives les ont fait parvenir à tous les ménages et réussirent à collecter en un temps record plus de 200'000 signatures.

La demande est provocatrice: quiconque enfreint les règles de notre pays doit être expulsé! Traduit sous le terme «criminalité des étrangers» utilisé par l'UDC dans sa campagne, cela signifie que tous les étrangers «indépendamment de leur statut en matière de police des étrangers» perdent leur droit de séjourner en Suisse et doivent être renvoyés dès lors qu'ils ont été condamnés par une sentence judiciaire entrée en force pour meurtre prémédité, viol ou autre délit sexuel, extorsion par la force, traite de personnes, trafic de stupéfiants ou cambriolage. Cette même disposition s'applique aussi à tout étranger ayant touché abusivement des prestations des assurances sociales ou l'aide sociale. Le Parlement déterminera si les dispositions qu'exige l'initiative pourront légalement être mises en œuvre. A ce propos, quelques questions se posent: une telle disposition est-elle compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes qui prévoit une expulsion seulement en cas de grave infraction «à l'ordre public helvétique»? Et qu'en est-il des requérants d'asile ayant commis de tels délits? Vers quels pays pourront-ils être expulsés alors que leur renvoi est reconnu impossible? Ce que veulent les auteurs de l'initiative, à savoir une égalité de traitement de toutes les personnes ayant été condamnées, pourrait bien devenir une véritable malédiction selon Jörg Paul Müller, spécialiste de droit constitutionnel. Selon lui, il serait alors impossible de pondérer les cas individuels et ainsi d'appliquer le droit selon les principes de la proportionnalité. Toujours selon ce spécialiste, de nombreuses personnes condamnées sont aujourd'hui déjà expulsées de Suisse et la pratique varie grandement d'un canton à l'autre.

EXPULSION POUR TOUS LES DÉLINQUANTS ÉTRANGERS

En juin 2007, des dirigeants de l'UDC et de l'UDF ont lancé une initiative populaire visant à interdire de manière générale la construction de minarets en Suisse. La discussion s'enflamma: une telle modification de la Constitution fédérale devait-elle être soumise au verdict du peuple? D'éminents spécialistes du droit déclarèrent que l'on menacerait ainsi le droit à la liberté religieuse. Par conséquent, les exigences de l'initiative seraient contraires au droit international. Les signatures peuvent être collectées jusqu'à l'automne 2008. Le Parlement se prononcera au plus tôt en 2009 sur sa validité.

Lutte contre le racisme et la xénophobie

Le 27 mai 2007, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance Doudou Diène a présenté, dans le cadre de la quatrième session du Conseil des droits de l'homme à Genève, son rapport sur sa visite en Suisse en 2006. Il releva qu'en Suisse également des remarques et des comportements motivés par le racisme se présentent. Il déplore avec inquiétude les débats houleux et les propos en partie xénophobes autour de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile. Il a en outre constaté une banalisation feutrée des comportements xénophobes. Dans sa réponse au Rapporteur spécial, le Conseil fédéral a reconnu qu'en Suisse, des personnes sont exposées à une discrimination en raison de leur origine ou de la couleur de leur peau. Il est toutefois convaincu que les mesures et instruments qui viennent d'être introduits permettront de contribuer à prévenir le racisme et la xénophobie.

Du 12 au 14 novembre 2007, l'ambassadeur Ömür Orhun, délégué personnel contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans de la Présidence de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), a fait une visite en Suisse. Il a rencontré des représentants des communautés islamiques et des organisations les plus diverses afin de se faire une idée de la situation des musulmans en Suisse (cf. aussi sous «Activités»). A l'occasion d'une conférence de presse tenue lors du dernier jour de sa visite, il a estimé que la situation des musulmans en Suisse était de manière générale meilleure que dans d'autres pays européens qu'il a visités. Il relève toutefois que l'amalgame entre les musulmans et le fondamentalisme dans les débats politiques et dans les médias préoccupe de nombreux musulmans et renforcerait leur sentiment d'être de plus en plus victimes d'exclusion.

En 2006, la deuxième édition de la campagne du Conseil de l'Europe «Tous différents – tous égaux» a été lancée. De nombreuses activités ont été mises sur pied, en Suisse également, en partie avec le soutien du crédit à l'intégration de la Confédération. En Suisse, cette campagne – qui a suscité plus de 1000 projets – s'est achevée le 10 décembre 2007 par une manifestation de clôture et une publication sur des projets futurs.

La Commission fédérale contre le racisme a thématisé, au cours de l'année passée sous revue, la problématique des refus d'accès aux discothèques et aux bars ainsi que des questions de discrimination dans le cadre des naturalisations. Elle a en outre publié un aperçu des cas de droit de l'année 2006 concernant l'article condamnant la discrimination raciale et présenté une analyse au sujet de l'instrumentalisation d'étrangers lors des campagnes pour les votations.

Interventions politiques

En 2007, le Conseil fédéral a traité de nombreuses interventions intéressantes relatives à la politique des étrangers. Quelques-unes l'ont été dans les chapitres précédents. A mentionner encore ici les deux interventions concernant la question de savoir si les tests ADN étaient appropriés pour la prise de décision des autorités face au regroupement familial. A l'automne 2007, des articles de presse alarmants en France ont levé le voile sur les pratiques des autorités françaises. Ces dernières utilisaient des tests ADN dans le cadre des autorisations d'entrée en France. Un jour après la publication des articles de presse français, on apprit que la Suisse aussi utilisait des tests ADN, avec le consentement des intéressés, dans le cadre du regroupement familial. Etant donné que le Conseil fédéral se fondait sur des bases légales suffisantes, il rejeta la motion de Carlo Sommaruga qui demandait un rapport sur l'utilisation des tests ADN, respectivement le comblement des lacunes de la législation actuellement en vigueur. Deux mois plus tard, Alfred Heer déposa une initiative parlementaire qui demandait que de tels tests ADN puissent être rendus obligatoires pour les personnes provenant de «pays dits problématiques» et prétendant au regroupement familial.

Efforts d'intégration dans les cantons et les communes

Lois et lignes directrices

Au printemps 2007, le Grand Conseil de Bâle-Ville a adopté la loi cantonale sur l'intégration à une large majorité. Cette loi entrera en vigueur le 1er janvier 2008. Le Conseil d'Etat vaudois a accepté en 2007 une loi sur l'intégration et la prévention du racisme. Cette loi donne un cadre à la politique cantonale en la matière et pose les bases des priorités du Conseil d'Etat pour cette législature.

Le Conseil d'Etat du canton de Schwyz a mis une nouvelle loi sur la migration en consultation. Elle met en œuvre le droit fédéral dans le domaine des étrangers et de l'asile sur le plan cantonal. Elle règle les compétences et les déroulements, en particulier en ce qui concerne la répartition des tâches entre les communes et le canton. Selon le projet, les communes sont responsables de tâches sur le plan strictement local, et donc de l'enregistrement, de l'information, de l'intégration et de l'aide sociale pour tous les habitants, et partant aussi des personnes de nationalité étrangère. Le canton se charge de tâches qui peuvent être accomplies de manière plus centralisée ou qui lui sont expressément confiées par la Confédération. Dans le cadre de la réforme du département, un office de la migration doit être instauré; il sera également chargé de toutes les tâches cantonales concernant l'asile. De plus, un poste d'interlocuteur pour les questions d'intégration doit être créé. Le canton s'occupe de l'hébergement des requérants d'asile, au besoin, il octroie une aide d'urgence, et il met sur pied des programmes d'intégration pour les personnes admises provisoirement et pour les réfugiés.

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé le 4 juillet 2007 les lignes directrices en matière de politique d'intégration du canton de Berne. Celles-ci, élaborées en commun par les Délégués à l'intégration des directions, s'appuient sur la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et sur les objectifs fixés dans l'ordonnance sur l'intégration de la Confédération.

Il n'y a pas que les lois sur l'intégration et la migration qui ont des effets majeurs sur la vie des étrangers en Suisse. Des dispositions relatives à l'intégration «se cachent» aussi dans de tout autres domaines. Ainsi, le canton de Neuchâtel a adopté

le 20 février 2007 une loi sur la police neuchâteloise qui prévoit d'ici à 2014 au plus tard l'introduction d'une police cantonale unique. La nouvelle loi donne aux étrangers détenteurs d'un permis C qui habitent dans le canton depuis 5 ans au moins la possibilité d'accéder à la profession d'agent(e) de police ou de sécurité. Cette décision est motivée par la volonté de renforcer la promotion de l'intégration de la population étrangère et de donner à la Police neuchâteloise la possibilité de confier ses diverses tâches aux personnes les plus compétentes. La Ville de St-Gall est un autre exemple en la matière. Dans le cadre d'une campagne d'information intitulée «Deutsch lernen lohnt sich» (cela vaut la peine d'apprendre l'allemand) et qui concerne l'offre de cours d'allemand de la ville de St-Gall, le Délégué à l'intégration a voulu générer de nouvelles impulsions pour la fréquentation de cours de langue allemande. Au lieu que des structures ou des entreprises soient subventionnées, les personnes qui ont suivi avec succès un cours de base ont obtenu un bon qu'elles peuvent échanger, selon leurs besoins, contre un cours commercial de langues ou contre un cours d'allemand destiné à l'intégration et donné par une ONG à but non lucratif.

ST-GALL: UN BON POUR UN COURS DE LANGUE

Changements au sein des institutions et du personnel

Dans le canton des Grisons, le gouvernement cantonal a créé un service d'intégration spécialisé subordonné à l'Office de police et de droit civil. Patricia Ganter Sonderegger a été nommée à la tête de ce service et entrera en fonction le 1er avril 2008. Elle aura pour tâche de mettre en œuvre les tâches du nouveau droit des étrangers et de l'asile relevant du domaine de l'intégration. En font partie la coordination des mesures d'intégration, la collaboration interdépartementale, le conseil spécialisé et le soutien aux services administratifs et aux institutions impliqués, la mise en réseau, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences.

Dans le canton de Lucerne, il existe depuis le 1er juillet 2007 un service spécialisé dans les questions de société qui est subordonné au service de coordination pour la politique d'intégration. Ce service a pour mission de mettre en réseau et de traiter les champs d'action politico-sociaux du canton, par exemple, l'égalité entre hommes et femmes, les enfants et la famille, les jeunes, les aînés, les handicapés ainsi que l'intégration des migrants. Il coordonne des activités internes et externes à l'administration, observe les évolutions et soumet des propositions de campagnes et de projets. Ce service est placé sous la direction de Hansjörg Vogel.

Un tel changement est à signaler dans le canton de St-Gall. Le service de l'égalité entre hommes et femmes et le service de coordination de l'intégration ont fusionnés en un centre de compétence Intégration, égalité des chances et projets au sein du Département de l'Intérieur. Il est dirigé par Beda Meier, Responsable du service de coordination de l'intégration.

Magaly Hanselmann a été nommée en tant que nouvelle coordinatrice en matière d'intégration dans le canton de Vaud. La ville de Renens a créé un service d'intégration, dirigé par Marta Pinto. A Lausanne, Gabriella Amarelle a succédé à Oliver Freeman à la tête du Bureau d'intégration de la Ville.

Dans le canton d'Argovie, Felix Hürlimann a quitté son poste à fin 2007 à la tête du service d'intégration et de migration, après avoir déployé ses activités en Argovie durant sept ans. Durant cette période, il a accompagné le développement de lignes directrices pour l'intégration de la population étrangère ainsi que la loi d'intro-

duction sur le droit des étrangers dont la mise en œuvre sera décidée par le Conseil d'Etat argovien au cours du premier trimestre de 2008.

La Direction de Justice, Police et des Affaires militaires du canton de Bâle-Campagne a nommé Hans-Beat Moser en tant que nouveau Délégué aux questions d'intégration. Il a pris ses fonctions le 1er décembre 2007. L'ancien service d'état-major pour les questions d'intégration, de migration, de formation, de culture et de sports a été incorporé en août 2007 à la Direction de Justice, Police et des Affaires militaires. Parmi les tâches du nouveau délégué à l'intégration figure la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'intégration.

A Sierre, une responsable des questions d'intégration a été nommée en la personne de Marie-Françoise Pitteloud. Un poste similaire, occupé par Mahmadou Sognane, a aussi été créé à Martigny. Il existe ainsi des Délégués à l'intégration dans quatre villes francophones du Valais.

Droits politiques pour les étrangers

Dans les deux cantons pionniers en matière de droit de vote accordé aux étrangers, à savoir Neuchâtel et Jura, des votations ont eu lieu en 2007 sur le droit d'élection des étrangers. Ces deux cantons sont donc les seuls en Suisse à accorder aux résidents étrangers le droit de vote sur le plan communal et cantonal. Dans le canton du Jura, les personnes n'ayant pas de passeport suisse peuvent être élues aux parlements communaux. Le Parlement cantonal a accepté en février 2007 à une forte majorité (51 voix contre 4) une modification de loi prévoyant d'étendre l'éligibilité (autrement dit le droit de vote passif) à tous les exécutifs. L'UDC avait lancé un référendum contre cette loi et la population ayant le droit de vote dut se prononcer un dimanche de juin. Étonnamment, les Jurassiens refusèrent la modification à une majorité de 51 pour cent des suffrages.

Le même jour, la population du canton de Neuchâtel dut se prononcer sur une question similaire. L'initiative qui demandait que les étrangers puissent être élus dans toutes les autorités cantonales fut refusée par 59 pour cent des voix. En revanche, le contre-projet du Gouvernement et du Parlement, qui proposait d'instituer le droit de vote passif sur le plan communal, fut accepté par 54 pour cent des suffrages.

Aperçu des droits politiques (état au 31 décembre 2007)	
Droit de vote et d'élection des étrangers sur le plan cantonal	JU, NE
Droit de vote et d'élection des étrangers sur le plan communal (dans toutes les communes)	JU, NE, VD, FR, GE
Droit de vote et d'éligibilité des étrangers sur le plan communal (lorsque la commune le décide)	AR, GR, BS (seulement Bettingen et Riehen)
Les étrangers sont éligibles (avec certaines restrictions) dans les communes des cantons:	AR, GR, JU, VD, FR, NE

En 2006, le canton de Berne semblait sur la voie vers le droit de vote facultatif sur le plan communal. Le gouvernement bernois voulait donner aux communes la possibilité de donner le droit de vote à leur population résidente étrangère. Le Grand Conseil bernois rejeta de justesse les deux interventions parlementaires qui allaient dans ce sens. Plusieurs partis qui s'étaient exprimés en faveur du droit de vote pour les étrangers expliquèrent qu'ils reformuleraient cette demande dans une initiative populaire, dont le lancement n'est cependant prévu que pour 2008.

En revanche, une telle initiative a d'ores et déjà été lancée dans le canton de Bâle-Ville. Elle demande le droit de vote pour les étrangers qui habitent dans le canton depuis au moins 5 ans et qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement.

Faits intéressants provenant de la recherche

PNR 40+

Skinheads, hooligans et néonazis – la scène de l'extrême droite et son univers sociétal font l'objet du Programme national de recherches PNR 40+ que le Fonds national suisse de la recherche (www.snf.ch) exécute sur mandat de la Confédération. Ce programme de recherche avait pour objectif d'élucider les causes et les formes d'apparition du phénomène encore peu étudié de l'extrémisme de droite dans notre pays, puis de développer des mesures efficaces pour le combattre.

Dans un projet partiel, la relation entre la propre mise en scène de cette extrême droite et les articles ou reportages des médias a été étudiée. Les médias accordent beaucoup d'importance aux campagnes de mise en scène des groupes extrémistes de droite, parce que briser des tabous fait augmenter les tirages ou l'audimat. Cette thématisation intensive passagère met certes les milieux politiques sous pression pour prendre les mesures qui s'imposent, mais le management de l'attention à court terme empêche le contrôle de ces mesures de manière critique et les discussions différenciées. Ainsi, les auteurs du projet sont parvenus à la conclusion que cet état de fait affaiblit à la longue la culture politique de notre pays.

Un autre projet partiel se focalisait sur le populisme de droite pratiqué par l'UDC. Les auteurs de cette recherche sont arrivés à la conclusion que ce parti politique est bien moins homogène qu'on l'admet fréquemment. La méfiance à l'égard des étrangers et un sentiment d'appartenance nationale exacerbée restent certes les thèmes centraux des membres de ce parti, mais les motifs de leur engagement sont très divers et ne doivent pas être confondus avec le discours officiel du parti.

Dans le projet partiel «Partis politiques populistes de droite et politique de la migration», les chercheurs procédèrent à une recherche historique et conclurent que les partis populistes de droit imprègnent la scène politique suisse en matière de migration depuis les années 1960. Toujours est-il que dans ce domaine précis, l'UDC a pris le leadership après 1991 et a donc largement délogé de ce thème les groupuscules populistes de droite.

PNR 51

Le Programme national de recherche PNR 51 intitulé «Intégration et exclusion» avait pour but d'approfondir les questions-clé de l'Etat et de l'économie en Suisse. Au cours de ces dernières années, plus de cent chercheurs travaillèrent au sein

de 37 projets sur la manière dont s'élaborent et s'imposent les mécanismes d'intégration et d'exclusion sociétaux, institutionnels, culturels et économiques. Ces chercheurs établirent des bases scientifiques afin de refléter avec esprit critique la manière dont l'on perçoit la différence dans notre pays, d'identifier précocement les tendances qui mènent à l'exclusion, de promouvoir la tolérance envers les minorités culturelles et d'encourager la réintégration des individus et des groupes sociaux marginalisés. Toute une série de manifestations pratiques ont été organisées au cours de l'année passée sous revue dans le cadre de ces travaux de synthèse.

Un autre des projets partiels a démontré que les petites et moyennes entreprises (PME) utilisent des critères hétérogènes dans la sélection de leurs apprentis. Cette pratique conduit à traiter différemment les apprentis en fonction de leur nationalité et de leur sexe. Les chercheurs concluent que les prestations scolaires sont loin de jouer un rôle prédominant dans le choix des apprentis.

PNR 56

Dans le programme national de recherche 56, initié en 2005, les chercheurs étudient si la politique linguistique de notre pays est apte à relever le défi sociétal qui lui est lancé. Un fait cependant est avéré: le plurilinguisme constitue un potentiel encore trop peu exploité dans notre pays. Le programme national de recherche «Plurilinguisme et compétences linguistiques en Suisse» doit établir les bases scientifiques de la future politique linguistique de la Confédération et des cantons. Les travaux de recherche devraient être terminés en 2009.

PNR 58

Le paysage religieux en Suisse est marqué par deux tendances: d'une part la dislocation des liens religieux au sein de la population suisse, et d'autre part l'accroissement de l'importance que prennent en Suisse les religions non-chrétiennes et les communautés religieuses chrétiennes alternatives. Les deux tendances remettent en question l'ordre religieux légué par nos aïeux. Pour que l'Etat séculier puisse réagir à ce défi de manière adéquate, le Fonds national de la recherche a lancé, sur mandat du Conseil fédéral, le Programme national de recherches «Les religions en Suisse» (PNR 58).

Fusion de la CFE et de la CFR en Commission fédérale pour les questions de migration CFM

La décision du Conseil fédéral du 31 janvier 2007 a entériné l'intention du chef du Département Christoph Blocher, annoncée en 2005 déjà, de fusionner les deux commissions fédérales – la CFE et la CFR – en une seule et unique commission. Dans sa motivation, le Conseil fédéral a précisé que la fusion des deux commissions était une opération nécessaire et judicieuse suite à la fusion de l'Office fédéral de l'immigration, intégration et émigration IMES et de l'Office fédéral des réfugiés ODR en un seul office, l'Office fédéral des migrations ODM. En vue de traiter de manière globale les questions liées aux étrangers et à l'asile, la CFE et la CFR devaient aussi être regroupées en une seule commission.

La fusion des deux commissions fédérales n'a pas seulement pour effet d'élargir le champ thématique des activités de la nouvelle commission. Le mandat assumé jusqu'ici par la CFE la chargeant de recevoir et d'examiner les demandes d'aide financière dans le domaine de l'encouragement de l'intégration des étrangers passe à l'Office fédéral des migrations dès le 1er janvier 2008. La future Commission fédérale pour les questions de migration CFM ne jouera plus un rôle actif dans les travaux de projets concrets que dans le domaine des projets-modèles d'importance nationale. Par ailleurs, cette commission collaborera à l'élaboration du programme des points forts et prendra position sur les questions d'encouragement de l'intégration en général.

Le mandat de la nouvelle Commission – comme l'indique la loi fédérale sur les étrangers – reste néanmoins vaste et comprend la rédaction de prises de position, l'élaboration de bases fondamentales et l'information du grand public concernant la politique migratoire globale. La nouvelle commission entretiendra également des contacts avec les acteurs de la politique de l'intégration et de la migration et jouera encore un rôle de médiatrice.

La nouvelle Commission compte 30 membres. Y sont représentés tant des personnes issues de milieux migratoires (13 personnes) que des représentants d'acteurs économiques importants sur la scène de la politique de l'intégration et de la migration en Suisse avec une focalisation spécifique sur la représentation de la société civile.

Secrétariat

La décision de fusion de la CFE et de la CFR, ainsi que le changement d'orientation du mandat de la CFM – avant tout dans le domaine de l'encouragement de l'intégration – s'est traduite également par l'examen du réaménagement du secrétariat de la future Commission. Le conseiller fédéral Christoph Blocher fixa à quatre unités la dotation du secrétariat. Les deux présidents des anciennes CFE et CFR, qui auraient souhaité disposer d'un secrétariat mieux doté, furent donc déçus. A l'avenir, cinq personnes se partageront les 400 pour cent de postes existants: une cheffe du secrétariat, trois collaboratrices scientifiques qui s'occuperont essentiellement de l'information, des bases et de la politique ainsi que des projets-modèles, ainsi qu'une collaboratrice spécialisée chargée de l'administration et de la documentation.

Le secrétariat est administrativement subordonné à l'Office fédéral des migrations à l'échelon de l'Etat-major du directeur.

Travail politique

Le travail politique de la CFE comprenait également en 2007 un large éventail de thèmes. La Commission a tenu quatre séances plénières et encore deux séances dans le cadre du comité politique. Afin de se faire une idée de la situation, mais également pour pouvoir approfondir divers aspects, la CFE a invité des experts à ses séances plénières, particulièrement pour le thème «Médias et intégration», mais aussi au sujet des conventions d'intégration ou des mariages forcés. Dans sa séance de septembre, la Commission a adopté ses recommandations concernant le thème «Intégration et médias». Encore avant que n'entre en vigueur la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (au 1er janvier 2008), la Commission a voulu débattre des potentiels et des risques que constituent les conventions d'intégration préconisées par le législateur. Et lors de son ultime séance, en décembre 2007, elle a émis une prise de position au sujet des mariages forcés. Dans cette ultime séance aussi, la Commission a pris acte du commentaire de Myrtha Welti sur les derniers travaux du Groupe de travail des sans-papiers. Ce groupe de travail a également terminé ses activités à fin 2007.

Point fort de travail «Intégration et communication»: le rôle des médias

Au cours des années 2006 et 2007, la CFE s'est attelée à un point fort de travail, à savoir le thème «Intégration et communication». Alors qu'en 2006, les discours sur le sujet occupèrent le devant de la scène et que les réponses à la question «Quelle intégration?» furent collectées et présentées, la Commission s'est penchée en 2007 sur le rôle des médias dans ce contexte. Au vu des résultats de nombreuses études provenant de Suisse, mais surtout de l'étranger, ainsi que des nombreuses discussions de la CFE avec des représentants des médias et des chercheurs en matière de médias, la Commission choisit comme base pour l'élaboration de recommandations les appréciations que voici:

Pour les immigrés, les médias ne constituent pas l'instance majeure de l'intégration. Les conversations entre amis et collègues sur le lieu de travail ou entre voisins revêtent une plus grande importance. Dès que les immigrés disposent de connaissances linguistiques moyennes à bonnes, les médias suisses – essentiellement la télévision et les quotidiens – peuvent toutefois soutenir le processus de l'intégration personnelle.

Pour les autochtones – et pour ceux qui ont toujours ou depuis longtemps habité en Suisse –, les médias jouent un rôle plus important. Les médias contribuent à imprégner l'image que «nous» avons des immigrés. Les articles de presse constamment négatifs (par exemple sur les chauffards, les violeurs, les étrangers qui abusent de l'AI et de l'aide sociale ou sur la violence des jeunes) conduisent à une stigmatisation et contribuent ainsi à faire naître et à enraciner des préjugés. Les récits croissants relatant les succès réalisés par de jeunes entrepreneurs turcs courageux, les reportages sportifs sur les buts marqués par des footballeurs de couleur ou les articles consacrés à des politiciens de la deuxième génération qui ne pratiquent pas la langue de bois, mettent en évidence les aspects positifs de la migration et soulignent la normalité des biographies de migrants. Ce sont surtout les personnes qui ont peu de contacts directs avec les immigrés qui se basent sur ce qu'ils lisent, voient ou entendent dans les medias pour se faire une opinion.

Recommandations relatives au thème «Intégration et médias»

Les recommandations de la CFE au sujet de l'intégration et des médias concernent quatre domaines bien distincts:

- Lorsqu'il s'agit de présenter les immigrés dans les médias, la Commission recommande de modifier le point de mire dans les articles qui leur sont consacrés. Il conviendrait de mettre davantage en avant les réussites de la migration et celles des migrants, sans pour autant occulter les points négatifs ou problématiques. Il conviendrait aussi d'éviter les commentaires discriminatoires (notamment dans les chroniques judiciaires).
- Relativement peu d'immigrés de la deuxième génération (et encore moins ceux de la première génération) travaillent au sein des rédactions. Pourtant, le recrutement d'un plus grand nombre d'immigrés, respectivement la formation ciblée de jeunes étrangers travaillant dans les médias serait une excellente chose et apparaît à la Commission comme un bon moyen de promouvoir le pluralisme culturel. Par ailleurs, les compétences interculturelles dans la formation de journaliste devraient être mieux valorisées.
- Les migrants représentent un segment de clientèle très important puisqu'ils constituent environ 20 pour cent de la population. Les médias qui sont financés en partie par des redevances des auditeurs ou des téléspectateurs devraient enquêter pour mieux connaître les souhaits et les attentes des utilisateurs payant leur concession et adapter leurs programmes en conséquence.
- La Commission porte un regard particulier sur les besoins des migrants qui sont entrés récemment dans notre pays et qui ne parlent encore aucune de nos langues nationales. Les médias helvétiques n'atteignent pratiquement pas ce groupe de personnes. Pourtant, ces personnes sont totalement tributaires des offres d'information fournies par les communes et villes qui devraient adapter leurs informations et les élargir. La Commission propose enfin aux autorités à tous les niveaux d'incorporer des thèmes concernant la migration de manière ciblée dans la formation et la formation continue de responsables de la communication.

Les recommandations sur le thème «Intégration et médias» ont été présentées en novembre à l'occasion de la traditionnelle Journée annuelle et envoyées à de nombreux acteurs et milieux concernés. L'ultime grande Journée de la CFE a été placée sous le titre «Changement de perspectives?». En matinée, la Commission s'est penchée sur des thèmes concernant les médias. Elle a abordé ensuite les questions d'éthique dans les médias et le mandat d'intégration conféré à la télévision de droit public. Par ailleurs, le rédacteur en chef du «Bondy Blog» en banlieue parisienne, a donné un aperçu de ce projet médiatique hors du commun qui est dû à une initiative helvétique.

Le rôle des médias face à l'intégration a aussi été le thème du numéro 11 de la revue de la CFE «terra cognita». Ce numéro donne un aperçu de la recherche médiatique dans le domaine de l'intégration et décrit comment les immigrés sont perçus par les médias, tant dans le secteur de l'information que dans celui de la fiction (par exemple, dans la série policière allemande «Tatort»). La rédaction de cette revue s'interroge aussi sur les médias utilisés par les migrants. Elle se penche aussi sur la question des effets des articles de presse sur le processus d'intégration proprement dit. Enfin, elle donne un aperçu des divers projets de médias – grands et petits (du Bondy-Blog, Paris à Radio X, Bâle) complétant ainsi le panorama des médias en Suisse.

Recommandations relatives aux conventions d'intégration

La nouvelle loi fédérale sur les étrangers LEtr ainsi que l'Ordonnance révisée sur l'intégration des étrangers OIE prévoient que des conventions dites d'intégration peuvent être conclues dans des conditions définies. Il s'agit ici d'une disposition facultative. Par conséquent, les cantons ont la liberté de faire usage ou non de cet instrument.

Dans une prise de position approfondie et détaillée, la CFE a apprécié les aspects positifs et négatifs de l'instrument que représente la convention d'intégration et elle a élaboré des recommandations à son sujet. La CFE est sceptique sur la mise en œuvre et l'efficacité de cet instrument. Elle craint que les conventions puissent avoir un effet discriminant et arbitraire. Elles ne doivent pas être un empêchement pour le regroupement familial.

Là où ces conventions seraient tout de même appliquées, la CFE recommande aux milieux compétents de veiller à ce que la convention puisse se faire dans un climat de politique d'intégration favorable et qu'elle soit incorporée dans un vaste concept d'intégration, assortie de mesures visant l'élimination des obstacles à l'intégration. La CFE est d'avis que de telles conventions d'intégration ne doivent pas être conçues en tant qu'instruments de sanction, mais en tant qu'instruments d'incitation. La prise de position figure intégralement sur le site Web de la CFE.

Prise de position et recommandations au sujet des mariages forcés et arrangés

En 2007, la CFE s'est également consacrée au thème «Mariages forcés et arrangés». C'est le rapport du Conseil fédéral, rédigé par l'Office fédéral de la justice intitulé «Répression des mariages forcés et arrangés» en réponse à deux postulats déposés à ce sujet, qui lui a donné l'occasion de se prononcer.

Dans sa prise de position, la CFE considère que le libre choix de son conjoint est un droit de l'homme. Elle estime que ce droit doit s'appliquer à toute personne vivant en Suisse, même si le mariage a été contracté à l'étranger. Il y a lieu de condamner les mariages forcés et pour les mariages arrangés, de veiller à ce que les fiancés aient la possibilité de dire «Non» sans devoir s'attendre à des sanctions de la part de leurs proches. Les personnes menacées ou victimes de mariages forcés ou de mariages arrangés doivent pouvoir obtenir un soutien et des conseils professionnels. Il est important que tant les jeunes que leurs parents soient informés de la situation juridique dans notre pays. Dans ce contexte, la CFE propose que l'on envisage d'intégrer le thème, à travers des conseils professionnels, aux offres qui existent déjà en matière de planning familial, de promotion de la santé et d'aide aux victimes.

Autres prises de position et consultations

Dans la période passée sous revue, le DFJP a présenté un train de mesures ayant pour objectif, dans son domaine de compétences, de lutter de manière ciblée et coordonnée contre la violence juvénile. La CFE a salué l'analyse différenciée de la situation. Elle a cependant constaté que le rapport du DFJP comportait aussi des lacunes. Le grand public rend fréquemment l'origine (souvent aussi qualifiée d'ethnique ou culturelle) responsable du comportement délictueux des jeunes. Néanmoins, le rapport de l'Office fédéral de la justice conclut que de nombreuses raisons peuvent mener à des actes violents et que des facteurs pris isolément ne constituent pas des motifs suf-

fisants. La Commission a été critique et a maintenu sa prise de position, à savoir que la prévention et la répression de la violence juvénile sont au premier chef des domaines qui relèvent du droit pénal des mineurs (autorités de police, de répression pénale et d'application des peines) et ne devraient pas être abordés dans le cadre de la législation sur les étrangers (Office fédéral des migrations).

Le 26 novembre 2006, lors d'une votation fédérale, le peuple a adopté la loi fédérale sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales, LAFam). La CFE a été invitée à se prononcer sur le projet de l'ordonnance y relative. La LAFam et l'ordonnance sur les allocations familiales régissent les droits et l'exportation des prestations d'allocations familiales dans le contexte familial transnational. La CFE s'est intéressée en particulier aux questions liées à l'exportation des allocations familiales. Elle a ainsi critiqué le fait que l'ordonnance prévoie pour les enfants vivant dans des Etats tiers la solution la plus restrictive compatible avec les obligations contractuelles liant la Suisse à d'autres Etats. La Commission a donc recommandé que les dispositions introduites dans le cadre des accords bilatéraux conclus avec l'UE servent de référence pour toutes les personnes vivant en Suisse, qu'elles exercent ou non une activité lucrative ou que leurs enfants vivent ou non dans un Etat-membre de l'UE/AELE.

Groupe de travail Sans-papiers

Le Groupe de travail Sans-papiers dirigé par Myrtha Welti, membre de la CFE, a terminé ses activités pour la fin de l'année 2007. La CFE avait institué ce groupe de travail au début de l'année 2005 en étroite collaboration avec la Plateforme «pour une table ronde au sujet des sans-papiers», afin de donner à plus de personnes une chance de pouvoir légaliser leur séjour dans notre pays. Ce groupe de travail examinait les dossiers de manière indépendante sur la base des dispositions en vigueur relatives aux cas de rigueur.

En automne 2006, conjointement avec dix cantons, un projet-pilote fut lancé. Il avait pour objectif de parvenir à une application aussi uniforme que possible des critères de cas de rigueur, cela au moyen des diverses appréciations de cas isolés qui se présentaient dans les cantons. Mais il fallut mettre un terme à ce projet-pilote en juin 2007 car dans les cantons qui participaient au projet-pilote, il n'y avait pas assez de personnes déposant une demande de légalisation de leur séjour.

Néanmoins, le groupe de travail poursuivit son activité de médiateur entre les sans-papiers et les autorités concernées. Après la retenue manifestée par les sans-papiers face aux demandes de légaliser leur séjour, ayant été encore renforcée par des mesures de rigueur légales (risque de poursuites pénales des personnes soutenant les sans-papiers; nouvelles dispositions légales contre le travail au noir entrant en vigueur le 1er janvier 2008) ainsi que par la pratique de plus en plus restrictive de l'Office fédéral des migrations, la CFE a donc décidé, pour la fin de l'année 2007, de mettre un terme à l'activité du groupe de travail qui examinait encore des cas isolés et jouait un rôle de médiateur.

La situation des enfants des sans-papiers préoccupe beaucoup le groupe de travail, car après leur scolarité ordinaire, ces enfants n'ont aucune possibilité d'accomplir une formation professionnelle. Voilà pourquoi le groupe de travail a souhaité que la nouvelle Commission fédérale pour les questions de migration se penche sur cette question.

Mise en réseau

Dans le cadre d'une visite officielle de l'ambassadeur Ömür Orhun, le représentant personnel de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe OSCE contre l'intolérance et la discrimination des musulmans, la CFE, de concert avec la Commission fédérale contre le racisme, a reçu des représentants d'associations musulmanes en Suisse. La discussion a porté sur l'appréciation de la situation des musulmans en Suisse et la question des mesures à prendre en vue de désamorcer le problème de la «peur des musulmans» souvent évoquée par l'opinion publique. Cette rencontre permit un dialogue très fructueux et stimulant.

En 2007 également, la présidence et le secrétariat de la CFE ont répondu à d'innombrables invitations à des tables rondes, des conférences et des collaborations actives au sein de groupes de travail et cénacles permanents. Il a ainsi été possible d'entretenir les nombreux contacts établis avec les partenaires et organismes responsables les plus divers. La CFE est également en relation permanente avec l'Office fédéral des migrations et entretient aussi de précieux contacts avec d'autres services de l'Administration fédérale, par exemple dans le cadre de la Sous-commission interdépartementale consacrée à l'intégration des étrangers en Suisse ou ponctuellement au sujet de questions spécifiques.

La CFE a régulièrement procédé à des échanges d'expériences institutionnalisés avec la Commission fédérale des réfugiés et avec la Commission fédérale contre le racisme. La collaboration avec ces deux commissions s'est achevée, sous sa forme actuelle, à l'occasion de l'ultime rencontre en novembre 2007, étant donné que la CFE et la Commission fédérale des réfugiés fusionneront. La nouvelle Commission fédérale pour les questions de migration CFM continuera à entretenir des relations avec la Commission fédérale contre le racisme et avec d'autres commissions.

Les rencontres avec les Commissions communales et cantonales des étrangers et les Commissions de l'intégration (voir sous «Manifestations») furent également au programme annuel de la CFE. Par ailleurs, la Conférence des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration, les services spécialisés pour l'intégration, l'Association des offices cantonaux de migration et la Conférence tripartite sur les agglomérations furent des interlocuteurs importants. Le dialogue avec les organisations défendant les intérêts des étrangers a eu lieu au premier chef par le biais du Forum pour l'intégration des migrants et des migrantes FIMM. Il complète les multiples contacts avec les organisations et associations que le Secrétariat de la Commission entretenait dans le cadre de sa collaboration avec ces milieux dont les projets étaient cofinancés par le crédit de la Confédération en faveur de l'encouragement à l'intégration.

Encouragement à l'intégration

Projets 2007

L'année 2007 fut la dernière année du programme des points forts de 2004 à 2007. D'un côté, l'exécution ordinaire de la dernière année de programme battait son plein et de l'autre, il s'agissait de procéder à des travaux préparatoires intensifs en vue de la future réalisation du programme des points forts qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008 et déploiera ses effets pendant quatre ans. Le fait que l'Office fédéral des migrations reprendra la mise en œuvre du nouveau programme dès 2008 a eu une grande influence sur les travaux. Ainsi, pour la Commission fédérale des étrangers et l'équipe chargée de l'encouragement de l'intégration au sein du Secrétariat de la CFE,

2007 fut aussi une année d'adieu à leur mission et à leur responsabilité pour la mise en œuvre de l'encouragement à l'intégration sur le plan fédéral.

Le Comité des projets de la Commission a siégé jusqu'en automne 2007 et tenu 4 séances. Il s'est prononcé sur 740 demandes de financement. En tout, ce sont 597 demandes qui ont été soutenues par une contribution et le crédit de 14 millions de francs a été totalement épuisé. Pour le point fort A (encourager la compréhension), une somme de près de 5 millions de francs a été dégagée pour subventionner 101 projets; pour le point fort B (ouvrir les institutions), le soutien financier s'est élevé à 0,62 million attribué à 24 projets. Pour le point fort C (faciliter la cohabitation), 405 projets ont été soutenus par une somme de 2,57 millions de francs. 22 centres de compétences en matière d'intégration (point fort D1) et 17 services d'interprétariat communautaire (point fort D2) ont été subventionnés à raison de 3,72 millions de francs. En ce qui concerne le point fort E (innovations et management de qualité), un soutien financier de 1,07 millions de francs ont été accordés à 28 projets. Le montant moyen de la subvention fédérale a été de 23'372 francs, les contributions accordées variant d'un projet et d'un point fort à l'autre. En tout, les demandes se montaient à 17,374 millions de francs. Le coût global des projets acceptés s'élève à 12,97 millions de francs.

Vu la situation exceptionnelle liée au double changement, la Commission a décidé de ne plus entrer en matière sur de nouvelles demandes relatives aux points forts B et E (pour les points forts C et A, elle avait d'ores et déjà fixé des délais précis de remise). Ce n'est qu'ainsi qu'elle put mener à bien le programme dans les délais. C'est la raison pour laquelle on note une légère diminution des demandes à traiter par rapport à l'année précédente. Ce nombre est tout de même demeuré très élevé.

L'équipe chargée de l'encouragement de l'intégration (EI) n'a pas manqué de travail. Dans le cadre du projet de fusion entre la CFE et la CFR, outre l'accomplissement de ses tâches ordinaires, elle a intensivement préparé la mise en œuvre de l'exécution du nouveau programme pour 2008 et y a insufflé son savoir-faire. La collaboration avec l'ODM et sa section Intégration fut très étroite et a nécessité d'importantes ressources. Dès le 1er janvier 2008, une partie de l'équipe EI passera à la section Intégration de l'ODM. Elle se chargera de la mise en œuvre du nouveau programme des points forts.

L'équipe de l'EI et le Comité des projets de la CFE seront dissous à fin 2007. Ainsi se clôt un chapitre de l'encouragement de l'intégration, à la fois captivant et riche en événements.

Evaluation du programme des points forts de 2004 à 2007

Le programme des quatre dernières années a été évalué. Trois évaluations partielles ont été confiées à des organismes tiers. En février 2007, le rapport définitif sur le concept relatif au programme et son exécution a été rendu. Les conclusions du rapport et de leurs recommandations devraient fournir des indications pour le nouveau programme des points forts et son exécution. Les résultats des deux évaluations sur les effets et les prestations du point fort A et des points forts B à E seront disponibles au début de l'année 2008. Ces résultats et les acquis à propos de ces trois évaluations partielles seront condensés dans un rapport de synthèse et la Commission fédérale pour les questions de migration les rendra accessibles à un large public dans une publication qui paraîtra dans le courant de l'automne 2008. Pour l'année 2007, il s'agissait particulièrement d'accompagner les travaux en cours.

Nouveau programme des points forts et changement de système

Au début de l'année 2007, l'ODM a soumis au chef du DFJP un nouveau programme de points forts. Ce nouveau programme avait été élaboré par la Commission et comportait 4 points forts: langue et formation, intégration sociale dans les zones d'habitation, centres de compétences, développement de la pratique en matière d'intégration et de la qualité. Le chef du département retourna ce programme à l'expéditeur en lui demandant de mettre davantage l'accent sur la langue et l'éducation et de restreindre le programme à trois points forts. L'ODM a adapté son programme de points forts en fonction de ces consignes. Les trois points comprennent ainsi la langue et la formation, les services spécialisés en matière d'intégration et les projets-modèles.

Le point fort Langue et formation sera de la compétence des cantons. Vu que le concept du programme est axé sur les besoins couvrant plusieurs années, les cantons bénéficient d'un mandat de prestations. Cependant, pour disposer de suffisamment de temps pour mettre au point le développement de ce concept, il a été décidé que 2008 serait une année de transition. Les ressources financières destinées à ce point fort ne seraient que partiellement mises à disposition des cantons. On encourage ainsi les initiatives et les projets dans le domaine langue et communication Quant aux cours de langue, jusqu'ici soutenus par le point fort A, ils peuvent être prolongés jusqu'à fin 2008.

Les services spécialisés en matière d'intégration comprennent les Centres de compétences régionaux (services d'aide aux étrangers) et les Services d'interprétariat communautaire. Ces structures seront également soutenues financièrement au

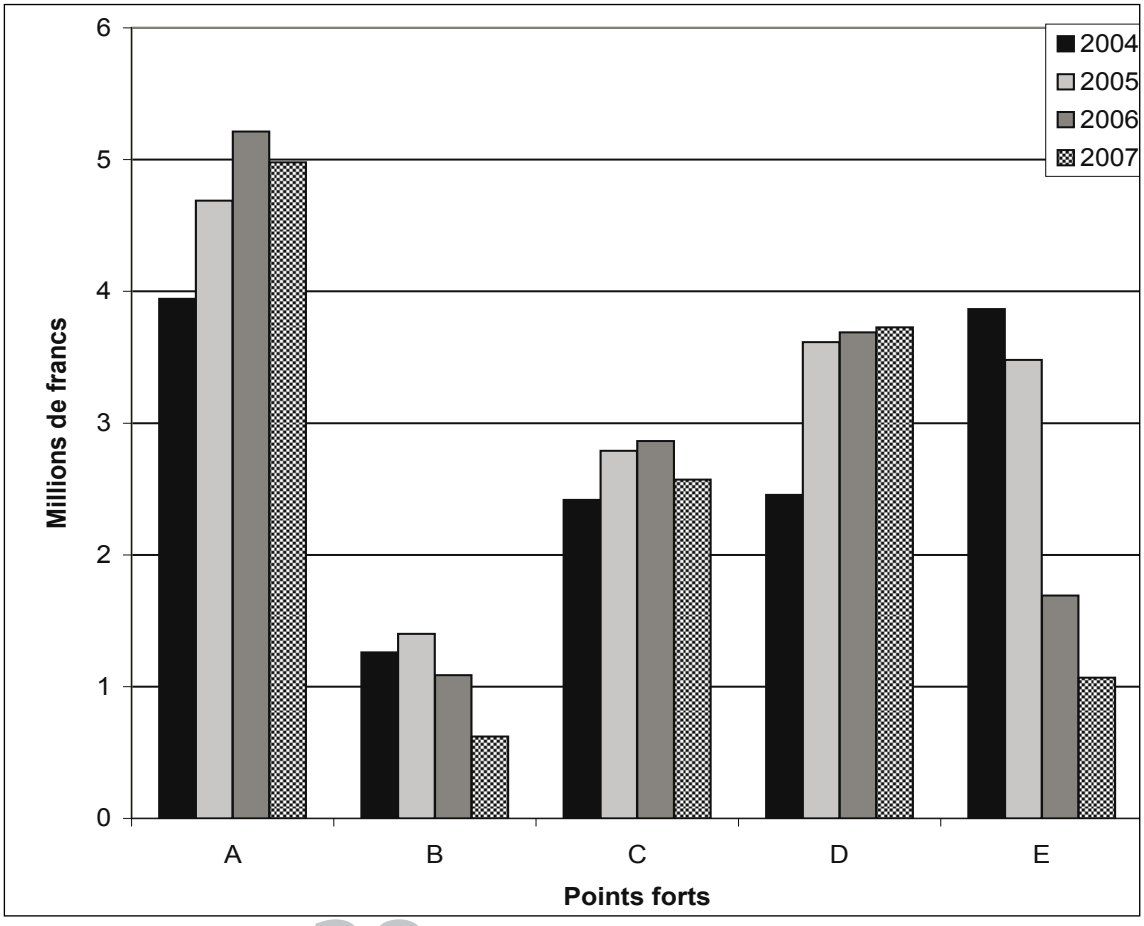

cours de ces prochaines années au moyen de mandats de prestations. Il est toutefois prévu de supprimer le soutien des structures du crédit d'encouragement de l'intégration à partir de 2012.

Les projets relatifs aux modèles visent à créer des incitations à développer la pratique de l'intégration, à stimuler les échanges et à contribuer à la propagation de bons exemples de mesures d'intégration. Sont ainsi appelées projets-modèles toutes les mesures qui ont un caractère novateur, qui sont transmissibles et communicables, qui promettent des effets bénéfiques à long terme, qui constituent un complément aux structures en place et qui contribuent à intégrer la population migratoire ayant une perspective de séjour à long terme. Tant la nouvelle Commission que l'ODM pourront encourager, respectivement initialiser des projets-modèles. Un échange régulier entre la CFM et l'ODM garantira une parfaite coordination, une excellente entente et une bonne information.

Les sept ans d'encouragement à l'intégration

par Walter Schmid, vice-président de la CFE

L'année 2000 a permis une percée dans l'encouragement de l'intégration. En effet, pour la première fois dans son histoire, la Confédération a reconnu sa coresponsabilité pour l'intégration des concitoyens étrangers au sein de notre société et a mis à disposition des ressources financières pour accomplir cette tâche. Auparavant, le rôle de la Confédération se limitait à promouvoir des conditions cadre favorables et à encourager l'intégration des réfugiés reconnus au sens de la loi fédérale sur l'asile. En effet, peu de temps auparavant, un article relatif à l'intégration, demandé par la Commission fédérale des étrangers durant des années, avait été intégré dans l'ancienne loi.

Dans la nouvelle loi sur les étrangers, l'article sur l'intégration s'est transformé en un chapitre entier sur le thème. Le mandat de la Confédération n'est plus contesté. Il est vrai que l'engagement des cantons, des villes et des communes est beaucoup plus important pour l'intégration structurelle que l'encouragement de l'intégration ancré dans la loi sur les étrangers. Ce sont eux qui interviennent de multiples façons dans les domaines de l'éducation et de la formation, dans la culture et les loisirs, et qui accomplissent les tâches liées à l'intégration au moyen d'instruments socio-étatiques et avec les services sociaux. Ce travail se fait à travers les structures en place, autrement dit au moyen d'offres accessibles à toute la population, mais aussi au moyen de services spécialisés destinés aux immigrés.

L'encouragement de l'intégration de l'Etat ne constitue que l'un des éléments en jeu, car l'intégration en tant que processus sociétal se réalise par-delà ses interventions, à savoir là où les immigrés et les autochtones entrent en relation: au travail, dans les lieux publics, les groupes privés, les sociétés et les clubs de sport, dans l'environnement et dans les rencontres personnelles. Ici, l'on prend conscience de ce que signifie l'intégration: il s'agit d'un processus mutuel. Tandis que les interventions de l'Etat s'adressent en règle générale à un groupe cible étranger, on constate à travers les interactions dans le domaine non étatique que la société suisse change de manière notable sous l'influence de l'immigration. En effet, le changement sociétal de ces dernières décennies a été grandement influencé par le flux migratoire.

La Commission fédérale des étrangers évoluait donc dans ce champ de forces entre l'encouragement de l'intégration à l'échelon national et local d'un côté, et les interactions et processus intégratifs de la société de l'autre. Rappelons qu'elle a conçu, mis en œuvre et évalué ce programme d'encouragement sur mandat du Département fédéral de justice et police pour les années 2000 à 2007. Or, ce sont précisément ces programmes qui ont permis de collecter des idées et des expériences précieuses allant bien au-delà des programmes proprement dits. La Commission a procédé régulièrement à des évaluations et établi des rapports concernant son travail en matière de projets.

La plus importante des constatations a peut-être été celle-ci: dans notre pays, il existe un fossé entre le discours politique en matière d'intégration et la réalité de l'intégration. Dans les débats politiques concernant les étrangers, les requérants d'asile et les candidats à la naturalisation, on pourrait croire que notre pays est au bord de l'abîme. Les problèmes et les articles négatifs font la une des journaux ou des manchettes. La polarisation et les positions dominent le discours. La gauche et la droite surenchérissent dans la «prise au sérieux de la situation» et considèrent que la politique de l'intégration est un échec. Ces milieux demandent que l'on reprenne la problématique à zéro. Pourtant, si l'on analyse les arguments invoqués, on constate que ce sont presque exactement les mêmes motifs qui sont avancés qu'il y a dix, vingt et trente ans. Le personnel politique s'est entre-temps renouvelé à plusieurs reprises, mais les nouvelles générations de politiciens tiennent pour l'essentiel le même discours politique stérile que leurs prédécesseurs.

Face à cela, il y a pourtant la réalité d'une nation prospère qui compte une large proportion d'étrangers dans sa population, sans la présence desquels ni les hôpitaux, ni les assurances, ni les restaurants, ni les industries, ni la grande distribution, ni les entreprises de transports publics ne fonctionneraient. Mieux que n'importe quel autre pays, la Suisse a réussi à intégrer des immigrés provenant des horizons les plus divers. Certes, cette intégration ne s'est pas faite sans heurts ni faux développements, mais dans l'ensemble elle est réussie. Pour de nombreuses sociétés marquées par des tensions régulières et de fréquents actes de violence, la politique pragmatique de la

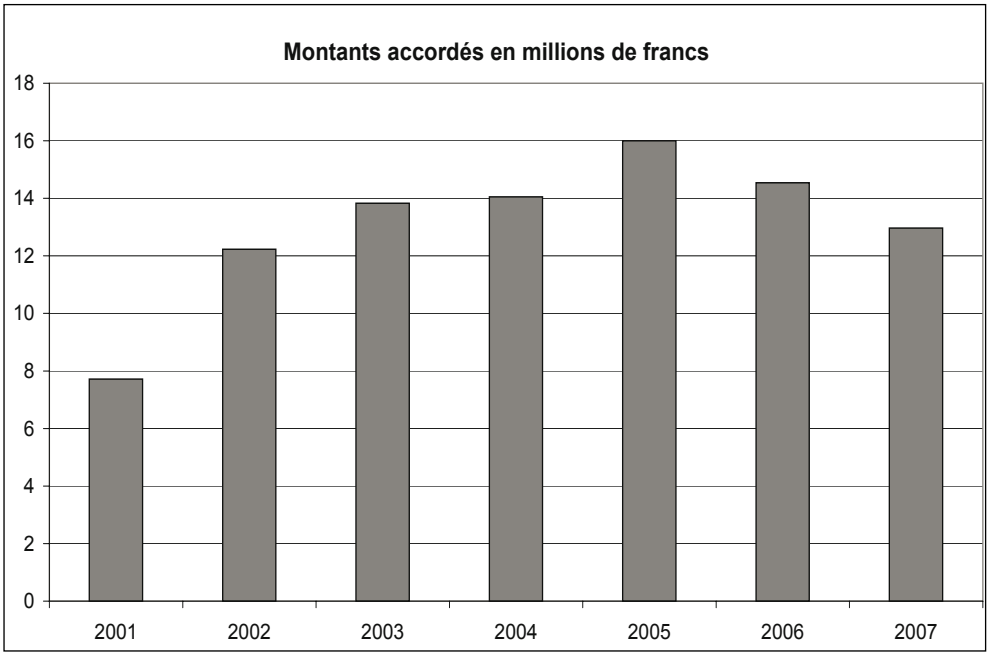

Suisse en matière d'intégration est presque un modèle. Il y a eu des pistes novatrices – et non des moindres – dans le travail consacré à l'intégration, par exemple l'encouragement des connaissances linguistiques à bas seuil d'exigences ou la formation des médiateurs culturels. Ainsi, il est étonnant que la culture de la scène politique helvétique ne reconnaisse pas ce succès et n'éprouve pas quelque légitime fierté face à une réussite qui est celle de tous, immigrés et autochtones.

Les clichés et les stéréotypes rendent souvent aveugles et ne facilitent pas la prise de conscience de l'évolution de la réalité. Ainsi, ce n'est que très lentement que l'on prend acte – une prise de conscience significative pour la politique de l'intégration – que le pourcentage d'immigrés hautement qualifiés a grandement augmenté ces dernières années. Désormais, ce ne sont plus les couches sociales basses, mais les couches sociales supérieures de la population autochtone qui posent problème. En effet, ce ne sont plus seulement les ouvriers qui ressentent la pression concurrentielle, mais aussi de plus en plus les universitaires. Les discussions au sujet de la nomination de professeurs allemands reflètent cette évolution.

Le pourcentage d'immigrés en provenance de l'Union européenne a lui aussi augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Il est vrai que, outre le recrutement de main-d'œuvre étrangère plus qualifiée, cela avait été des buts avoués de la politique suisse en matière de migration. Entretemps, les ressortissants allemands sont devenus le groupe d'immigrés le plus important dans le canton de Zurich. On constate maintenant que l'Union européenne est une structure très dynamique et qu'elle s'élargit. Dans quelques années, les immigrés provenant des Etats de l'ex-Yougoslavie, que la Suisse regarde encore avec beaucoup de scepticisme, pourraient bien être titulaires d'un passeport européen.

L'augmentation des étrangers hautement qualifiés et l'européanisation de l'immigration, associée à l'essor économique, ont sans aucun doute marqué de leur empreinte la cohabitation entre autochtones et immigrés. L'acceptation des immigrés dans la vie quotidienne est meilleure. Il y a pourtant encore des ombres au tableau. Le discours public reste englué dans les ornières d'une politique qui brandit des symboles: les initiatives pour le renvoi des étrangers criminels et contre la construction de mina-

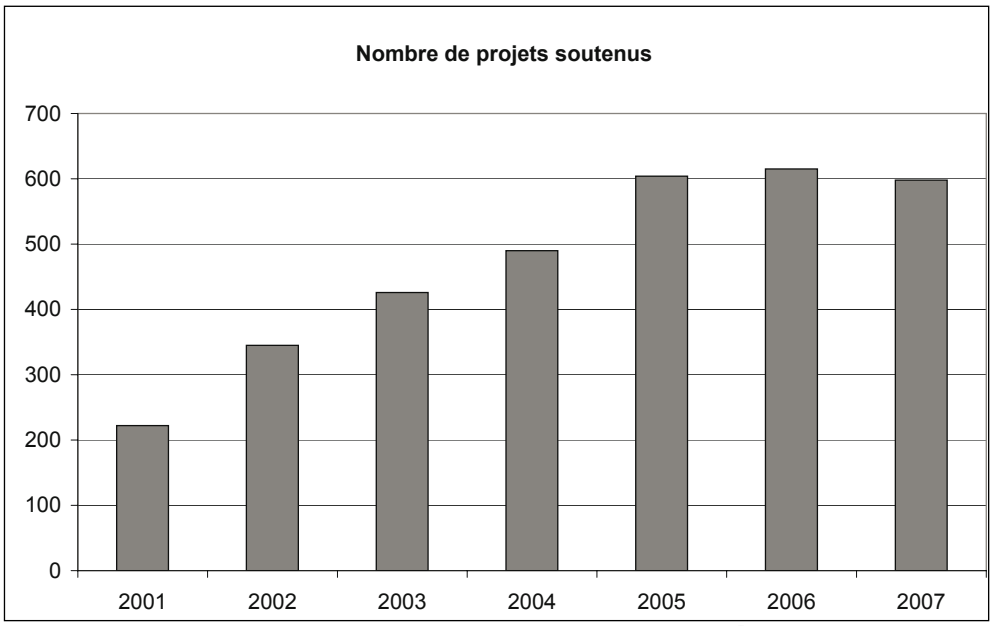

rets, la controverse sur les foulards agitent les esprits. De très nombreux immigrés au teint foncé ou ayant des noms à consonance slave souffrent plus que nous le pensons de discrimination dans leur vie quotidienne. Leurs perspectives économiques et sociales restent mauvaises. Celles de la deuxième génération ne s'améliorent guère. Or, une intégration ratée engendre haine et frustrations.

La réussite future du travail d'intégration repose sur trois piliers:

- Des règles claires qui facilitent l'orientation. Les désigner par leur nom et en exiger le respect fait partie d'un travail d'intégration réussi.
- Combattre avec détermination les obstacles à l'intégration qui entravent l'accès à la formation, au marché de l'emploi et à un statut sûr. L'égalité des chances et la lutte contre la discrimination doivent être plus que de simples slogans.
- Un encouragement ciblé des processus de l'intégration là où existent des déficits.

La Commission fédérale des étrangers a œuvré face à ce dernier point tout au long de ces sept dernières années. La marge de manœuvre dont elle a bénéficié a globalement contribué à obtenir, de concert avec les institutions étatiques et non-étatiques ainsi qu'avec le concours d'étrangers très engagés, de grands effets malgré des ressources très modestes. Les processus d'intégration sont des processus d'apprentissage. Dans notre pays, nombre de personnes ont appris beaucoup grâce à ces programmes.

Manifestations

La dernière Journée annuelle de la CFE

La longue série des Journées annuelles de la CFE a pris fin le 29 novembre 2007. Des spécialistes de la migration et de l'intégration ainsi que d'autres représentants de milieux intéressés se sont rencontrés à l'auditoire du Centre Paul Klee, à Berne où ils ont assisté à différentes conférences sur le changement de perspectives. La matinée fut consacrée à la clôture du point fort de travail – les «médias en point de mire». Lors de son exposé d'introduction au thème de l'intégration et de la communication, le président Francis Matthey a brossé le tableau de la situation actuelle, puis a présenté les recommandations élaborées par la Commission. Philipp Cueni, chargé de l'éthique dans les médias, a donné un aperçu sur le thème de l'éthique et du journalisme. La directrice de la Télévision suisse Ingrid Deltenre a décrit comment la télévision suisse, en tant qu'institution de droit public, appréhende son mandat d'intégration. Le rédacteur en chef Nordine Nabili a, quant à lui, présenté le captivant projet médiatique Bondy Blog, que L'Hebdo a lancé dans la banlieue de Paris en 2005. Par ailleurs, Reto Friedmann, qui dirige «klipp & klang radiokurse», a donné quelques aperçus intéressants de son travail interculturel à la radio. A l'occasion de son ultime Journée annuelle, la CFE a également voulu tisser une passerelle entre le passé et l'avenir. A cet effet, les trois derniers président(e)s de la Commission ont été invité(e)s à discuter dans l'après-midi des visions possibles en matière d'intégration. C'est ainsi que Fulvio Caccia, Francis Mathey et Christoph Meier (qui s'exprimait au nom de Rosemarie Simmen, absente) se sont entretenus avec les invités – Etienne Piguet, Serpil Sahin, Rudolf Stämpfli, Emirjeta Tashi – et le public. Ces quatre invités avaient auparavant présenté leur vision spécifique d'une future politique d'intégration.

Rencontre avec les Commissions cantonales et communales des étrangers et les Commissions de l'intégration

Le 21 juin 2007 eut lieu au TRAFO, à Baden, la 4e rencontre des Commissions communales et cantonales des étrangers et des Commissions de l'intégration pour approfondir le thème «Se responsabiliser et s'engager: les commissions assument leurs responsabilités». A l'occasion de ce congrès, une étude sur les différentes possibilités de participation des migrants dans les divers cantons fut présentée, ainsi que les résultats d'une enquête réalisée auprès des Commissions communales des étrangers et des Commissions d'intégration. Ces bases avaient été préalablement élaborées dans le contexte d'un projet de recherche de l'Institut d'anthropologie sociale de l'Université de Berne et on peut le découvrir sur le site Internet de la CFE.

Après des commentaires captivants, ce fut au tour des participants de présenter leurs travaux. Dans le cadre de leur travail, ils soutiennent l'administration et la politique, ils expriment leur façon de voir de multiples manières et contribuent à une cohabitation harmonieuse entre la population autochtone et les immigrés. Une question importante qui s'est posée lors de cette rencontre: les Communes exploitent-elles vraiment leur potentiel? Grâce à la méthode Open Space – les participants s'organisent eux-mêmes et travaillent de manière responsable – les participants ont approfondi la question. En tant que spécialistes de la pratique, ils ont choisi les thèmes qui les interpellent le plus. Ils ont donc discuté, argumenté et planifié des étapes concrètes de mise en œuvre. Ce vaste échange d'expériences et de connaissances a fourni à leurs travaux de commission de précieux outils pour remplir encore mieux leur mandat et agir de manière encore plus efficace dans leur environnement.

Que ressort-il de la discussion sur la migration? Qu'en est-il de la politique de l'intégration? Discussion au podium de la dernière Journée annuelle de la CFE.

Les intervenants à la Journée annuelle: Ingrid Deltenre, Philippe Cueni (photo du haut), Francis Matthey et Nordine Nabili.

Théorie et pratique dans le droit de cité

Depuis de nombreuses années, la CFE s'engage activement dans le domaine de la naturalisation. En 2007, elle y a consacré une Journée d'étude qui constitue à deux égards une innovation: pour la première fois le Fonds national suisse et la Commission fédérale des étrangers ont collaboré ensemble et pour la première fois tous les responsables cantonaux et communaux en matière de naturalisation ont été invités à participer à une manifestation organisée spécifiquement à leur intention.

A l'occasion de cette manifestation, qui a eu lieu le 23 mai 2007, les chercheurs des projets du Fonds national de recherche 51 et 40+ ont présenté les résultats de leurs recherches dans le domaine du droit de cité. La première partie de la manifestation a été consacrée à l'analyse historique de l'admission et des critères d'exclusion du droit de cité helvétique de 1874 à nos jours. Puis suivit une étude politologique comparant la pratique de la naturalisation dans les communes suisses. Dans un troisième volet, les différentes conceptions du droit de cité furent abordées. Une comparaison internationale a aussi mis au jour d'une part les différents modèles susceptibles de mobiliser les migrants et d'autre part ceux qui ne les mobilisent pas, les incitent à se taire et à ne rien entreprendre pour aménager les processus sociétaux. A la fin de cette journée captivante, une discussion permit d'aborder plusieurs points: qui peut devenir Suisse, qui définit les critères d'admission et d'exclusion et que recouvre la «suissitude». Il n'y eut toutefois pas de réponse exhaustive à ces questions. Cet échange a permis de reconnaître avec désillusion que les voix des immigrés ne se font pas entendre suffisamment dans l'opinion publique suisse.

Discussion animée dans l'un des ateliers de la rencontre des commissions à Baden.

Prix suisse de l'intégration 07

En 2007, le Prix suisse de l'intégration a été décerné pour la deuxième fois. Il y a eu 130 candidatures. Le jury (Achille Casanova, président, ancien vice-chancelier de la Confédération; Andrea Patricia Ayllon, traductrice, Lausanne; Brigitte Hauser, Office fédéral des migrations; Carolina Müller-Möhl, politologue et entrepreneur, Zurich; Etienne Piguet, professeur à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel; Yusuf Yesilöz, réalisateur de films et journaliste) a désigné trois projets concernant différents domaines. Crescenda, un Centre pour migrantes, à Bâle; Spielgruppe-plus, un projet éducatif pour les enfants d'âge préscolaire du canton de Zurich, et Team-play, une formation continue pour entraîneurs de football. Tous ont reçu une somme de 10'000 francs. Cette fois non plus, la désignation des lauréats n'a pas été facile pour le jury, a déclaré le président du jury Achille Casanova lors de la remise du prix le 10 novembre au Landhaus de Soleure. Le jury a également déploré le fait que seuls des projets provenant de Suisse alémanique aient été sélectionnés et espère que des organisations romandes et tessinoises participeront en plus grand nombre à la prochaine édition du concours. La grande majorité des candidatures provenait de Suisse alémanique; seules 17 candidatures provenaient de Suisse romande et 5 du Tessin. Quant à savoir si le Prix suisse de l'intégration, qui est financé par le crédit de l'intégration de la Confédération, sera encore une fois décerné à l'avenir, on ne le sait pas, sa destinée est incertaine.

Publications et travail médiatique

terra cognita

En 2007, les numéros 10 et 11 de «terra cognita», la revue suisse consacrée à l'intégration et à la migration, éditée par la Commission fédérale des étrangers, sont sortis de presse comme prévus. L'édition du printemps était consacrée au thème «Langue» et l'édition d'automne au thème «Intégration et médias».

La langue est-elle vraiment la clé de l'intégration? Quelle est l'importance réelle de la maîtrise de la langue parlée sur les lieux de travail et de domicile? Comment peut-on soutenir ceux qui ont des difficultés à apprendre une langue? Et dans quelle mesure les nombreux dialectes suisses alémaniques entravent-ils la communication outre-Sarine? Ces questions et bien d'autres encore au sujet de la langue sont traitées dans «terra cognita» no 10. Le migrant qui plonge dans l'univers linguistique de notre pays constate que se faire comprendre dans une nouvelle langue constitue un processus complexe qui ne se limite pas purement à l'acquisition de connaissances linguistiques. Quelques immigrés retracent leurs propres expériences en la matière. Les contributions littéraires de Francesco Micieli et d'Agota Kristof dévoilent des stratégies sur la manière de se mouvoir dans un nouvel environnement. Franz Hohler, lui, adopte la perspective de la langue elle-même et démontre avec quelle souplesse elle intègre des influences extérieures.

Plusieurs articles présentent les recherches actuelles sur le thème de la langue. C'est le cas pour le projet du Fonds national de la recherche PNR 56 relatif à la pluralité et aux compétences linguistiques. On y trouvera également ce qu'il faut savoir sur la diglossie – ce grand écart entre notamment les dialectes suisses-alémaniques et le Hochdeutsch – ou sur le «code-switching», ce passage spontané d'une langue à l'autre que l'on peut surtout observer chez les jeunes de la deuxième génération d'immigrés. D'autres textes mettent en lumière les problèmes linguistiques spé-

Remise du Prix suisse de l'intégration 07
au Landhaus de Soleure.

cifiques aux domaines de la santé publique, de l'aide sociale ou de l'enseignement régional. Il en ressort clairement qu'il ne suffit pas d'imposer l'apprentissage d'une langue aux migrants, mais qu'en fonction de la situation, il est indiqué de leur proposer un traducteur/interprète pour les aider. Enfin, Hartmut Fähndrich démontre que le langage «politiquement correct» en matière d'intégration donne lieu à quelques singulières fleurs de rhétorique involontaires, par exemple, en ce qui concerne l'invention en langue allemande de la notion de «Muslima». La langue n'est donc nullement un problème spécifique aux immigrés.

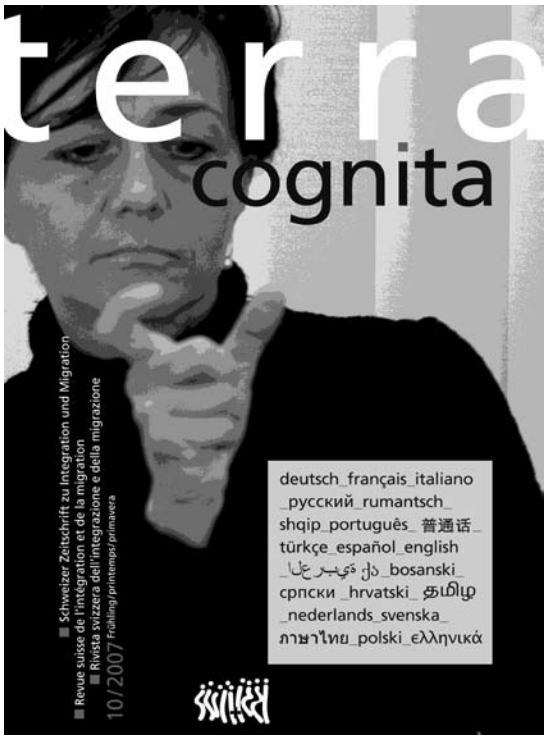

Quel rôle joue les médias pour l'intégration? C'est la question principale du numéro 11 de «terra cognita». Divers projets de recherche actuels montrent que la manière dont sont représentés les migrants dans les médias suisses relève plutôt de stéréotypes et tend à être négative. Cela ne vaut pas seulement pour le domaine de l'information, mais aussi pour les divertissements, comme le relève une étude faite sur la série de polars télévisée policière de langue allemande «Tatort». Une série d'articles se penche sur la question de savoir quels médias les immigrés utilisent. La «marée» d'antennes paraboliques est-elle signe d'un ghetto des médias? Pas forcément, comme le révèlent plusieurs études. La plupart des migrants composent leur «menu» de médias selon des besoins spécifiques; y figurent tant des chaînes de télévision du pays d'origine que du pays d'accueil. Une entreprise de médias, la Westdeutsche Rundfunk (WDR), considère les immigrés comme un segment important de sa clientèle. Le chargé d'intégration de la WDR donne un aperçu de son activité. Avec son «Bondy-blog» sur les banlieues parisiennes, «L'Hebdo» a certainement écrit une nouvelle page de l'histoire des médias. Ce que les rédacteurs suisses ont réussi à faire dans la banlieue parisienne de Bondy au moment des émeutes est effectivement tout à fait exceptionnel. Un aperçu d'exemples intéressants et de projets couronne le tout. On y trouve par exemple le cahier de «La Repubblica», qui s'adresse un dimanche sur deux aux immigrés en Italie, ou l'exemple de Radio X à Bâle, qui veut offrir des nouvelles locales compréhensibles pour tous, ou encore un exemple plus ancien, les «Schweizerisch-Ungarischen Nachrichten» en langue hongroise qui furent une production commune des éditeurs de journaux zurichois dans les années 1950.

Recommandations «Intégration et médias»

La Commission fédérale des étrangers a élaboré des recommandations dans quatre domaines et les a remises à l'attention des professionnels ainsi qu'à des entreprises des médias, aux autorités et à des migrants (cf. ci-dessus). Ces recommandations ont été publiées sous la forme d'une brochure trilingue (allemand, français, italien). Cette brochure peut, comme toutes les publications de la CFE, être gratuitement commandée au Secrétariat.

Nouvelles rubriques thématiques

Le site Internet de la CFE (www.eka-cfe.ch) a été élargi, surtout dans le domaine des rubriques thématiques. Un matériel volumineux concernant l'intégration et la naturalisation a été élaboré puis mis en ligne. Dès 2008, les commissions extraparlementaires sont aussi soumises au nouveau Corporate design de la Confédération. Le site Internet de la nouvelle Commission pour les questions de migration reprendra sur celui de la CFE en matière de contenu, mais il doit être remanié pour correspondre au «web-look» bien connu de l'Administration fédérale.

Sur la base de l'inventaire concernant les «Possibilités de participation politique» de l'Institut d'anthropologie sociale de l'Université de Berne, la CFE a compilé un aperçu de la participation structurelle dans les cantons. Ce document est intitulé «Se responsabiliser et s'engager»; on peut le découvrir sur le site sous Participation. Il donne des informations sur les endroits où les étrangers peuvent voter en Suisse. Ou: Quelle magistrature cantonale n'exige pas que le juge ait la nationalité suisse pour exercer ses fonctions? Quel canton dispose d'une loi sur l'intégration et lequel dispose d'une charte sur l'intégration? Comment les organisations des étrangers peuvent-elles participer à la procédure de consultation?

Travail médiatique

Lors de la conférence de presse annuelle en février, les sujets centraux ont été la fusion de la CFE avec la Commission fédérale des réfugiés et la nouvelle répartition des tâches ODM-CFE dans le domaine de l'encouragement à l'intégration. La CFE a ainsi insisté sur la nécessité d'augmenter les moyens d'encourager l'intégration sur le plan fédéral. Les 14 millions de francs qui ont été mis à disposition pour les projets correspondants au cours de l'année passée sous revue ne suffisaient pas.

Integration
und
Medien

L'intégration
et les médias

Integrazione
e media

Empfehlungen der
Eidgenössischen Ausländerkommission EKA

Recommandations de la
Commission fédérale des étrangers CFE

Raccomandazioni della
Commissione federale degli stranieri CFS

2007

Lors de la deuxième conférence de presse, en septembre, la Commission a exprimé son scepticisme face aux contrats d'intégration. Elle est avant tout préoccupée par le risque que ces contrats d'intégration puissent avoir un effet discriminatoire et qu'on ne puisse exclure qu'ils ne soient dans une certaine mesure arbitraires. Ensuite, il a été questions du climat d'hostilité lors de la campagne de votation a été abordé (dû en premier lieu aux affiches des moutons). Le président de la CFE s'est montré inquiet, car de telles campagnes peuvent nuire à l'image d'une Suisse tolérante.

La Commission a fait connaître sa position à travers plusieurs communiqués de presse: rejet unanime de l'Initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels de l'UDC et de l'Initiative contre la construction de minarets ou encore les recommandations concernant les mariages forcés et arrangés. D'autres thèmes concernaient la dissolution du Groupe de travail Sans-papiers et les recommandations – mentionnées à plusieurs reprises ci-dessus – sur le thème «Intégration et médias». Elle a rapporté, de concert avec le Fonds national, sur la Journée consacrée à la naturalisation. Enfin, la CFE a donné des informations sur le lancement du concours et la remise du Prix suisse de l'intégration 07.

37 ans CFE – Chronique d'une Commission

par Pascale Steiner

Depuis le 31 décembre 2007, la Commission fédérale des étrangers n'est plus. Pendant 37 ans, cette commission a co-aménagé la politique suisse en matière d'étrangers. La création et le développement de cette institution sont étroitement liés aux débats qui ont eu lieu au fil des années dans notre pays concernant la politique suisse en matière d'étrangers. La politique des étrangers prend place dans un champ de tension entre les intérêts économiques et sociétaux, entre des prétentions régulatrices et une justification humanitaire. Lors de l'aménagement de la politique suisse en matière de migration, il s'agissait de prendre en compte non seulement les demandes nationales et régionales, mais aussi les facteurs d'influence inter- et supranationaux. La CFE, qui disposait dès le début de sa mission d'un large mandat et qui s'occupait des aspects les plus divers de la migration, concentra ses activités, au fil du temps, de plus en plus sur «une cohabitation harmonieuse entre les populations suisse et étrangère». Elle agit infatigablement pour que l'intégration devienne un postulat de politique d'Etat et proposa à la Confédération de l'ancrer dans les structures étatiques.

1960-1970: Une Commission pour le problème des étrangers

Les années 1960 furent caractérisées par un essor économique continuel et un besoin accru de main-d'œuvre étrangère. En même temps, l'opinion publique était de plus en plus d'avis que les spécificités de la Suisse pourraient être mises à mal par l'emprise étrangère. Les étrangers, de par leur représentation de l'Etat et de la démocratie, pourraient contrer la manière suisse d'appréhender la notion d'Etat. Dès lors, on ne pouvait pallier ce danger qu'au moyen d'une «défense spirituelle». Il était du devoir «de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma, de la formation des adultes, des musées et des universités» de contribuer à «préserver la spécificité de la Suisse». La promotion des dialectes allait aussi jouer un rôle – et non des moindres – de mur protecteur contre l'emprise étrangère.

Les différentes initiatives contre la surpopulation étrangère contribueraient aussi à protéger la spécificité de la Suisse. En 1965, le «Parti démocratique du canton de Zurich», déposa la «première initiative populaire contre l'emprise étrangère». Après que le Conseil fédéral se fut prononcé, cette initiative populaire fut retirée. En revanche, la deuxième initiative sur la surpopulation étrangère, plus radicale que la première, appelée «*Initiative Schwarzenbach*», aboutit. Elle avait pour objectif de limiter le taux de population étrangère à 10 pour cent. Le Peuple et les Etats la rejetèrent toutefois de justesse le 7 juin 1970.

La politique d'immigration du gouvernement se trouvait au sein d'un conflit d'objectifs. En effet, le gouvernement devait d'une part satisfaire à la demande croissante en main-d'œuvre étrangère d'une économie en haute conjoncture, et d'autre part, tenter d'apaiser les craintes de la population suisse face à l'emprise étrangère. Or, jusqu'à ce jour, cette double tâche s'était révélée quasiment insoluble. Un jour après le scrutin déjà, le Conseil fédéral chargea le Département fédéral de justice et police et le Département fédéral de l'économie de rédiger un *rapport prévoyant des mesures pour*

traiter le «problème de la surpopulation étrangère». Ce rapport conclut qu'il convenait d'élire une Commission consultative permanente.

Par la suite, le Conseil fédéral envisagea la création d'une «*Commission fédérale consultative chargée de traiter le problème de la surpopulation étrangère».* Les associations commencèrent à se battre pour obtenir un siège au sein de cette commission et certaines prétendirent d'en occuper plusieurs. En dépit de nombreuses demandes, le Conseil fédéral s'abstint de faire appel à des organisations d'étrangers. En revanche, il nomma des représentants d'employeurs, de milieux ecclésiastiques, de syndicats, de l'Association des communes de bourgeoisie et de la Nouvelle Société Helvétique. Le Conseil fédéral nomma à la tête de cette commission Charles-Frédéric Ducommun, le directeur des PTT qui venait de prendre sa retraite.

Le Conseil fédéral chargea la «*Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers*» «d'examiner la politique d'immigration poursuivie par la Suisse et de traiter toutes questions liées à la présence d'un grand nombre d'étrangers dans notre pays sous l'angle démographique, social, politique, économique et juridique». La Commission devait se pencher principalement sur «l'étude des problèmes sociaux de la main-d'œuvre étrangère en Suisse, et en particulier sur leur encadrement social, leur adaptation à nos conditions de vie et de travail, leur assimilation et leur naturalisation». Tant le Conseil fédéral que les autres départements fédéraux étaient autorisés à faire appel à la Commission et à lui soumettre «des problèmes spécifiques afin qu'elle les résolve immédiatement dans le cadre de ses activités courantes». Ainsi, la Commission devait-elle rendre compte de ses activités au Conseil fédéral en rédigeant des rapports et lui soumettre des recommandations. Le Conseil fédéral voulait décider lui-même «de l'éventuel accès du public auxdits rapports».

La Commission mentionna de nombreux champs opérationnels d'intervention dans les «mesures visant à améliorer les relations entre les Suisses et la population étrangère». Elle recommanda en particulier que le Conseil fédéral invite par une circulaire les gouvernements cantonaux à constituer dans chaque canton et chaque ville une commission de coordination pour toutes les questions soulevées par la présence de main-d'œuvre étrangère. Toutefois, le Conseil fédéral trouva cette proposition – que d'autres groupements avaient émise dans d'autres contextes – inadéquate. A l'occasion d'un entretien de mise au point avec les conseillers fédéraux Ludwig von Moos et Ernst Brugger, les tâches à long terme de la Commission furent redéfinies. Elle devait participer à la révision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) datant de 1931 et à l'aménagement de la future politique suisse en matière d'immigration et d'étrangers. Le droit de cité était vu comme «l'ultime étape de l'intégration des étrangers», l'accent principal devant être mis sur les représentants de la deuxième génération, c'est-à-dire les enfants de la première vague d'immigrés qui auraient grandi en Suisse.

1972-1974: «Le petit Parlement» pris entre les craintes face à l'emprise étrangère et les propositions d'intégration des étrangers

L'initiative Schwarzenbach avait creusé un profond fossé au sein de la population. Les travailleurs étrangers vivant en Suisse s'étaient organisés pour améliorer leur statut peu sûr et obtenir davantage de sécurité en matière de droits. Ces groupements critiquaient le statut de saisonnier, les possibilités restreintes de regroupe-

ment familial, les conditions de logement des travailleurs, le système de formation et l'absence de reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. C'est à cette époque que se tinrent les premiers congrès ayant pour thème le dessous des cartes de l'immigration et du statut des immigrés dans notre pays. La République italienne fit aussi de plus en plus pression sur le gouvernement helvétique concernant le regroupement familial. Par ailleurs, des forces politiques se constituèrent à l'échelon supranational pour élargir les droits des travailleurs migrants et mettre leur statut sur un pied d'égalité avec celui des autochtones. Dans les pays voisins, les conditions cadre avaient été mises à niveau et les obstacles juridiques avaient été éliminés. Pour pouvoir rester attractive, la Suisse devait faire des concessions dans l'intérêt de l'économie du pays. La haute conjoncture persistant, les entrepreneurs n'étaient pas intéressés à remplacer la main-d'œuvre étrangère bien formée par une autre inexpérimentée. La stratégie gouvernementale qui prônait dans sa politique d'immigration le principe de la rotation des migrants battit de l'aile et perdit progressivement de son importance. La politique suisse misa peu à peu sur une perspective à plus long terme, axée sur une meilleure cohabitation entre les populations étrangère et autochtone.

En 1972, Anton Heil, juge au Tribunal fédéral et ancien président de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse, fut nommé à la tête de la Commission qui comptait quelque 40 membres. Y siégeaient également des représentants de partis politiques ténors dans la politique des étrangers, tels que James Schwarzenbach, représentant du «Mouvement républicain» et Valentin Oehen, président central de

Deux affiches démontrant le ton rude des interventions sur les étrangers et la «surpopulation étrangère» dans les années 1970.

Le respect et la reconnaissance

Mais qu'es-tu allé faire dans cette galère? Combien de fois ai-je entendu cette remarque! Oui, pourquoi avoir accepté la présidence d'une commission qui sortait d'une crise, surmontée certes par Rosemarie Simmen, ma prédécesseur, Anna Rüdeberg et Walter Schmid, nos deux vice-présidents, et Mario Gattiker, alors chef du Secrétariat de la CFE. Une commission par ailleurs peu valorisée aux yeux d'une population souvent réservée, voire méfiante à l'égard des étrangers, s'occupant d'un domaine où l'émotion et les préjugés prévalent trop fréquemment sur la raison et la nuance.

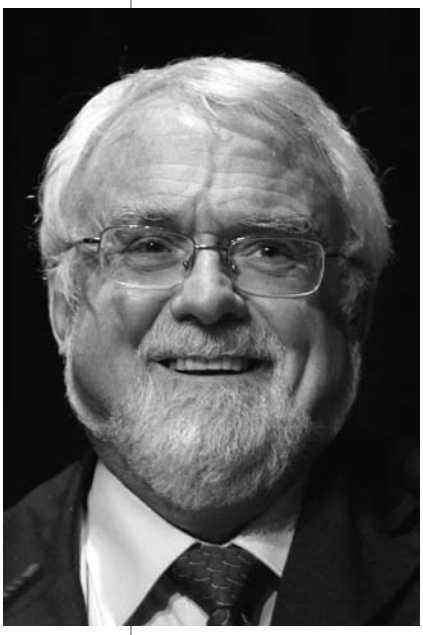

Et pourtant!

Le défi n'était-il pas important à relever, notre pays ne joue-t-il pas une part de son avenir économique, démographique, social et culturel à travers son attitude à l'égard des étrangers et des migrants, leur accueil, leur intégration, leur statut? La Suisse n'a-t-elle pas besoin de ces hommes, de ces femmes et de leurs familles pour se développer et favoriser sa modernité à travers la pluralité?

La décision était prise, et la proposition que m'avait faite Ruth Metzler d'assumer la présidence de la CFE, acceptée.

Mon appréciation de l'importance de la CFE s'est depuis non seulement vérifiée, mais il m'a encore été donné l'occasion, durant toutes ces années, de mesurer combien, dans un climat parfois hostile, peuvent se dégager de forces, d'engagements sincères, courageux dans ce domaine si sensible et si nécessaire à la vie de notre pays, que constituent tout particulièrement la présence et l'intégration des étrangers.

Car l'intégration, devenue tâche de l'Etat enfin reconnue, mais aussi trop souvent sujet déclamatoire et sésame commode trop facilement invoqué, ne saurait être atteinte seulement par des moyens matériels ou par des injonctions. Elle requiert d'abord une approche, un ton, un état d'esprit qui traduisent le respect et la reconnaissance de l'autre, une attitude non discriminatoire dans la vie quotidienne, que ce soit dans les classes, dans l'apprentissage et l'emploi, dans l'habitat ou la santé.

En cela, il y a toujours eu unanimité dans la Commission dont nous avons toujours voulu qu'elle inspire crédibilité et confiance par son activité, ses travaux, sa communication et ses publications. Le secrétariat, conduit par Simone Prodolliet, y a joué un grand rôle, riche de compétences, de disponibilité et d'investissement généreux.

Toutes et tous doivent être ici remerciés, comme doivent l'être tous nos partenaires au niveau de la Confédération, des cantons, des communes et des villes, des organisations et des mouvements associatifs suisses et étrangers sans lesquels rien n'aurait été possible. Ainsi, notamment, la réalisation des quelque 600 projets d'intégration pour la seule année 2007 ou l'établissement d'une base et de liens solides favorables aux initiatives et aux réalisations liées à l'intégration, à la promotion de l'égalité des droits et des chances, à la cohésion sociale.

La CFE a vécu. Il appartient à la CFM de prendre le relai. Avec, tel est mon vœu, autant d'ambition, de volonté et de plaisir à accomplir sa mission au service de notre pays.

Francis Matthey,
Président de la CFE (2002-2007)

«L'action nationale contre la surpopulation étrangère». Sous l'influence de Valentin Oehen, la Commission traita de «la question de la relation entre l'espace vital disponible et l'effectif actuel des étrangers». L'un des trois groupes de travail permanents de la Commission fut chargé «d'éclaircir, de concert avec des spécialistes, les problèmes qui en découlaient et les liens avec la question de la main-d'œuvre étrangère, en particulier l'importance de l'effectif des étrangers dans notre pays du point de vue écologique». Valentin Oehen s'efforça aussi de faire valoir cette orientation bourgeoise-écologique, qui associait le thème de la protection de l'environnement et la prétendue surpopulation étrangère, au sein de son parti. D'un autre côté, la Commission développa toujours plus d'activités ayant pour objectif de favoriser, au moyen de mesures d'encouragement concrètes, la cohabitation entre les Suisses et la population étrangère. Construisant sur cette base, la Commission s'efforça intensivement de *créer d'autres communautés de travail locales, régionales et cantonales,* tout en soutenant celles qui existaient déjà. Les efforts de ces communautés de travail visaient à sensibiliser et à coordonner les forces organisées aptes «à apporter une contribution pratique – des manières les plus diverses –- en vue de résoudre la question des étrangers».

En raison de ses contacts réguliers avec les représentants des communautés de travail cantonales et communales, la Commission fut aussi appelée «Le petit Parlement». Dans son «programme visant à résoudre le problème des étrangers» elle indiqua en mars 1973 des voies et des moyens d'atténuer le malaise de la plupart des Suisses et de réduire, sinon éliminer les tensions entre les Suisses et les étrangers. La Commission soutint la politique de stabilisation instaurée par le Conseil fédéral. A long terme, la Confédération devait utiliser des moyens qui ne violeraient ni les droits de l'homme ni le droit international et agir pour que le taux de population étrangère n'augmente pas. Outre les aspects quantitatifs, la Commission voulait attirer l'attention sur des facteurs qualitatifs: la politique des étrangers et la politique économique devaient être harmonisées. Etant donné que la Suisse devait continuer à employer de la main-d'œuvre étrangère et qu'une cohabitation harmonieuse de cette main-d'œuvre et de la population helvétique était utile et nécessaire pour les deux parties, il convenait de prendre des mesures ciblées pour dissiper les tensions entre les Suisses et les étrangers. La Commission esquissa, dans un programme, un modèle d'assimilation linéaire: il convenait de préparer les migrants à leur immigration en Suisse déjà dans leur pays de provenance. Il était du ressort des institutions suisses (les autorités et la société civile) d'encourager l'adaptation et l'insertion des immigrés dans l'ordre public et juridique de notre pays, autrement dit, leur relation avec la population suisse et leur participation à la vie sociale helvétique. A l'époque, l'assimilation – rapprochement progressif entre l'étranger et la culture helvétique à travers l'adoption de nos us et coutumes et de nos valeurs – fut considérée comme un processus allant de soi, même si elle n'avait pas forcément lieu. Aux yeux de la Commission, la naturalisation constituait le couronnement de cette assimilation. Le programme comportait une liste détaillée des mesures recommandées.

Entre-temps, l'opinion publique fut à nouveau enflammée par de violentes discussions. En effet, le 3 novembre 1972, l'Action nationale déposa *«l'initiative populaire contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse».* Cette initiative populaire avait pour objectif de limiter le nombre d'étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement à 500'000 personnes et celui des naturalisations à 4'000 personnes. Dans son rapport, le Conseil fédéral émit des réserves. Il craignait que «la police contraigne des centaines de milliers d'étrangers qui s'étaient grandement adaptés aux conditions de vie de notre pays à le quitter.» Dans l'aménagement de la politique des étrangers, il s'agissait du sort d'êtres humains. C'est pourquoi il

ne fallait pas négliger les «réflexions humanitaires lorsqu'il s'agirait d'ordonner des mesures de renvoi». L'assimilation ne devait pas se faire sous la contrainte. L'insertion dans la société d'accueil et l'Etat devait se faire de manière organique. «Il doit s'agir de la conséquence naturelle – même si elle n'intervient pas forcément – d'une politique d'intégration ciblée et généreuse.» La volonté de l'immigré de «s'adapter aux us et coutumes et aux conditions de vie de notre pays» en était la condition préalable. Afin d'atteindre cet objectif, il était indispensable «d'échanger mutuellement des informations et de donner aux étrangers les mêmes chances qu'aux autochtones en matière de scolarité, de perfectionnement professionnel et de conditions de logement». En même temps, le Conseil fédéral mettait en garde face au risque d'une récession radicale qui serait la conséquence du renvoi de la main-d'œuvre étrangère. La présence des étrangers n'était donc pas seulement utile à l'économie, mais aussi aux travailleurs suisses. Dans tous les conflits d'objectifs auxquels le Conseil fédéral avait fait face, il avait trouvé avec l'intégration une argumentation qui conciliait les intérêts humanitaires et économiques. Pour consolider sa position, le Conseil fédéral se référa à la Commission qui «avait déjà fourni un travail d'organisation et d'élucidation considérable dans ce domaine». Il convenait de considérer que ces efforts avaient «d'autant plus d'importance que tous les milieux intéressés à la question des travailleurs étrangers étaient représentés au sein de la Commission». Cette argumentation du Conseil fédéral réussit à convaincre la majorité des votants. Le 20 octobre 1974, ils rejetèrent l'initiative populaire contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse.

1974-1980: Les alternatives aux initiatives populaires contre l'emprise étrangère

Le juge du Tribunal fédéral libéral Rolf Raschein fut nommé à la tête de la Commission en 1974. La même année un comité supraparlementaire, composé de représentants d'organisations ecclésiastiques, de partis et de syndicats déposa, pour la première et unique fois dans l'histoire de la Suisse moderne, une initiative cherchant certes à stabiliser l'effectif des étrangers, mais voulant aussi conférer plus de droits aux travailleurs étrangers vivant en Suisse. Le statut de saisonniers devait être aboli et «l'insertion des étrangers dans la société civile suisse devait être encouragée». En 1976, il y avait aux Chambres fédérales, outre l'initiative «être solidaires» – en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers – deux autres initiatives sur l'emprise des étrangers, intitulées «initiative populaire pour la protection de la Suisse» et «initiative populaire pour une limitation du nombre annuel des naturalisations». Les deux initiatives contre l'emprise étrangère furent toutes deux rejetées en mars 1977. Tandis que le lancement de *l'initiative «être solidaires»* avait obtenu un large soutien, la récolte de signatures s'avéra difficile par la suite. Cette intervention politique avait été conçue comme une alternative aux initiatives conservatrices sur l'emprise étrangère. Toutefois, la Commission ne put composer avec les thèses de la communauté de travail pour une nouvelle politique des étrangers (organisme responsable de l'initiative «être solidaires») ni avec celles des organisations faîtières italiennes et espagnoles. Selon elle, les propositions des auteurs de l'initiative allaient trop loin. Le Peuple, lui aussi, rejeta cette initiative à une majorité écrasante en avril 1981.

Entre-temps, sous l'égide du conseiller fédéral Kurt Furgler, le Département fédéral de justice et police élabora une nouvelle loi fédérale sur les étrangers. Kurt Furgler avait vu dans le destin de l'initiative populaire «être solidaires» une confirmation pour poursuivre la politique des étrangers qu'il avait appliquée jusque-là. Le nouveau libellé de la loi fédérale sur les étrangers allait ancrer la Commission. Le gouverne-

ment était en effet parvenu à la conclusion que le problème des étrangers ne pouvait pas être résolu uniquement par le biais de restrictions à l'admission en Suisse. Faciliter l'insertion des étrangers dans la société civile constituait l'une des pierres angulaires de la politique des étrangers. Il était du devoir de la Confédération de conférer un meilleur statut juridique aux étrangers et à leurs familles au bénéfice d'un droit d'établissement dans notre pays. En revanche, l'intégration sociale devait intervenir là où les Suisses et les étrangers se côtoyaient: sur leur lieu de travail, dans le quartier, dans les associations, dans les paroisses. La Commission soutint le projet de loi qui allait lui donner une base légale et confirmer ses tâches. Au cours de ses rencontres régulières avec les communautés de travail pour les questions liées aux étrangers, respectivement avec les associations défendant les intérêts des étrangers, la Commission saisit toutes les occasions de mettre l'accent sur les aspects positifs du projet de loi, de le défendre et de juguler les présomptions. Elle partageait l'avis du Conseil fédéral selon lequel l'insertion des étrangers devait intervenir sur place «c'est là où les gens habitent et vivent, et donc à l'échelon communal, qu'existent les meilleures conditions pour encourager la compréhension mutuelle entre les Suisses et les étrangers». Elle publia donc, en collaboration avec l'Association suisse des communes suisses et l'Association suisse des villes, un *manuel «Les étrangers dans la commune»* visant à montrer la voie aux institutions locales et à les encourager à la suivre. Le manuel mettait l'accent sur le fait qu'il fallait faire davantage participer les étrangers à la vie publique.

Lorsque la loi sur les étrangers adaptée fut présentée au grand public, l'accueil qu'elle reçut n'aurait pas pu être meilleur. Mais pour les secteurs et les régions économiques ayant des intérêts particuliers, seule la libéralisation du statut des saisonniers allait trop loin. Stimulée par les résultats des dernières initiatives sur l'emprise étrangère, l'Action nationale pronostiqua alors une poussée de l'immigration engen-

Célébration des 20 ans de la Commission en 1990. La Présidente de la CFE Lise Girardin dans la salle du Conseil national.

Bonheur et passion: mon parcours de vice-présidente

Mon élection en octobre 2000 par la communauté italienne de Suisse en tant que l'une de ses représentantes au sein de la CFE fut une surprise. C'est avec une joie particulière que j'appris en mai 2001 de la bouche de Paul Sütterlin, alors secrétaire suppléant de la CFE, que le choix du Conseil fédéral s'était porté sur moi, une personne d'origine étrangère, pour la fonction de vice-présidente de la Commission fédérale. Cette élection m'a beaucoup réjouie, parce que j'allais pouvoir mettre au service de cette commission mon savoir et mon expérience en tant que femme médecin dans le domaine de l'intégration et de la migration. A côté de l'élaboration de relations avec les autres membres de la CFE, je me suis initiée avec enthousiasme aux activités de la présidence et du programme d'intégration. Lorsque j'évoque Rosemarie Simmen et Walter Schmid ainsi que Mario Gattiker et Christof Meier, ce sont des moments d'échanges très fructueux qui me viennent à l'esprit. Pendant mon mandat, il m'a aussi été possible de collaborer avec diverses organisations suisses et étrangères et de faire valoir les points de vue de la CFE.

Le point fort de mon engagement au sein de la Commission résida cependant dans l'appréciation et le soutien des projets d'intégration. Cette tâche fut l'une de mes plus belles expériences – sinon la plus belle – en dehors de mon activité de femme médecin. J'ai vécu la promotion de l'intégration à travers des projets comme une chance unique. Nous pouvions ainsi contribuer à ce que le travail (bénévole) de nombreux groupements et organisations de migrants soit reconnu. Ce fut pour moi un privilège de prendre part à cette évolution.

Les relations et les amitiés qui se sont tissées au cours de ces sept années passées ne se sont pas créées exclusivement au sein de la CFE, mais aussi au sein du réseau que constituent les délégués à l'intégration des cantons et des communes. Mes ancêtres romains affirmaient déjà «ubi bene ibi patria»: la patrie, c'est là où l'on se sent bien, et je m'y rallie volontiers.

Ma gratitude va particulièrement à Walter Schmid qui m'a initiée à l'art de l'intégration proactive. Mais je tiens aussi à remercier tous mes collègues membres du Comité des projets ainsi que les collaborateurs et collaboratrices chargés de traiter les projets, avec lesquels j'ai passé des heures inoubliables. Sans oublier, naturellement Simone Prodolliet et «mon cher président» Francis Matthey.

Anna Rüdeberg-Pompei,
Vice-présidente de la CFE (2001-2007)

drée par les généreuses dispositions en matière d'immigration. Elle lança sans grande difficulté un référendum contre ce projet de loi. La loi fédérale sur les étrangers ne fut pas aussi énergiquement rejetée que l'initiative «être solidaires», mais elle n'obtint néanmoins que 49 pour cent de oui.

1980-1990: Politique en matière de réfugiés, d'immigration, d'intégration et de naturalisation

Jusque dans les années 1980, la politique suisse en matière de migration fut surtout une politique d'immigration. Elle se fondait sur trois piliers: établir une relation pondérée entre la population suisse et la population étrangère, améliorer la structure du marché du travail et l'intégration dont la naturalisation serait le couronnement. Tandis que l'on accordait une grande importance aux deux premiers piliers, le mot intégration n'était prononcé que du bout des lèvres. Rien ne changea à cet égard si ce n'est que l'intégration fut ancrée en 1986 dans l'ordonnance du Conseil fédéral sur la limitation du nombre des étrangers (OLE).

A partir des années 1980, outre les questions qui se posaient dans le contexte de l'immigration de main-d'œuvre, la question de l'admission des réfugiés devint brûlante. Jusque-là les réfugiés avaient trouvé asile dans notre pays essentiellement dans le cadre de contingents de camps de réfugiés. Or, le nombre des requérants d'asile entrant directement en Suisse augmentait. Un cadre juridique devenait indispensable afin de régler ce qu'il convenait de concéder ou de refuser aux requérants d'un statut de réfugié. C'est ainsi que la loi fédérale sur l'asile entra en vigueur en 1981.

Par décision du 22 décembre 1980, la *Commission fédérale pour les problèmes des étrangers (CFE)*, comptant 27 membres, succéda à la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers. Cette date marqua la possibilité de nommer des étrangers au sein de la Commission. Un secrétariat doté de quatre personnes organisait les séances des groupes de travail, se chargeait de toutes les tâches administratives, remaniait les rapports, informait, entretenait des liens avec de nombreuses institutions et participait aux journées de formation et de formation continue. Sur la base de l'approbation du Conseil fédéral, la Commission accomplit aussi de plus en plus de tâches locales. Cela lui donna l'occasion d'élargir progressivement son champ d'action. Trois groupes de travail permanents se formèrent en son sein. Un groupe de travail se penchait sur les problèmes d'intégration spécifiques à certaines minorités ethniques (Grecs, Yougoslaves, Portugais, Turcs, conjoints étrangers de ressortissantes suisses, réfugiés, etc.); un deuxième se consacrait au thème de la formation des adultes et de l'encouragement des connaissances linguistiques et le troisième se vouait à des questions relatives à la naturalisation.

La libérale Lise Girardin – un symbole de la lutte pour les droits politiques des femmes qui s'était fait un nom dans les années 1960 et 1970 – succéda en 1983 à Rolf Raschein à la tête de la Commission. Jusque-là, la Commission et son secrétariat avaient été directement subordonnés au Département fédéral de justice et police. Cette année-là toutefois, le Secrétariat de la CFE fut subordonné sur le plan administratif à l'Office fédéral des étrangers. Entre-temps, le modeste Secrétariat dut faire face à une charge de travail de plus en plus lourde. Avec le temps, plusieurs brochures d'information étaient devenues obsolètes et il convenait de les adapter à la nouvelle donne et surtout aux nouvelles dispositions légales. Mais le Secrétariat peinait à trouver le temps de se consacrer à cette tâche. Les plaintes à ce sujet contraignirent l'Office fédéral de

l'organisation à examiner à plusieurs reprises les activités et la surcharge de travail du Secrétariat de la Commission. A fin mars 1986, la CFE pria sans succès le Conseil fédéral de renforcer l'effectif du personnel de son secrétariat afin que la Commission puisse continuer de faire face à ses tâches politiques d'intégration conformément à la situation et aux besoins exprimés.

Pendant des années la Commission s'était engagée en faveur de la naturalisation facilitée des étrangers ayant grandi dans notre pays. En 1983, un projet de loi allant dans ce sens avait été soutenu tant par les grands partis politiques que par la CFE et fut mis en votation. Il ne trouva pas grâce auprès du Souverain qui le refusa. Etant donné que les pratiques locales en matière de naturalisation était fréquemment en butte à la critique, la CFE, de concert avec l'Association des villes suisses, l'Association des communes des citoyens et corporations et l'Association des communes suisses, adressa aux communes et aux autorités cantonales une liste de recommandations sur les critères de naturalisation.

Dans la politique suisse et dans la perception du grand public, la question des réfugiés prit de l'importance. En 1987, Peter Arbenz fut chargé, en tant que Délégué aux questions des réfugiés, de constituer un nouveau management au sein du DFJP. En même temps, la deuxième révision de la loi fédérale sur l'asile battait déjà son plein. La presse publiait d'innombrables articles sur les occupations d'églises et le nombre croissant de requérants d'asile.

En 1988, le Délégué aux questions des réfugiés institua un groupe de travail qui publia l'année suivante déjà un «Rapport pour une stratégie des années 1990 en matière de réfugiés et d'asile». Ce dernier insistait sur la nécessité de disposer d'une politique migratoire coordonnée sur le plan international. Sur la base de ce rapport, l'Office fédéral des étrangers et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), établirent un concept définissant de nouvelles priorités pour les années 1990 concernant la politique suisse en matière d'étrangers. Tandis que l'OFIAMT définissait en particulier des facteurs spécifiques au marché du travail, l'OFE répondait aux questions d'admission et de limitation de la main-d'œuvre étrangère. Ici encore, la question de l'intégration – qui avait pourtant été définie comme la troisième pierre angulaire en matière de politique de migration du Conseil fédéral – ne fut que marginalement évoquée. Paul Rechsteiner invita le Conseil fédéral à soumettre aux Chambres fédérales un rapport relatif à l'intégration de la population étrangère. De concert avec ses partenaires, la Commission établit par la suite toute un éventail de réflexions concernant l'objectif et les perspectives du travail d'intégration. Ces réflexions furent incorporées dans la version complètement remaniée du manuel «Les étrangers dans la commune».

1991-1997: Sur la voie d'une reformulation de la politique migratoire

La situation dans le domaine de l'asile est devenue critique et demandait une adaptation des structures administratives. Tandis que l'Office fédéral des étrangers était au premier chef l'autorité fédérale de police des étrangers qui régulait le marché du travail, il s'agissait pour le droit de l'asile de l'obligation de fournir une protection aux réfugiés. En signant la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, la Suisse s'était engagée sur le plan international. Partant de ces éléments, le Délégué aux réfugiés fut chargé en 1991 de mettre sur pied une institution autonome et indé-

pendante de l'Office fédéral des étrangers. Au cours de la même année, alors que le conseiller national Fulvio Caccia était nommé à la tête de la Commission fédérale des étrangers, plus de 41'000 demandes d'asile furent déposées auprès de l'Office fédéral des réfugiés nouvellement créé.

La récession qui frappait notre pays avait fait exploser le taux de chômage et engendré ainsi des dépenses sociales élevées. Les étrangers furent particulièrement touchés par le chômage. Tandis que dans les années 1970, les étrangers servaient de «tampon conjoncturel», dans les années 1990, la plupart d'entre eux étaient au bénéfice d'une autorisation d'établissement et avaient le droit de rester en Suisse. La composition de la population résidente étrangère s'était de plus fortement modifiée. Les temps où notre pays recrutait activement de la main-d'œuvre étrangère en Italie ou en Espagne étaient révolus. L'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) avait été conçue comme un instrument en vue de réguler le nombre d'immigrés. Toutefois, cet instrument ne pouvait intervenir sur leur provenance. De fait, la population étrangère en Suisse était plus hétérogène qu'auparavant. Dans le cadre de la réorientation de la politique en matière d'étrangers et de réfugiés, le Conseil fédéral développa donc dans son «*Rapport sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés*» un nouveau modèle, appelé modèle des trois cercles, qui régissait l'admission des étrangers dans notre pays sur la base de leur pays de provenance.

Faisaient partie du premier cercle tous les pays de l'UE/AELE et du deuxième cercle les pays partenaires traditionnels de la Suisse, tels que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Tous les autres pays appartenaient au troisième cercle. La Commission fut critique à l'encontre de ce modèle. Dans ledit rapport, le Conseil fédéral s'exprimait en faveur d'un renforcement de l'intégration des étrangers dans notre pays. Il était d'avis que l'encouragement de l'intégration des étrangers devait aller au-delà des activités et de l'aide sociale. Tout état comportant un taux élevé d'étrangers

Fulvio Caccia (au centre) a présidé la CFE de 1991 à 2000, année de sa démission (coup d'éclat): il se battait pour une commission indépendante. A sa gauche René Riedo, Secrétaire; à sa droite Sigisbert Lutz, Vice-président.

Et pourtant elle tourne!

Le coup de fil de la conseillère fédérale Ruth Metzler, le 20 janvier 2000, fut une surprise. Le président de la CFE d'alors et une bonne moitié des membres avaient donné leur démission en guise de protestation. Rosemarie Simmen, la présidente, et moi-même avions pour mission de reconstituer une Commission fédérale des étrangers et de regagner la confiance des organisations défendant les intérêts des étrangers. Ce fut le début d'une activité passionnante qui consista tout d'abord à nouer le dialogue avec les étrangers, de mener des négociations coriaces pour dissiper la méfiance et de refaire fonctionner la Commission. Ce ne fut pas une mince affaire, d'autant qu'en parallèle, il fallait aussi restructurer le secrétariat.

En outre, un an auparavant, le Parlement avait enfin ancré dans la loi fédérale l'article relatif à l'intégration, ce qui donnait à la Confédération la possibilité de promouvoir des projets en matière d'intégration des étrangers. Pratiquement d'un jour à l'autre, la Commission allait devoir mettre sur pied un programme d'encouragement à l'intégration. On en attendait beaucoup et la pression était tangible. Grâce au soutien efficace de professionnels des communes et des cantons, il fut possible de réaliser ce qui semblait presque impossible. Nous étions heureux de nous atteler enfin ensemble au travail d'intégration dont on demandait la réalisation depuis tant d'années. Le département nous laissa carte blanche et une phase très créative de ce travail d'intégration s'ouvrit à nous: hic Rhodos, hic saltus – nous étions au pied du mur!

C'est ainsi que se déroulèrent sept années absolument passionnantes. Il m'a rarement été donné l'occasion d'occuper une fonction officielle qui m'offre autant de satisfaction et de liberté de manœuvre, ce qui a largement compensé les nombreux mois de travail honorifique. Et ces années m'ont donné une certitude: nous avons fait bouger les choses et la Suisse, elle aussi a évolué – aussi en ce qui concerne l'intégration des étrangers. Mais ce qui a eu le plus de valeur à mes yeux, ce fut de travailler avec des compagnons de route et des amis. Je n'en mentionne ici que quelques-uns: Rosemarie Simmen et Francis Matthey, Anna Rüdeberg-Pompei et Mariano Pacheco, Christof Meier, Mario Gattiker et Simone Prodolliet. Ce sont eux et beaucoup d'autres, membres de la Commission fédérale, collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CFE, spécialistes auprès de la Confédération, des cantons, des communes, des œuvres caritatives auxquels j'exprime ma gratitude.

Walter Schmid,
Vice-président de la CFE (2001-2007)

dans sa population résidente devait être intéressé à ce que «les personnes appartenant à des cultures différentes et parlant d'autres langues soient intégrées dans la société d'accueil, qu'elles se familiarisent avec les us et coutumes locaux et qu'elles vivent ainsi en bonne harmonie avec la population autochtone». Toute immigration est liée à des adaptations et à des changements, même si l'on ne peut gommer le savoir et les expériences qu'ils apportaient avec eux – «en d'autres termes, leur propre culture». Il était dès lors du devoir de l'Etat de soutenir les processus d'intégration des migrants. Au moyen d'une politique d'intégration affirmée et convaincante, il était possible de gagner la confiance des étrangers dans les institutions helvétiques et la population suisse. Le risque de prises d'influences croissantes de mouvements radicaux et fondamentalistes serait d'autant moindre. En même temps, en 1991, par arrêté du Conseil fédéral, la Yougoslavie rétrograda dans le cercle des pays de recrutement non traditionnels. La recherche de travail en Suisse ne fut donc plus une option pour échapper à la guerre civile imminente. La Commission défendait le point de vue que cet arrêté du Conseil fédéral pouvait aussi se justifier dans l'optique de l'intégration. Elle se déclara d'accord d'assumer cette décision du Conseil fédéral et de la défendre auprès de ses interlocuteurs.

Une *réforme gouvernementale et administrative était en cours au sein de l'Administration fédérale*. Il s'agissait alors de procéder à des clarifications et à des analyses en vue d'une restructuration globale des services qui s'occupaient de questions spécifiques aux étrangers. La fusion de l'Office fédéral des étrangers et de l'Office fédéral des réfugiés devait être discutée dans le cadre de cette réforme. Il fut décidé que les deux offices devaient poursuivre leur travail en tant qu'unités administratives distinctes. Dans un rapport adressé au conseiller fédéral Arnold Koller, la CFE exprima que son mandat devait être redéfini et expliqua qu'elle souffrait d'un manque de personnel et de moyens financiers. La nouvelle donne internationale et le souhait d'une coopération accrue exprimé par divers milieux auraient aggravé la situation. La CFE arrivait à la conclusion que les questions des réfugiés reconnus et des requérants d'asile déboutés au bénéfice d'autorisations de police des étrangers pour raisons humanitaires devaient à l'avenir figurer dans son mandat. La Commission se voyait comme l'interlocutrice pour toutes les questions qui se posaient concernant l'intégration, cela indépendamment du statut légal des groupes de personnes concernés. Il fallait éviter des doublons inutiles avec l'Office fédéral des réfugiés qui disposait de ressources financières en vue d'encourager l'intégration des réfugiés et qui avait chargé l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés de gérer ces fonds. La Commission espérait que la revalorisation du travail de l'intégration des étrangers lui donnerait plus d'importance au sein de l'administration fédérale. Si on lui fournissait des moyens financiers spéciaux, elle avait l'intention de soutenir des projets novateurs capables de susciter des impulsions importantes en matière d'intégration des étrangers sur le plan local. Pour cela, il convenait de modifier les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers. Par ailleurs, la Commission incita le Conseil fédéral, à l'occasion de sa réélection en 1992, à renforcer la représentation en son sein des services d'aides aux étrangers et des associations défendant les intérêts des étrangers. Mais vu des travaux de restructuration des offices fédéraux chargés des questions de migration, le Conseil fédéral n'entra pas en matière au sujet de la réorientation du mandat de la CFE et différa sa décision.

En 1993, un groupe de travail, placé sous la présidence d'Eduard Gnesa du Secrétariat général du DFJP, discuta pour la première fois de la question de la fusion entre la CFE et la Commission fédérale des réfugiés. Dans un rapport intermédiaire daté du 9 juillet, ce groupe de travail proposa de ne pas procéder pour l'instant à la fusion des deux commissions fédérales, mais plutôt d'améliorer la coordination entre

ces deux commissions. Dans son rapport final, le groupe de travail envisagea la possibilité de confier un nouveau mandat à la Commission fédérale des étrangers. Elle devait s'occuper à l'avenir des questions concernant tant l'intégration des réfugiés que les travailleurs immigrés et leurs familles. Le groupe de travail était d'avis qu'il était indiqué de subordonner à nouveau le Secrétariat de la CFE au Secrétariat général du DFJP sur le plan administratif, si une fusion de l'Office fédéral des étrangers et de l'Office fédéral des réfugiés devait être envisagée à long terme. Cette même année, la conseillère PDC aux Etats, Rosemarie Simmen, chargea le Conseil fédéral, par une motion, de développer une politique plus cohérente à l'égard des étrangers et des réfugiés et d'élaborer sur cette base une loi relative à la migration. A la demande du conseiller fédéral Arnold Koller, Peter Arbenz rédigea un *rapport sur la politique suisse en matière de migration.*

En 1993 également, la Commission changea de nom pour s'appeler Commission fédérale des étrangers (CFE). Les membres furent nommés à la condition de la quitter au cas où les deux commissions fédérales fusionnaient. La moitié des membres de la Commission fédérale des étrangers avaient une expérience de la migration. La CFE s'engagea à nouveau pour une naturalisation facilitée des enfants et des adolescents. En 1994, une modification y relative de la Constitution fédérale fut certes adoptée par le Peuple, mais échoua faute d'obtenir la majorité aux Etats.

En 1996, le Conseil fédéral institua la Commission d'experts «migration» et la chargea d'élaborer des propositions concrètes en vue d'une future politique migratoire tout en tenant compte des réflexions faites dans le rapport Arbenz. En août 1997, la Commission d'experts remit au Conseil fédéral un rapport intitulé «*rapport Hug»,* qui proposait d'abandonner le modèle des trois cercles. La CFE salua ce rapport. Le Conseil fédéral, lui aussi, se ralliait largement aux conclusions des auteurs du rapport. Le 21 octobre 1998, il abandonna officiellement le modèle des trois cercles au profit d'un modèle d'admission qui faisait la distinction entre les ressortissants des états membres de l'UE/AELE et les ressortissants d'Etats tiers. En revanche, le Conseil fédéral rejeta l'idée de Rosemarie Simmen d'édicter une loi uniforme sur la migration. Il souhaitait consacrer ses activités législatives à une révision globale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

1995-1999: L'intégration en tant que point fort de la législature

De 1995 à 1999, l'encouragement de l'intégration fut le point fort de la législature. En décembre 1995, dans le cadre d'une révision globale de la loi sur l'asile, le Conseil fédéral soumit au Parlement un projet visant à introduire un article de loi relatif à l'intégration dans la loi fédérale sur les étrangers (art. 25). Cet article donnait à la Confédération la possibilité d'encourager financièrement l'intégration des étrangers et ancrait du même coup l'existence de la CFE à l'échelon d'une loi. Au cours de la même année, Cécile Bühlmann, conseillère nationale des Verts, déposa une motion invitant le Conseil fédéral à renforcer les efforts entrepris en matière d'intégration dans le sens d'une politique migratoire globale. Elle estimait qu'outre la formation, c'étaient surtout la reconnaissance par la société d'accueil, la participation et la coresponsabilité qui stimulaient l'intégration des immigrés. Elle demanda au Conseil fédéral que soit rédigé un rapport spécial sur l'intégration. Ce fut le point de départ du rapport de la CFE intitulé «*Esquisse d'un concept d'intégration*» rédigé sous la houlette de

René Riedo, alors secrétaire de la CFE depuis de longues années. Ce rapport fut mis en consultation et adressé à un très vaste public politique pour prise de position.

Au cours de la même année, le Conseil fédéral instaura la Commission fédérale contre le racisme. En parallèle, les mandats de la Commission fédérale des étrangers et de la Commission fédérale des réfugiés furent adaptés et le Conseil fédéral régla les rapports entre ces trois commissions. La Commission fédérale des étrangers devait poursuivre son travail pratique en vue d'encourager l'intégration. Désormais – et ce fut une innovation – la CFE était expressément autorisée à appréhender des fonctions de médiation et de coordination. L'assimilation en tant qu'objectif possible fut rayée. Le résultat de la procédure de consultation du document «Esquisse d'un concept d'intégration» permit à la CFE de rédiger le rapport intitulé «*L'intégration des migrants et des migrantes en Suisse»,* dans lequel d'une part elle incitait à encourager des acteurs économiques et des domaines d'action en faveur de l'intégration, et d'autre part proposait entre autre la création d'un poste de Délégué à l'intégration à l'échelon du département. La Commission aurait pu être rattachée à un tel poste d'état-major axé sur la mise en œuvre de l'intégration, mais son souhait resta lettre morte. Dans le cadre de la réforme gouvernementale et administrative, la Commission fut rattachée à l'Office fédéral des étrangers, décision fortement controversée. De fait, ce rattachement provoqua des questions sur l'indépendance de la Commission, son importance au

L'ancienne Conseillère d'Etat soleuroise Rosemarie Simmen reprit la tête de la CFE en 2000 sur demande de la Conseillère fédérale Ruth Metzler dans le but de reconstruire une Commission solide.

S'engager pour une meilleure intégration des migrants

L'histoire de la CFE a été mouvementée. Un coup d'œil sur les diverses phases montre que ce ne sont pas seulement les débats autour de la politique suisse en matière d'étrangers qui ont marqué les discussions de la Commission. Chaque président et chaque présidente a façonné les traits de la Commission et lui a apporté une touche personnelle. Néanmoins, ses 37 ans d'existence se caractérisent par une grande constance dans le traitement des différents thèmes, tels que l'école, le travail, l'habitat, les assurances sociales ou les droits politiques et la naturalisation.

Sept secrétaires ont soutenu et marqué le travail de la Commission: Henri Tzaut (1970-1974), Hildebert Heinzmann (1974-1975), René Riedo (1975-2000), Christof Meier & Alexandra Richter (2000-2001), Mario Gattiker (2001-2002) et la sous-signée (2003-2007). Au début de la Commission, son secrétariat fut doté de quatre postes de travail. A partir de 2000, lorsque la Commission fut chargée de promouvoir l'intégration des étrangers, ses effectifs furent évidemment augmentés. Vers 2001, entre 14 et 16 collaboratrices et collaborateurs se répartirent douze postes. Entre 2005 et 2007, on ne remplaça plus les personnes qui quittaient le Secrétariat ou l'on n'en engagea de nouvelles que pour une période limitée.

Pendant les cinq dernières années au cours desquelles j'eus le bonheur de diriger le Secrétariat de la CFE, j'eus l'occasion de collaborer avec des personnes aux horizons culturels et aux personnalités les plus divers. Mais elles avaient toutes un dénominateur commun: l'engagement pour la cause, dans des conditions pas toujours faciles vu les circonstances dictées par la politique du moment en matière d'intégration. Nous étions prêts à tirer à la même corde, car nous étions tous très motivés. Ces années de collaboration furent pour moi extrêmement édifiantes tant du point de vue professionnel que personnel; il s'agissait de relever de nombreux défis, de mener de bonnes discussions, le tout avec une touche d'humour, et un bon esprit d'équipe. Voilà pourquoi je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, au cours de ces cinq dernières années, n'ont guère occupé le devant de la scène, mais se sont néanmoins toujours pleinement engagés: Sylvana Béchon, Christa Berger Hoins, Bettina Bütikofer, Irene Descloux, Prosper Dombele, Adrian Gerber, Giuseppina Greco, Simone Gretler Heusser, Biljana Käser-Najzer, Adrian Linder, Christof Meier, Alexandra Mona, Jürgen Müller, Lea Pauli, Urs Pfeiffer, Tildy Schulte-Haller, Sabine Linder, Elsbeth Steiner, Pascale Steiner, Paul Sütterlin, Ruth K. Tennenbaum et Ana Maria Witzig-Marinho.

J'adresse un merci particulier à Mario Gattiker, qui m'a motivée à faire acte de candidature au poste de cheffe du Secrétariat C'est encore lui qui fut administrativement mon supérieur hiérarchique jusqu'à fin 2007. J'exprime également ma gratitude à mes supérieurs «politiques» qui m'ont soutenue tout au long du chemin. Grâce à Francis Matthey, Anna Rüdeberg-Pompei et Walter Schmid, il nous fut possible de réagir non seulement aux questions d'actualité en matière de migration et de politique d'intégration, mais aussi de pratiquer une politique d'information active. La présidence m'a permis de choisir des thèmes de travail de manière autonome et de donner des impulsions importantes à la promotion de l'intégration, impulsions qui, espérons-le, trouveront un écho dans la future politique en matière d'intégration.

Simone Prodolliet,
Cheffe du Secrétariat de la CFE (2003-2007)

niveau de la politique de l'Etat, sur la pondération des aspects en matière d'intégration et de police des étrangers et sur l'estime dont elle jouissait auprès de la population étrangère.

Le 19 octobre 1998, plus de 650 organisations défendant les intérêts des étrangers firent parvenir une pétition au Conseil fédéral, *pétition au slogan «Intégration contre nous? Sans nous!»*. Les auteurs de la pétition exigeaient du Conseil fédéral qu'il renonce à transférer la CFE, jusque-là rattachée au Secrétariat général du DFJP, à l'Office fédéral des étrangers. Le Conseil fédéral ne céda pas et maintint sa décision. En guise de protestation, début 2000, le président de la CFE Fulvio Caccia démissionna et avec lui une bonne moitié des membres. L'intégration était une question de confiance et cette confiance ne pouvait être accordée si la CFE devenait une «commission-alibi» au sein de la police des étrangers. La politique de l'intégration revenait au Département de l'intérieur (DFI) et non pas au Département de justice et police. En effet, le DFI était seul compétent dans les domaines importants de la culture, de la formation, de la santé et des assurances sociales.

La conseillère fédérale Ruth Metzler plaça immédiatement Rosemarie Simmen, conseillère aux Etats, à la tête de la Commission. Elle lui donna l'assurance que le ou la future secrétaire de la Commission serait directement subordonné à la présidence de la CFE et que la Commission elle-même demeurait indépendante. Rosemarie Simmen réussit à calmer le jeu. Après d'innombrables discussions avec des représentants d'organisations étrangères et avec les membres de la Commission démissionnaires, elle réussit à recomposer une nouvelle Commission dotée d'assises plus larges qu'auparavant.

2000-2007: L'intégration devient une tâche politique de l'Etat

Depuis les décisions du Conseil de l'Europe à Tampere, la migration figure à l'agenda d'une politique commune entre les Etats. La lutte contre l'immigration clandestine à l'intérieur des frontières de l'Union européenne constitue un des points forts de cette politique et l'encouragement de l'intégration des migrants en constitue un autre. Pour se rapprocher de cet objectif, l'échange et la coordination des politiques nationales de l'intégration furent intensifiés. Le champ de tension que l'on pouvait constater dans l'espace de l'UE, entre le durcissement du discours sur la politique migratoire, d'une part, et l'ouverture face aux demandes en matière de politique d'intégration, d'autre part, présente un certain parallélisme avec les évolutions survenues en Suisse.

De nombreuses propositions furent faites dans le cadre de la révision totale de la loi fédérale sur l'asile; elles consistaient essentiellement à rendre notre pays moins attractif pour les requérants d'asile. En avril 2004 entra en vigueur une réglementation prévoyant qu'en cas de décision de non-entrée en matière, il ne serait plus versé de contribution fédérale en faveur de l'aide sociale. Dès lors, les personnes dont la demande aboutissait à une décision de non-entrée en matière ne pourraient plus prétendre auprès du canton compétent qu'à une aide d'urgence. Pendant les débats parlementaires, les Chambres fédérales introduisirent encore d'autres mesures de rigueur. Lors des débats au sujet de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, des réserves furent aussi exprimées à l'égard des immigrés ressortissant d'Etats tiers. On constatait par ailleurs, un durcissement des positions face à la régularisation des sans-

34 ans au service du Secrétariat de la CFE

Elle n'avait que 18 ans lorsqu'elle est arrivée à Berne pour apprendre la langue de Goethe: Sylvana Béchon, d'origine italienne, est née et a grandi à Monthey/VS. Elle ne voulait y rester qu'un an, mais depuis, 36 années se sont écoulées, dont 34 au service du Secrétariat de la CFE! Elle est actuellement responsable – entre autre – du lectorat des textes français et italiens.

Sylvana, tu as travaillé sous 6 présidences de commission, 7 conseillères et conseillers fédéraux et 6 responsables de secrétariat et tu as occupé les bureaux de 6 lieux de travail différents. D'après toi, où remarques-tu les plus grands changements?

Comme autrefois, la question des étrangers est toujours un thème d'actualité. Cependant, il me semble qu'aujourd'hui les débats sont plus fondés et réfléchis. On a pris conscience que l'intégration devait être soutenue; on l'a d'ailleurs ancrée dans la loi. On sait par contre qu'il s'agit d'un travail sans fin, aussi bien pour l'individu que pour la société en général. Il y a des thèmes récurrents. Par exemple, depuis qu'elle existe, la CFE s'efforce à dire que la langue est un des facteurs importants de l'intégration. Mais en politique, on a fait pendant longtemps la sourde oreille, car on ne voulait pas donner de moyens. Aujourd'hui, ce discours est enfin repris par les politiciens.

Sylvana Béchon à la Journée d'anniversaire des 20 ans de la CFE 1990 dans la salle du Conseil national (à l'arrière: Liselotte Funke, Déléguée aux étrangers de la RFA).

La CFE a vécu des périodes mouvementées; elle devait sans cesse s'adapter et se renouveler. Y a-t-il eu un jour particulier qui est resté gravé dans ta mémoire?

Oui, c'était le 10 juin 1998. En pleine réunion, lors de notre Journée nationale, le Président d'alors Fulvio Caccia, conseiller national, a fait irruption vers midi dans la salle, il est monté au podium pour nous annoncer que lui et les autres Parlementaires venaient d'accepter l'article de loi 25a (article d'intégration dans la LSEE). Enfin!

Et te rappelles-tu quelle a été ta plus grande déception?

C'était en automne 1982. Après ma naturalisation, j'allais pour la première fois glisser mon bulletin dans les urnes. J'étais si fière de donner mon Oui pour la nouvelle loi sur les étrangers! Mais la loi a été malheureusement refusée de justesse.

Parle-moi de ta naturalisation. Y a-t-il eu pour toi une situation particulière?

Oui et non. Le Secrétaire d'alors m'avait quelque peu contrainte à me naturaliser (j'étais fille d'Italiens de la troisième génération déjà). A l'époque je vivais à Berne, et là je n'avais aucune chance d'obtenir la naturalisation – je ne savais pas assez l'allemand. Grâce à l'intervention du Secrétaire de la CFE d'alors et du Président de la Commission valaisanne des naturalisations, qui était aussi membre de la CFE, j'ai pu me naturaliser à l'endroit où j'étais née et où j'avais vécu. C'était d'ailleurs mon vœu! Je suis une Valaisanne convaincue.

papiers. En revanche, tant le Parlement que le Souverain s'exprimèrent dans une large mesure positivement face aux projets de la politique européenne de notre pays, tels que l'adhésion à l'accord sur la libre circulation des personnes et l'accord de Schengen/ Dublin. Par ailleurs, en 2000 l'*Ordonnance sur l'intégration des étrangers* (OIE) entra en vigueur sur la base des dispositions de l'article 25a de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

Bien qu'à cette époque, aucune structure administrative n'existait à cet effet, le Parlement mit à la disposition de la CFE 10 millions de francs pour l'encouragement de l'intégration. Elle fut chargée de gérer ce crédit. Pour se faire, il fallait créer les structures nécessaires et augmenter ensuite l'effectif en personnel du Secrétariat de la Commission. C'est donc sur la base des travaux préliminaires de son Secrétariat que la Commission proposa à l'Office fédéral des étrangers de cofinancer certains projets. Parallèlement, en 2002, l'Office fédéral des étrangers mit sur pied une *nouvelle division «Intégration et nationalité».* Elle avait pour tâche de valoriser l'intégration des étrangers au sein de l'office. Mario Gattiker, depuis peu secrétaire de la CFE, fut nommé chef de cette division et peu après sous-directeur de l'office. Sur le plan administratif, le Secrétariat de la Commission fédérale des étrangers fut rattaché à cette nouvelle division.

Dans les premières années, l'intégration constitua le point fort le plus important de l'activité de la Commission nouvellement élue. Il s'agissait de *promouvoir le développement de services locaux spécialisés dans l'intégration des étrangers et le financement de projets concrets.* Le travail purement politique passerait pour le moment au second plan. En 2003, ce fut le mérite du nouveau Président de la Commission Francis Matthey, nommé à la tête de la CFE en 2002, et de la nouvelle cheffe du Secrétariat, Simone Prodolliet, de reprendre le travail politique et, partant, de renforcer les nombreuses activités de la CFE. Dans ses prises de position, la Commission s'exprima encore et toujours contre le modèle des deux cercles, qui créait une différence de traitement du point de vue légal entre les étrangers ressortissants d'Etats de l'UE et les ressortissants d'Etats tiers. Par ailleurs, des thèmes significatifs pour l'intégration furent approfondis dans le cadre de thèmes de travail annuels. Le travail fondamental de la CFE fut enrichi de matériels relatifs à la politique d'intégration. Des recommandations à l'adresse de praticiens de l'intégration et des Journées nationales vinrent compléter les activités politiques de la Commission. Le travail de mise en réseau, lui aussi, fut poursuivi. Les acteurs et les partenaires locaux furent invités à des rencontres annuelles de réseaux. L'a*ctivité de l'information de la CFE* se poursuivit par la publication de terra cognita, la revue suisse de l'intégration et de la migration. Par ailleurs, en 2004, la Commission fédérale des étrangers s'engagea en faveur de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers ayant grandi dans notre pays. Cependant, au cours de cette même année, le Souverain et les Etats rejetèrent cette demande pour la troisième fois.

Entre 2005 et 2007, une nouvelle réforme intervint au sein de l'administration fédérale. L'IMES (Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration en Suisse), anciennement Office fédéral des étrangers, fusionna avec l'Office fédéral des réfugiés et devint le nouvel Office fédéral des migrations (ODM). Cette idée – qui, quelques années auparavant, n'avait pas trouvé grâce chez la majorité – devint tout à coup séduisante du fait des économies possibles. Ce fut aussi pour le conseiller fédéral Christoph Blocher l'occasion de prévoir, dans le contexte de la réforme de l'administration, la fusion de la Commission fédérale des étrangers et de la Commission fédérale des réfugiés.

L'administration eut de plus en plus conscience que l'intégration ne devait pas seulement être déclarée comme étant un devoir de l'Etat, mais être appréhendée comme telle. Aussi la section de l'Intégration au nouvel Office fédéral des migrations coordonna-t-elle les tâches d'intégration des différents services fédéraux et intensifia la collaboration avec les délégués cantonaux et municipaux à l'intégration. Cette section élabora aussi le *rapport «Problèmes de l'intégration des étrangers en Suisse».* Ce rapport fut soumis au Conseil fédéral en août 2006 et le Conseil fédéral chargea les départements et offices fédéraux compétents de faire des propositions dans leurs domaines de compétences respectifs. Le Groupe interdépartemental de travail Migration (GIM), placé sous la présidence d'Eduard Gnesa, directeur de l'ODM, fut chargé de coordonner la mise en pratique de ces mesures. En collaboration avec l'Office fédéral des migrations, Francis Matthey, président de la CFE, prépara le passage de la gestion du crédit de l'intégration à l'ODM dès 2008. Ces deux autorités élaborèrent ensemble le développement d'un nouveau programme de points forts.

En 2006, les personnes ayant le droit de vote eurent à se prononcer sur la *nouvelle loi sur les étrangers et sur la loi sur l'asile révisée.* Des considérations purement stratégiques incitèrent la CFE à ne faire aucune recommandation de vote au sujet de ces deux projets de loi. Le Souverain et les Etats acceptèrent ces deux lois à une large majorité. Enfin, le 31 décembre 2007 le mandat de la CFE prit fin. La *Commission fédérale pour les questions de migration (CFM),* issue de la fusion de l'ancienne Commission fédérale des étrangers et de la Commission fédérale des réfugiés débuta ses activités le 1er janvier 2008. Elle est composée de 30 membres et d'un Secrétariat à effectif très réduit. Désormais, la CFM se penchera sur les questions de politique des étrangers et d'asile.

appendice

Liste des membres de la Commission fédérale des étrangers

Liste des collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CFE

Crédit en faveur de l'intégration: projets et montants 2007 par canton et point fort

Liste des projets subventionnés en 2007

Secrétariat de la CFE (2007)

Simone **Prodolliet**, cheffe du secrétariat de la CFE
Elsbeth **Steiner**, coordinatrice de la communication et support, cheffe-suppléante a.i.
Ruth K. **Tennenbaum**, coordinatrice de la promotion de l'intégration a.i.

Sylvana **Béchon**, administration et documentation
Prosper **Dombele**, promotion de l'intégration
Giuseppina **Greco**, promotion de l'intégration
Biljana **Käser**, promotion de l'intégration
Adrian **Linder**, promotion de l'intégration
Alexandra **Mona**, administration
Urs **Pfeiffer**, politique et études
Mathilde **Schulte-Haller**, promotion de l'intégration
Pascale **Steiner**, politique et études
Ana Maria **Witzig-Marinho**, promotion de l'intégration

Membres de la Commission fédérale des étrangers

Francis **Matthey**, président, ancien conseiller national, ancien conseiller d'Etat NE, La Chaux-de-Fonds (comité politique)
Anna **Rüdeberg-Pompei,** Dr. med., vice-présidente, Italie, Coordinamento nazionale dei COMITES, Wabern (comité projets)
Walter **Schmid**, Dr., vice-président, Winterthour (comité projets)

Regina **Bühlmann**, Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Berne (comité politique/comité projets)
Christina **Burger**, États-Unis/Suisse, Fédération des Eglises évangeliques suisses, Bâle (comité politique)
Antonio **da Cunha**, professeur, Portugal, Fédération des associations portugaises de Suisse, Lausanne (comité politique)
Ruth **Derrer Balladore**, Union patronale suisse, Zurich (comité politique)
Kais **Fguiri**, Tunisie, assistant social, Salins/VS
Hans Peter **Flückiger**, agriculteur, Union suisse des paysans Brugg, Zurzach/AG
Alagipody **Gunaseelan**, Sri Lanka, soignant, Lucerne (comité projets)
Rudolf **Horber**, Dr., Union suisse des arts et métiers, Berne
Vivian **Kiefer-Vargas**, Philippines/Suisse, laborantine médicale, Bâle (comité projets)
Luzolo Raoul **Lembwadio**, Congo/Suisse, psychologue, BDE Associations et groupements africains, Boudry/NE (comité politique)
Juan Rodrigo **Montaluisa** Vivas, Equateur, économiste, Genève
Julia **Morais**, Allemagne, traductrice, Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration CDI, Bâle (comité projets)
Gianni **Moresi**, Conférence suisse des Offices de formation professionnelle, Breganzona (comité projets)
Carmen **Pereira Fleischlin**, Brésil/Suisse, enseignante, Zurich (comité politique)
Stanislava **Racic**, Croatie/Suisse, Conférence des évêques suisses, Zurich (comité projets)
Liana **Ruckstuhl**, Fédération des municipalités, St-Gall
Rita **Schiavi Schäppi**, Italie/Suisse, secrétaire syndicale UNIA Secrétariat central, Bâle (comité projets)
Roger **Schneeberger**, secrétaire générale CCDJP, Berne
Dragoslava **Tomovic**, Serbie-Monténégro/Suisse, dr. med., Berne (comité projets)
Denis **Torche**, Travail.Suisse, Berne (comité politique/comité projets)
Myrtha **Welti**, Alliance de sociétés féminines suisses, Zurich (comité politique)
Hatice **Yürütücü**, Turquie/Suisse, communauté turque en Suisse, Zurich (comité politique)
Maria Luisa **Zürcher-Berther**, avocate, Association des communes suisses, Schönbühl

Beat **Meiner**, ethnologue, secrétaire général, Aide suisse aux réfugiés, Berne (observateur)

Crédit en faveur de l'intégration
Nombre de projets soutenus et de montants accordés selon les points forts 2007

Kanton Canton	Total		SP A		SP B		SP C		SP D		SP E	
	N	CHF	N		N	CHF	N	CHF	N	CHF	N	CHF
AG	35	722'018	3	439'360	1	8'000	28	176'913	2	72'745	1	25'000
AI+AR	1	7'690	0	0	0	0	1	7'690	0	0	0	0
BE	58	1'122'897	7	445'805	4	67'900	41	239'841	4	349'000	2	20'351
BL/BS	3	22'220	1	9'720	1	4'500	0	0	0	0	1	8'000
BL	22	392'330	4	150'430	0	0	16	81'900	2	160'000	0	0
BS	41	889'986	9	447'886	1	45'000	28	157'100	2	230'000	1	10'000
FR	10	210'500	2	125'000	0	0	7	40'500	1	45'000	0	0
GE	25	707'670	6	169'900	0	0	17	137'770	2	400'000	0	0
GL	4	35'454	0	0	0	0	4	35'454	0	0	0	0
GR	7	150'364	2	83'476	0	0	4	26'888	1	40'000	0	0
JU	5	166'500	1	120'000	0	0	3	16'500	1	30'000	0	0
LU	41	801'015	7	336'615	5	62'500	27	149'400	2	252'500	0	0
NE	15	448'945	3	169'500	0	0	10	79'445	2	200'000	0	0
NW+OW	11	77'240	1	27'540	0	0	10	49'700	0	0	0	0
SG	40	700'023	8	251'716	2	23'900	28	144'407	2	280'000	0	0
SH	16	388'500	2	180'500	0	0	12	80'000	2	128'000	0	0
SO	17	264'216	7	160'146	1	7'380	8	72'690	0	0	1	24'000
SZ	7	157'600	1	57'600	0	0	5	40'000	1	60'000	0	0
TG	13	450'699	3	285'114	0	0	8	65'585	2	100'000	0	0
TI	22	303'605	1	31'680	1	7'000	17	112'925	2	112'000	1	40'000
UR	4	46'320	0	36'210	0	0	3	10'110	0	0	0	0
VD	37	854'000	7	174'800	0	0	27	231'200	3	448'000	0	0
VS	24	278'342	5	158'197	1	6'000	18	114'145	0	0	0	0
ZG	13	192'455	2	86'800	0	0	10	45'655	1	60'000	0	0
ZH	97	2'274'428	18	937'702	4	131'000	67	415'726	4	710'000	4	80'000
CH	30	1'303'400	1	93'600	3	259'200	6	39'000	3	50'000	17	861'600
Total	**598**	**12'968'417**	**101**	**4'979'297**	**24**	**622'380**	**405**	**2'570'544**	**39**	**3'727'245**	**28**	**1'068'951**

Promotion de l'intégration de la Confédération: Projets cofinancés 2007

La liste mentionne tous les projets qui ont été soutenus en 2007 par le crédit de l'intégration de la Confédération. Elle contient le nom du projet cofinancé et l'organe responsable ainsi que le montant accordé. La liste est établie selon les points forts du programme de la promotion de l'intégration et le canton. Si vous désirez un complément d'informations sur un projet précis, le numéro du projet doit être mentionné dans votre demande.

Nr.	KT	SP	Projekt / Projet	Organisation	CHF
A-04-0144	AG	A	Deutsch für Familienfrauen	ECAP Aargau	97'200
A-04-0150	AG	A	MuKi-Deutsch. Deutsch- und Integrationskurse für Immigrantinnen und ihre Vorschulkinder an Schulen	machBar Bildungs-GmbH Aarau, Erwachsenenbildung, Integration, Konfliktbearbeitung	250'000
A-04-0153	AG	A	Integrationskurs Deutsch/Beruf/Bildung	ECAP Aargau	92'160
A-05-1000	BB	A	Textwerkstatt	ECAP Basel	9'720
A-04-0281	BE	A	Integrationskurse: Deutsch und berufliche Orientierung für neu zugezogene MigrantInnen	FORMAZIONE, Regionalstelle Bern der Stiftung ECAP	129'600
A-04-0292	BE	A	HEKS Integrationsprojekte HIP, Konversationskurse	HEKS Regionalstelle Bern	85'000
A-04-0303	BE	A	Deutschkurse für fremdsprachige Erwachsene in der Region Oberaargau	Verein zur Förderung der Bildung und Integration in der Region Oberaargau, Geschäftsstelle interunido	80'000
A-05-0937	BE	A	Francintégrajube	Université populaire jurasienne	18'773
A-05-0997	BE	A	Deutsch und Französisch Intensiv-Integrationskurse	Volkshochschule Biel und Umgebung	60'000
A-06-1702	BE	A	MuKi Deutsch	HEKS Regionalstelle Bern	18'432
A-06-1705	BE	A	Sprachkurse MULTIMONDO	Verein "MULTIMONDO Multikulturelles Begegnungszentrum Biel"	54'000
A-04-0233	BL	A	Frauenbildungsprojekt Connectica 2	Ausländerdienst Baselland	72'000
A-04-0236	BL	A	Intensiv-Deutschkurs für NeuzuzügerInnen "Allegra"	Ausländerdienst Baselland / ALD	45'000
A-06-1703	BL	A	Intensiv-Deutschaufbaukurs für Neuzugezogene Allegra Plus	Ausländerdienst Baselland/ALD	12'000
A-06-1704	BL	A	Connectica Plus	Ausländerdienst Baselland/ALD	21'430
A-04-0238	BS	A	ASPECTA: Deutsch- und Integrationskurse für fremdsprachige Frauen	ABSM Ausbildungs- und Beratungsstelle für MigrantInnen	72'000
A-04-0240	BS	A	Alphabetisierungskurse für fremdsprachige Erwachsene	ECAP Basel	28'600
A-04-0246	BS	A	Lernen im Park	Lernen im Park/K5	66'000
A-04-0323	BS	A	Deutsch und Integration im Quartier	K5 Basler Kurszentrum für Menschen aus 5 Kontinenten	70'000
A-04-0325	BS	A	Integrationskurse für neu zugezogene MigrantInnen im Quartier	ECAP Basel	70'560
A-04-0331	BS	A	Deutsch und Integration in den Gemeinden Riehen und Bettingen	Gemeinden Riehen und Bettingen	15'120
A-04-0349	BS	A	Ich lerne Deutsch fürs Kind in Kindergarten oder Schule	Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt, Ressort Schulen, Fachstelle Sprachen	85'000
A-05-0960	BS	A	Sprachlernen am Computer	New Visibility GmbH	22'400
A-06-1710	BS	A	Verein "Miteinander vorwärts"	Verein "Miteinander vorwärts"	18'206
A-04-0253	CH	A	Deutsch- / Französischkurse für schwer erreichbare Zielgruppen	Unia	93'600
A-04-0358	FR	A	Formation de base "Lire et Ecrire",alphabétisation d'adultes	Association Lire et Ecrire	55'000

A-04-0359	FR	A	Apprendre le Français/l'allemand entre femmes avec garderie	Espacefemmes Fribourg	70'000
A-04-0366	GE	A	Cours de français: vie quotidienne	Croix Rouge genevoise	35'000
A-04-0370	GE	A	C.R.I.P.A.M.	Croix-Rouge genevoise	14'400
A-04-0371	GE	A	Cours d'alphabétisation et de Français	Association Camarada	40'000
A-04-0377	GE	A	Cours de français et de culture générale pour femmes albanaises	Université Populaire Albanaise	35'500
A-05-0945	GE	A	Cours de base de français oral et écrit pour femmes	Association CEFAM	15'000
A-06-1728	GE	A	Le français pour favoriser l'autonomie et l'intégration	Centre d'accueil et de formation de la Roseraie	30'000
A-04-0092	GR	A	Integrationshilfe für Migrantinnen im Kanton Graubünden	Frauenzentrale Graubünden	64'800
A-06-1695	GR	A	Deutsch als Fremdsprache	Schule St. Catharina	18'676
A-05-0948	JU	A	Comunica	Commission cantonale jurasienne d'intégration des étrangers	120'000
A-04-0085	LU	A	Deutsch- und Integrationskurse für neu zugezogene MigrantInnen in der Stadt Luzern und Umgebung	Stiftung ECAP Zentralschweiz	86'400
A-04-0091	LU	A	Bildungsangebot für Migrantinnen	Caritas Luzern	63'000
A-04-0100	LU	A	Deutsch- und Integrationskurse für Frauen/Mütter	FABIA Fachstelle für die Beratung und Integration von Ausländerinnen und Ausländern	65'917
A-04-0114	LU	A	TastaWo	Verein "Migration - Kriens integriert" (Projekt TastaWo)	8'000
A-04-0117	LU	A	Deutsch- und Integrationskurse für Frauen	CIFL-ENAIP	50'388
A-05-0947	LU	A	Alphabetisierungskurse für fremdsprachige Erwachsene	Stiftung ECAP Zentralschweiz	32'400
A-05-0976	LU	A	Deutsch- und Integrationskurs für Mütter und Kind	FABIA Fachstelle für die Beratung und Integration von Ausländerinnen und Ausländern	30'510
A-04-0206	NE	A	Cours de français pour nouveaux arrivants	Bureau du délégué aux étrangers	80'300
A-04-0362	NE	A	Communiquer pour s'intégrer	RECIF	35'000
A-04-0373	NE	A	Programme cantonal de français et d'intégration	Bureau du délégué aux étrangers BDE	54'200
A-05-0977	NW	A	Deutsch- und Integrationskurs für Frauen/Mütter	FABIA Fachstelle für die Bildung und Integration von Ausländerinnen und Ausländern	27'540
A-04-0095	SG	A	HEKS in-fra Integrationsprojekt für Migrantinnen	HEKS Flüchtlings- und Inlanddienst Ostschweiz	57'600
A-04-0101	SG	A	Deutschkurse für fremdsprachige Frauen	Schule Rorschach	16'000
A-04-0134	SG	A	Mikado-Deutsch- und Integrationskurse für Migrantinnen	PlusPunkt-Zentrum für Bildung und Kultur	52'701
A-04-0151	SG	A	Deutsch für Mütter in den Quartierschulhäusern	Schulamt Stadt St. Gallen	23'365
A-04-0173	SG	A	Deutsch für fremdsprachige Frauen mit Kinderbetreuung	Arbeitsgemeinschaft für Integrationsfragen BILANG Deutschkurse	44'550
A-04-0326	SG	A	Deutschkurs für Fremdsprachige in Degersheim	Wohn- und Pflegeheim Steinegg	17'500
A-06-1712	SG	A	Domino-Deutsch- und Integrationskurse für Migrantinnen	Sprachschule Susanne Büchler	27'000
A-06-1715	SG	A	Alphabetisierung, Erstes Deutsch für fremdsprachige Frauen	A.I.D.A.	13'000
A-04-0097	SH	A	Co-Opera Schaffhausen-Integrationskurse für MigrantInnen	SAH Schaffausen	149'500
A-05-0979	SH	A	Deutsch mit Euch	Integres Schaffhausen	31'000
A-04-0269	SO	A	Leben in Biberist	VHS Solothurn / Interessengemeinschaft Biberist	6'173
A-04-0271	SO	A	Leben in Gerlafingen	Volkshochschule Solothurn und IG Gerlafingen	4'890
A-04-0273	SO	A	Leben in Solothurn und Umgebung	Volkshochschule Solothurn	16'020
A-04-0299	SO	A	Lernen in der Gemeinde	HEKS Regionalstelle AG/SO	30'000
A-05-0965	So	A	Integrationskurs Deutsch/Beruf/Bildung	ECAP Solothurn	25'703

A-06-1711	SO	A	Leben in Grenchen und Umgebung	Volkshochschule Solothurn	22'320
A-06-1763	SO	A	MuKi-Deutsch- und Integrationskurse	machBar Bildungs-GmbH	55'040
A-06-1694	SZ	A	Deutsch für Frauen	KomIn, Kompetenzzentrum für Integration	57'600
A-04-0087	TG	A	Deutsch- und Integrationskurse	Abteilung Soziales Fachstelle für Integration	45'000
A-04-0089	TG	A	HEKS in-fra Integrationsprojekt für Migrantinnen	HEKS Flüchtlings-und Inlanddienst Ostschweiz	202'000
A-04-0141	TG	A	Deutschkurse für fremdsprachige Frauen und Männer	Oberstufengemeinde Romanshorn-Salmsach	38'114
A-04-0365	TI	A	AMiCi QBA Corso comunicativo in lingua italiana, di 88 ore	CLIC Cooperativa Laboratorio per l'Impresa Comunitaria	31'680
A-04-0074	UR	A	Deutsch- und Integrationskurse für fremdsprachige Erwachsene	Schule und Elternhaus Uri	36'210
A-04-0368	VD	A	Intégration des familles par l'apprentissage du Français	Service Communautaire de la Planchette	50'000
A-04-0369	VD	A	Cours de français pour mères musulmanes du quartier Gilamont	Services sociaux de Vevey / Intégration des étrangers	10'000
A-04-0380	VD	A	SIAM 2004- Services d'Intégration et d'Aide aux Migrants	Thais&Friends	27'800
A-04-0382	VD	A	Cours intensif de Français	Centre Pôle Sud	30'000
A-05-0941	VD	A	Cours de fançais pour migrants à Yverdon	Caritas Vaud	27'000
A-05-0942	VD	A	Langue et communication	Espace Homme Appatenances	15'000
A-06-1727	VD	A	Cours de français à Nyon	Caritas Vaud	15'000
A-04-0357	VS	A	Cours d'intégration pour femmes d'origine étrangère (CIFE)	OSEO-Valais	35'000
A-04-0361	VS	A	FRANCAIS - ICI Etude Ecriture Expression	Association Espace interculturel Sierre	33'000
A-04-0363	VS	A	Cours de français	Commission de l'intégration des étrangers	32'000
A-04-0372	VS	A	Deutschkurs für Fremdsprachige Frauen im Oberwallis	Forum Migration Oberwallis	35'447
A-04-0387	VS	A	Cours de Français	Centre suisse-Immigrés	22'750
A-04-0096	ZG	A	Zuger Integrationssprachoffensive: Deutschkurse mit Sozialinformationen für fremdsprachige Frauen	Einwohnergemeinden Zug und Baar	59'800
A-04-0098	ZG	A	Aufbau des Fachbereichs Sprache und Kultur	ProArbeit	27'000
A-04-0220	ZH	A	Deutsche Konversation in kleinen Gruppen	HEKS Hilfswerk der evangelischen Kirchen Schweiz, Regionalstelle Zürich	40'000
A-04-0231	ZH	A	Deutschkurse für den Alltag	Jugendsekretariat Dielsdorf	46'800
A-04-0275	ZH	A	Deutsch in der Region Bülach	machBar Bildungs GmbH	68'775
A-04-0288	ZH	A	Integral: Konversations- und Austauschprogramm für MigrantInnen	Verein Mozaik	47'000
A-04-0290	ZH	A	Deutsch Alphabetisierungskurse des Vereins FEMIA + Sprechpunkt	Verein FEMIA, Kultur- und Bildungshaus für Migrantinnen	75'520
A-04-0305	ZH	A	Förderung der Integration der albanischen Frauen der Region Zürich	Albanischer Frauenverein "DRITA" Zürich	35'400
A-04-0312	ZH	A	Integrationskurse für junge Erwachsene	Stadt Zürich, Soziale Einrichtungen und Betriebe, Geschäftsbereich Arbeitsintegration	101'400
A-04-0314	ZH	A	Deutsch-Alphabetisierung und Nachalphabetisierung für Migrantinnen	SAH Zürich	32'400
A-04-0315	ZH	A	Deutschkurse für fremdsprachige Mütter mit Kinderbetreuung	Kleinkindberatung, Jugendsekretariat Bezirk Dietikon	25'000
A-04-0319	ZH	A	Deutschkurse im Kanton Zürich - Zürcher Oberland (ZO) und Bezirk Horgen	Akrotea.ch GmbH	270'000
A-04-0321	ZH	A	Login	Stadt Zürich, Soziale Einrichrtungen und Betriebe, Geschäftsbereich Arbeitsintegration	30'000
A-06-1706	ZH	A	Textwerkstatt	Stiftung ECAP	9'680
A-06-1707	ZH	A	Deutsch- und Integrationskurs für SeniorInnen	BKZ ENAIP Zürich	22'500

A-06-1709	ZH	A	Deutschkurs für Neuzuzüger/innen der Stadt Winterthur	Stadt Winterthur	8'600
A-06-1714	ZH	A	Sprachkurse mit Goethe Sprachtest 1 und 2 (Schwellenstufe)	AUDIOVIS, Sprachschule und Lernstudio	7'883
A-06-1716	ZH	A	Deutsch in Schlieren und/oder anderen Limmattaler Gemeinden	machBar, Bildungs-GmbH Aarau	65'800
A-06-1717	ZH	A	Alphabetisierung auf Deutsch	Stiftung ECAP Winterthur	43'200
A-06-1771	ZH	A	Arbeits- und Lernmethoden (ALM) für Fremdsprachige	Audiovis Sprachschule und Lernstudio	7'744
B1-07-2422	AG	B1	Mentoring-Projekt für junge Frauen im Aargau	FrauenLandsGemeinde	8'000
B1-07-2728	BB	B1	MigrantInnen engagieren sich	Studien- und Bildungszentrum für Migrationsfragen (CSERPE)	4'500
B1-05-1097	BE	B1	Mentoring für Jugendliche mit Migrationshintergrund - "JC+"	Berufs- Studien- und Laufbahnberatung Biel-Bienne-Seeland	33'200
B1-06-2123	BE	B1	Alltagsorientierung für Migrantinnen in Bern West	Reformierte Kirchgemeinde Bethlehem	12'300
B1-07-2509	BE	B1	Sendungen öffnen - Interkulturalität fördern	Radio RaBe	12'000
B1-07-2542	BE	B1	HSK-Lehrkräfte: Fort- und Weiterbildung	Verein Bernische Dachorganisation Heimatsprachkurse (HSK)	10'400
B1-07-2388	BS	B1	Aus- und Weiterbildungsanteil des Projekts "Information ist Integration"	Stiftung Radio X	45'000
B1-04-0415	CH	B1	Bildungsangebot für "interkulturelle Kompetenzen in der Jugendarbeit"	Caritas Schweiz, Abteilung Integration und Soziale Projekte	100'000
B1-04-0417	CH	B1	Fortbildung für Integration: Sicherheit und Kompetenz fördern	NCBI Schweiz	77'200
B1-04-0336	LU	B1	Ausbildung für interkulturelle Animation (AikA)	Ausbildung für interkulturelle Animation AikA	15'000
B1-07-2244	LU	B1	Luzerner Elternnetz	Drogen Forum Innerschweiz, Fachstelle für Suchtprävention DFI Luzern	15'000
B1-07-2402	LU	B1	Projekt "Schlüsselpersonen"	Arbeitsgruppe Integration (Gemeinde Grosswangen)	5'000
B1-07-2391	SG	B1	Interkulturelle Konfliktprävention und -bearbeitung im Sportverein	ARGE Integration Ostschweiz	5'000
B1-07-2410	SO	B1	FemmesTische mit Migrantinnen	Schweizerisches Rotes Kreuz Kanton Solothurn	7'380
B1-07-2668	TI	B1	Zusammenleben mit Adentro! Europa-Schweiz in Tessin	Femaes	7'000
B1-05-1025	ZH	B1	Networking for Jobs	Platform Networking for Jobs c/o Vorausdenken	54'000
B1-06-1744	ZH	B1	AltuM	HEKS Regionalstelle Zürich/Schaffhausen	30'000
B2-05-1081	CH	B2	Migrationsbus: Konzept für eine kultursensible Altenhilfe	CURAVIVA, Verband Heime und Institutionen Schweiz	82'000
B2-05-1459	LU	B2	Vielfalt in Sportvereinen	Caritas Luzern, Fachstelle Interkulturelle Vermittlung	7'500
B2-07-2399	LU	B2	Jubla+	Blauring & Jungwacht Kanton Luzern	20'000
B2-07-2426	SG	B2	Interkulturelle Öffnung Cevi Rapperswil-Jona"	TiKK, Verein Taskforce interkulturelle Konflikte	18'900
B2-07-2731	VS	B2	Albanische Kulturwoche im Oberwallis	Kii (Klub Integrationsinitiative)	6'000
B2-04-0993	ZH	B2	HEKS Verein ZH	Hilfswerk der evangelischen Kirchen Schweiz (HEKS), Regionalstelle Zürich/Schaffhausen	20'000
B2-07-2381	ZH	B2	Integration als Schwerpunkt	okaj zürich	27'000
C-07-2175	AG	C	Mehr Info	Kroatischer Sozialdienst	2'225
C-07-2233	AG	C	Gemeinsam statt einsam	Integrationsnetz Region Zofingen	6'500
C-07-2239	AG	C	Bücherkoffer	Integrationskommission der Gemeinde Küttigen c/o K. Knobel Käser	1'500
C-07-2240	AG	C	Irak Social Center	Irak Social Center	3'800
C-07-2245	AG	C	Frauentreff	CARITAS Aargau	4'000
C-07-2257	AG	C	Lernen im Quartier	Verein Lernen im Quartier	7'500

C-07-2261	AG	C	Midnight Basketball Kanton Aargau	Midnight Basketball Aargau c/o Midnight Projekte Schweiz	8'000
C-07-2264	AG	C	Schnabelwetzer AG	SSASSA	10'800
C-07-2290	AG	C	Weltoffenes Niederlenz/Grüezi-träff	Gemeinde Niederlenz	8'500
C-07-2293	AG	C	Tanzen ohne Grenzen	Kroatischer Kulturklub	1'500
C-07-2363	AG	C	Netzwerk Bildung und Migration	Verein nb&m Netzwerk Bildung und Migration	8'000
C-07-2367	AG	C	Viele Fäden Plus	Verein Integration Freiamt	10'000
C-07-2368	AG	C	Mira- Muki-Treff	Verein Integration Freiamt	3'580
C-07-2543	AG	C	café-international	Gemeinnütziger Frauenverein	9'600
C-07-2546	AG	C	Deutsch für Frauen	Netzwerk Integration Oberwynental	9'000
C-07-2585	AG	C	Treff: … interkulturell austauschen - einander verstehen	Frauenzentrum Aarau	10'000
C-07-2592	AG	C	Treffpunkt Museum, Deutsch für Fremdsprachige	Stiftung ECAP Aargau	5'000
C-07-2604	AG	C	"EINANDER kennen lernen und mit allen Sinnen basteln"	Integrationsnetz Region Zofingen	6'000
C-07-2607	AG	C	Midnight Basketball Reinach	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	8'000
C-07-2608	AG	C	Midnight Basketball Wettingen	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	8'000
C-07-2675	AG	C	Grüezi Treff für Frauen in Seon	Muslime-Christen Seon	3'000
C-07-2676	AG	C	Gleam Concerts & Events	Bernd Gellert, Wettingen	12'000
C-07-2677	AG	C	Deutsch für Mütter in Gebenstorf	Deutsch für Mütter Gebenstorf	4'188
C-07-2684	AG	C	PRIMOS-Es ist schön alt zu werden (AG)	Stiftung FOPRAS	12'500
C-07-2694	AG	C	Kultur Tipp & Trip	café international/alli-mitenand Zufikon	1'000
C-07-2695	AG	C	Mittwoch-Treff und Werbeaktion	café international/alli-mitenand Zufikon	3'000
C-07-2696	AG	C	Kommunikation + dezentrale Vereinsgespräche am Runden Tisch	Drehscheibe Vereine & Migration Aarau	5'000
C-07-2699	AG	C	Informationsveranstaltungen Kommunikation-Integrationsbrücke	Bosnischer Kulturverein Aargau	4'720
C-07-2701	AR	C	Integration ist kein Zufall	Schulgemeinde Speicher	7'690
C-07-2164	BE	C	Von Mutter zu Mutter - Ein Elternbildungskurs	Verein famira	4'680
C-07-2171	BE	C	BAZORE Orte zum Zeit Tauschen	Quartierarbeit Bern Ost	8'000
C-07-2188	BE	C	Sonderprogramme	Reformierte Kirchgemeinde Zollikofen	2'160
C-07-2189	BE	C	Nähtreff	Reformierte Kirchgemeinde Zollikofen	8'370
C-07-2191	BE	C	Treffen in Deutscher Sprache	Reformierte Kirchgemeinde Zollikofen	7'980
C-07-2192	BE	C	CHILI - Interventionsprojekt zum Thema Rassismus und Gewalt	Quartierverein Untermatt/Treffpunkt	1'000
C-07-2222	BE	C	Ein Ort der gegenseitigen Stärkung	Verein Lateinamerika-Schweiz ALAS	6'000
C-07-2243	BE	C	Fairness bei der Schulselektion und auf der Lehrstellensuche	National Coalition Building Institute NCBI, Sektion Bern	4'000
C-07-2256	BE	C	Gut informiert, gut integriert	Kurdischer Kulturverein	4'000
C-07-2258	BE	C	Frauen- und Kinderförderung Spiez	Mani Rosmarie & Brigitte Weber	5'640
C-07-2284	BE	C	INTERKONO Frauen InfoTreff	Projektgruppe INTERKONO	4'400
C-07-2288	BE	C	Kulturparcours 2	Museé Schwab	9'000
C-07-2291	BE	C	Pesche Günnt HipHop Musical nach Henrik Ibsen	Junge Bühne Bern	6'000
C-07-2302	BE	C	Tamilische Frauen Treffen	Young's Group	4'000
C-07-2322	BE	C	FemmesTISCHE für Migrantinnen in Biel/Bienne (Französisch)	Stadt Biel (Fachstelle Integration)	10'000
C-07-2324	BE	C	FemmesTISCHE für Migrantinnen in Biel-Bienne (Deutsch)	Stadt Biel (Fachstelle Integration)	10'000
C-07-2326	BE	C	Young's Group Meeting	Young's Group	2'000
C-07-2327	BE	C	Mitten unter uns, Zollikofen	SRK KV Bern, Abteilung Bildung, PL integrative Angebote	6'000

C-07-2329	BE	C	Familien - mitten unter uns, Bern West	SRK KV Bern, Abteilung Bildung, PL integrative Angebote	6'000
C-07-2332	BE	C	Mitten unter uns, Thun	SRK KV Bern, Abteilung Bildung, PL integrative Angebote	8'000
C-07-2452	BE	C	Informations- und Diskussionsreihe 2007	Frauen in Bewegung	5'000
C-07-2485	BE	C	Informations- und Austauschtreffen Ausländerinnen - Schweizerinnen Region Bern	Interessengemeinschaft Binational, Treffpunktgruppe Bern	1'450
C-07-2490	BE	C	Kinderbuchfestival Köniz: Die Serbische Sprache zu Gast	Kultursekretariat Köniz, Haberhuus Schloss Köniz	3'000
C-07-2497	BE	C	Soirées informatives pour parents migrants	Verein für fremdsprachige Eltern	4'000
C-07-2531	BE	C	Kurs Zivilgesellschaft CH	MULTIMONDO	6'400
C-07-2532	BE	C	Förderung der Integration	Kultur- und Solidaritätsverein vom Sansatal	2'650
C-07-2533	BE	C	Bewegte Berner Quartiere- Kinder, Jugendliche und Erwachsene	Serbisch orthodoxe Kirchgemeinde und (interfriends)	3'000
C-07-2540	BE	C	Das neue Ausländergesetz und binationale Paare und Familien	frabina Beratungsstelle für Frauen und binationale Paare	2'000
C-07-2541	BE	C	Wortwelten - (Gast)-Sprachen als Medium	Zentrum 5	5'200
C-07-2544	BE	C	Elternbildungs-Kurse	Verein Bernische Dachorganisation Heimatsprachkurse (HSK)	9'486
C-07-2545	BE	C	"0° - sehr heiss" - tamilisch-schweizerisches Theaterstück	Verein Alps Arankadikal, c/o	8'000
C-07-2550	BE	C	Erziehung hier und dort	Bildung und Integration im Oberaargau, BIO	6'795
C-07-2555	BE	C	info plus - Biel	FORMAZIONE, Regionalstelle der Stiftung ECAP	2'400
C-07-2559	BE	C	info plus - Bern	FORMAZIONE, Regionalstelle der Stiftung ECAP	2'400
C-07-2561	BE	C	Interkultureller Frauentreff Burgdorf	Gyriträff, Quartierzentrum der ev.-ref. Kirchgemeinde Burgdorf	4'780
C-07-2563	BE	C	"Mutram" (Eine Diskussion über die Konfrontationsthemen)	Tamillar Illam Bern	8'000
C-07-2566	BE	C	Informationen sind Wegleitungen - Kurs für tamilische Frauen	Tamilar Illam Bern	13'050
C-07-2578	BE	C	Ethnopoly 07	Sport - The Bridge	15'000
C-07-2582	BE	C	Südosteuropäische Integration durch Austausch mit Schweizern	Dialog, Verein für Integration und Austausch	5'000
C-07-2599	BE	C	Pubeithum Kahlam, "Die Blüte der Jugend"	Tamil Cine Circle T.C.C., Interkultureller Filmclub	10'000
C-07-2735	BE	C	Das Thema "Integration" auf Radio Blind Power (rbp).	Radio Blind Power	5'000
C-07-2145	BL	C	Mein Platz - Dein Platz mit Respekt und Toleranz	Treffpunkt Lavater	4'000
C-07-2162	BL	C	Konzert und Tanz mit albanischer und schweizerischer Musik	Lehrergesangverein Baselland	3'000
C-07-2210	BL	C	STRUDEL-Ferienwochen 2007	Verein STRUDEL	12'000
C-07-2320	BL	C	Kulturen über Grenzen - Integra 2007	OK Integra 2007	10'000
C-07-2441	BL	C	Kontaktstelle für Migrantinnen und Migranten	frauenplus Baselland	5'000
C-07-2450	BL	C	Männer wie wir	Tramstation, Jugend und Kulturhaus	6'850
C-07-2472	BL	C	Kinderwoche	Kroatische Ergänzungsschule Basel	2'000
C-07-2481	BL	C	Zusammenleben erleichtern	Tamilischer Verein	3'000
C-07-2513	BL	C	Info-Abende in Pratteln	Integrationskommission der Gemeinde Pratteln	1'050
C-07-2519	BL	C	Wir feiern zusammen	Famiglia Siciliana di Pratteln	5'000
C-07-2560	BL	C	Besser informiert	Tamilischer Verein	2'800
C-07-2619	BL	C	Kulturvermittelnde Schulsozialarbeit: Veranstaltungen	Kulturvermittelnde Schulsozialarbeit	5'000
C-07-2650	BL	C	Mädchen Mädchen	Tramstation - Jugend & Kulturhaus	3'900
C-07-2651	BL	C	Freizeit-Ausstellung	Colonia Libera Italiana	3'500
C-07-2653	BL	C	SENSIDIS	Morais Julia	6'000

C-07-2658	BL	C	Primos - Es ist schön, alt zu werden	Stiftung Fopras	8'800
C-07-2154	BS	C	Integrativer Migrationstreffpunkt an der Kontaktstelle 4055	Bezeichnung Kontaktstelle für Eltern und Kinder 4055	10'000
C-07-2170	BS	C	Part-Inspiration	Treffpunkt Integration Partizipation Information (TIPI)	4'000
C-07-2179	BS	C	Informationsveranstaltungen für MigrantInnenorganisationen	Alevitisches Kulturzentrum Region Basel	3'000
C-07-2218	BS	C	Midnight Basketball St. Johann, Stadt Basel	Midnight Projekte Schweiz	8'000
C-07-2270	BS	C	3F: Agenzia della famiglia Italiana	MI - A & c/o M. Boriello - Inglese	3'200
C-07-2303	BS	C	Integrationskurs Hinterhof 165 SRK BASEL	Basler Kurszentrum K5/SRK Basel	8'100
C-07-2312	BS	C	Bärennacht/Midnight Basketball im Matthäusquartier	Midnight Projekte Schweiz	4'000
C-07-2330	BS	C	Freizeitprogramme für Buben und Mädchen im Quartier	Quartierarbeit Theodor Herzl-Strasse	9'000
C-07-2336	BS	C	Pizza, Kebab und Basler Läckerli - mit der Videokamera auf Identitätssuche	achsensprung - die videofahrstatt, paiano & hangartner	4'800
C-07-2340	BS	C	Themen- und Kulturwochen	Union, Kultur- und Begegnungszentrum	10'000
C-07-2342	BS	C	Offener Frauen-Treff	Union, Kultur- und Begegnungszentrum	7'500
C-07-2346	BS	C	Infothé	Union, Kultur- und Begegnungszentrum	3'000
C-07-2418	BS	C	Interkulturelle und Interreligiöse Begegnung Basel 2007	Religionsgemeinschaften der Region	5'000
C-07-2419	BS	C	Alphorn, Chai und Plastik-Buddha - Cortège GloBâle	Museum der Kulturen Basel	8'000
C-07-2445	BS	C	Frauen begegnen Frauen: Begegnung	Evangelisch-reformierte Kirche Basel Stadt, Migrationsamt	10'000
C-07-2446	BS	C	Frauen begegnen Frauen: Konversation	Evangelisch-reformierte Kirche Basel Stadt, Migrationsamt	8'000
C-07-2469	BS	C	Zeitschrift für Kultur, Integration und Kommunikation	Verein Hallo Schweiz Merhaba	10'000
C-07-2471	BS	C	Veranstaltungs- und Diskussionsreihen	Verein Regenbogen	4'800
C-07-2477	BS	C	Kinderfesttag	Türkischer Schulverein BL/BS	5'000
C-07-2506	BS	C	VITAs Erzählcafé II	VITA - Verein für interkulturelle Treffpunkte und Anlaufstellen	2'400
C-07-2516	BS	C	Kalaivani-Schulfest und Informationsveranstaltungen	Freiplatzaktion Basel	3'500
C-07-2524	BS	C	Kleinbasler Familien-Ferien	Elterngruppe Bläsi, c/o Markus + Knöpfli-Rathke	2'000
C-07-2562	BS	C	Weshalb ist Goofy immer bekifft?	Verein für Jugendarbeit Kleinbasel, Worldshop	6'000
C-07-2568	BS	C	Integrativer Migrationstreffpunkt im Familienzentrum Gundeli	Familienzentrum Gundeli	3'500
C-07-2586	BS	C	Informationsveranstaltungen	BiH Frauengruppe BL/BS	2'400
C-07-2587	BS	C	Informationsveranstaltungen für BosnierInnen	Verein Bosnische Schule "Mak Dizdar", Basel	2'400
C-07-2622	BS	C	Shooting	Fontanilles Enrique	8'000
C-07-2725	BS	C	Präventionskurse zum Thema "sexuelle Gewalt"	Beratungsstelle Nottelefon für Frauen - Gegen sexuelle Gewalt	1'500
C-07-2136	CH	C	Faltprospekt Integrationsolympiaden	Daniel Gaberell	8'000
C-07-2300	CH	C	Kinderzeitschrift zum Thema "Fremdes auf Entdeckungsreise"	tut-Verein	10'000
C-07-2301	CH	C	LIBRA Kultur- und Integrationszeitschrift	Kroatischer Kulturklub	4'000
C-07-2403	CH	C	Kalender der Religionen 2007	IRAS COTIS	4'000
C-07-2557	CH	C	Kommunikation als Werkzeug zur Integration	Dachverband Brasilianischer Gruppen	3'000
C-07-2624	CH	C	Musique et spiritualités	Association IRAS COTIS	10'000
C-07-2143	FR	C	Débats à l'issue des films pour une meilleure cohabition	Festival international de Films Fribourg	10'000

C-07-2152	FR	C	ContEchanges ou la richesse de rencontres interculturelles multiples	LivrEchange	2'000
C-07-2337	FR	C	Duo-accompagnement de femme à femme	espacefemmes Fribourg	8'500
C-07-2620	FR	C	Le Square	Association le Square	6'000
C-07-2662	FR	C	Projet d'intégration Sicoop Schoenberg	Association "Animation pour les habitants Sicoop Schoenberg"	5'000
C-07-2716	FR	C	Festival international du conte de Fribourg	Assocaition Stroryteller Museum	3'000
C-07-2721	FR	C	Elle - Intégration	Espacefemmes Fribourg	6'000
C-07-2263	GE	C	Vie quotidienne à Genève	Association Camarada	10'000
C-07-2283	GE	C	Ateliers créatifs interculturels	Croix-Rouge genevoise	7'000
C-07-2285	GE	C	Autour d'un repas et autres échanges	Croix-Rouge genevoise	8'850
C-07-2319	GE	C	Chez toi, chez moi	Association CEFAM	7'000
C-07-2321	GE	C	Meyrin, Genève et environs	Association CEFAM	4'000
C-07-2341	GE	C	Villa YoYo Versoix: foot petit-déjeuner	Unions Chretiennes de Genève	7'000
C-07-2343	GE	C	Bien informée, bien intégrée	IRDIQ-Ecole des Femmes	9'000
C-07-2345	GE	C	Ethnopoly aux Avanchets	APECA	8'200
C-07-2613	GE	C	Projet "Rencontre"	Association Maison Kultura	10'000
C-07-2618	GE	C	Atelier d'intégration	Tierra Incognita - Centre culturel latino-américain Genève	10'000
C-07-2631	GE	C	Intégration - famille - formation	Université populaire albanaise	11'360
C-07-2633	GE	C	"Enfants, jeunes et intégration" Bibl. Interc. Croix-Rouge	Croix-Rouge genevoise	11'360
C-07-2636	GE	C	Frontières en jeu	Association	5'000
C-07-2649	GE	C	Viens chez moi	Unité d'action communautaire des Grottes	9'000
C-07-2664	GE	C	Un pont sur la jonction	Association Zanco	8'000
C-07-2678	GE	C	Paix et intégration en Suisse 2007 - 2008	Association Araingées artisanes de paix (AAAP)	5'000
C-07-2688	GE	C	Echanges de savoirs et récits de vie	F-Information	7'000
C-07-2147	GL	C	Sich besser verstehen	Frauenzentrale des Kantons Glarus	14'054
C-07-2273	GL	C	Schnabelwetzer, 7 Lieder in 7 Sprachen. GL	SSASSA	5'400
C-07-2503	GL	C	Informationsbroschüre "Willkommen im Glarnerland"	Kommission für Integration, Dep. Bildung und Kultur	10'000
C-07-2573	GL	C	Viduthalai oder Frieden	Tamil Kulturzentrum Glarus TKG	6'000
C-07-2352	GR	C	Midnight Chur	Midnight Chur (Trägerverein)	6'900
C-07-2473	GR	C	Veränderung selbst bewirken	Balikatan Begegnungs- und Unterstützungszentrum für Migrantinnen	3'000
C-07-2496	GR	C	Meine Schweiz-Deine Schweiz-Unsere Schweiz	Frauenzentrale Graubünden	6'488
C-07-2502	GR	C	Sensibilisierung Schulbehörde Graubünden für Integration	Schulbehördenverband Graubünden (SBGR) c/o CCM	10'500
C-07-2348	JU	C	Atelier thématique et table ronde en présence d'une experte	CAFF	4'480
C-07-2353	JU	C	Atelier de créativité	CAFF	6'420
C-07-2707	JU	C	Repas d'ici et d'ailleurs	CAFF	5'600
C-07-2220	LU	C	Interkulturelles Frauenfest am 8. März	SAH Zentralschweiz	2'000
C-07-2223	LU	C	Frauenpalaver	SAH Zentralschweiz	3'500
C-07-2224	LU	C	Spiel drinnen und draussen	SAH Zentralschweiz	5'000
C-07-2226	LU	C	Interkulturelles Forumtheater	SAH Zentralschweiz	9'000
C-07-2231	LU	C	Midnight Basketball Stadt Luzern	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	6'500
C-07-2251	LU	C	Midnight Basketball Rontal	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	6'500
C-07-2254	LU	C	Midnight Basket Emmen	Midnight Basket Emmen	6'500
C-07-2286	LU	C	Türen öffnen	Verein Sentitreff Luzern	15'000
C-07-2295	LU	C	Kurdische Kultur- und Integrationstage	Kurdischer Kultur- und Integrationsverein Luzern	3'000

C-07-2297	LU	C	Gemeinsames Leben: Kulinarische Weltreise	Haskovic Emina	2'900
C-07-2306	LU	C	Kursmodul "Gesellschaft und Politik"	Caritas Luzern Bildungsangebot für Migrantinnen	1'000
C-07-2427	LU	C	Info Forum Luzern PLUS	Club Ilokandia-Pangasinan of Swizerland (CiPS)	2'000
C-07-2454	LU	C	Theaterprojekt "Der goldene Schlüssel"	Verein interkulturelles Theater Luzern	15'000
C-07-2467	LU	C	Interkulturelles Fussballturnier in Luzern	Integrationsprojekt Kablan	2'000
C-07-2487	LU	C	Afrikanische Literaturtage 2007	Verein Reveil Afrique	9'000
C-07-2488	LU	C	Filmtage 07	Verein Reveil Afrique	2'000
C-07-2489	LU	C	Frauen Forum Afrika	Verein Reveil Afrique	1'000
C-07-2510	LU	C	Erziehung durch Theater	Spanier-Mission (Spanische Theatergruppe Luzern)	10'000
C-07-2511	LU	C	Venite, internationales Weihnachtsforum in Luzern	OK Venite, Internationales Weihnachtsforum	10'000
C-07-2534	LU	C	Parallel-Projekt	Verein Tamil Mandram	7'000
C-07-2536	LU	C	Informationsveranstaltungen	Verein Tamil Mandram	2'000
C-07-2537	LU	C	Futuro insieme	Colonia Libera Italiana Luzerna	4'000
C-07-2538	LU	C	Integrationsanlässe, gemeinsam mit der Pfadi	Integrationsgruppe Reiden	4'000
C-07-2547	LU	C	filmON! Schule im Kino	filmON! Schule im Kino	7'000
C-07-2553	LU	C	Quartierfest "Plaza internacional"	Verein Sentitreff	2'500
C-07-2575	LU	C	BaBeL sounds kinds - 2. Staffel	BaBeL sounds, Luzern	9'000
C-07-2598	LU	C	Café Grüezi	Elternforum Gemeindeschulhaus Buchrain	2'000
C-07-2274	NE	C	feNEtre sur le monde	Bureau du Délégué aux étrangers	13'000
C-07-2280	NE	C	Vivre ici en venant d'ailleurs	Bureau du Délégué aux étrangers	13'000
C-07-2328	NE	C	Caravansérail	Caritas Neuchâtel	9'000
C-07-2463	NE	C	Pour un futur sans Frontières	Association Black Thiossane ak Two Babu	10'000
C-07-2480	NE	C	Week-end cantonal du Jubilé 2007 de l'ASN	Association du Scoutisme Neuchâtelois	10'000
C-07-2648	NE	C	Avenir Ensemble	Alliance du Sud	8'000
C-07-2702	NE	C	Calendrier commun des montagnes neuchâteloises 2008	Mission catholique italienne	3'000
C-07-2705	NE	C	Une intégration pour les jeunes	Association Bandeko	2'000
C-07-2714	NE	C	Fête de la lumière 2007	Association Colombienne - Maloka	5'000
C-07-2720	NE	C	Adopt'ton identité	Groupe identité Enjeux	6'445
C-07-2282	NW	C	Schnabelwetzer, 7 Lieder in 7 Sprachen, NW	SSASSA	3'600
C-07-2530	NW	C	acceptus (willkommen, orientieren, vermitteln)	Gruppe acceptus	2'620
C-07-2611	NW	C	Umzug "Gmeinschaft läbe - Bruichtum pflägä" am ELMF 07	Eidg. Ländlermusikfest Stans 2007	7'000
C-07-2241	OW	C	Midnight Basketball Sarnen	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	5'760
C-07-2279	OW	C	Schnabelwetzer, 7 Lieder in 7 Sprachen, OW	SSASSA	3'600
C-07-2298	OW	C	Myni Wält-dyni Wält-ysi Wält	Schule Lungern	6'500
C-07-2338	OW	C	Dalmatien, Adria oder Vierwaldstättersee: Mit der Videokamera auf der Suche nach der Heimat	achsensprung - die videofahrstatt, paiano & hangartner	4'320
C-07-2421	OW	C	"Offene Tür" Multikultureller Frauentreff	L. Schleiss / G. Ermacora	6'400
C-07-2491	OW	C	Muki-Deutsch	Einwohnergemeinde Sachseln	5'400
C-07-2499	OW	C	Deutschunterricht für Frauen mit Kindern	FRAUKI c/o Gaby Ermacora	4'500
C-07-2169	SG	C	Informationsveranstaltungen für SomalierInnen und Einheimische	Somalischer Integrationsverein SG	2'400
C-07-2234	SG	C	MixRheintal	Reg. Kompetenzzentrum Integration Rheintal	2'100
C-07-2235	SG	C	Frauentreff	Stiftung Mintegra	7'000
C-07-2250	SG	C	fremde Welten - hautnah	Reg. Integrationszentrum Integration Linthgebiet	3'800
C-07-2253	SG	C	Brücken schlagen-Lebenswelten verbinden	Elternbildung Uznach	2'749
C-07-2262	SG	C	famosa	Familienforum Rapperswill-Jona	3'588
C-07-2294	SG	C	Integration gemeinsam -Teilprojekt Schule	Schulrat Flawil	12'000

C-07-2309	SG	C	Velokurs für Erwachsene	IG Velo Region St. Gallen	2'500
C-07-2365	SG	C	Aufbrechen! Bewegen!	Stiftung Mintegra	10'000
C-07-2412	SG	C	nightball	Jugendberatung Altstätten (Verein Tandem)	3'510
C-07-2439	SG	C	Info-Veranstaltungen für türkische Familien/ Jugendliche	Kultur- und Solidaritätsverein Wattwil	1'000
C-07-2456	SG	C	Deutsch lernen beim Nähen SG	HEKS Ostschweiz in-fra	5'000
C-07-2457	SG	C	Kinder-Integrationsgruppen mit Mutter-Kind Programm SG	HEKS Ostschweit SG	11'250
C-07-2459	SG	C	Info-Veranstaltungen für kürdische Familien/ Jugendliche	Kurdischer Verein	2'000
C-07-2460	SG	C	Integrativer Deutschunterricht für Frauen	Frau Wismer	2'010
C-07-2464	SG	C	Interkultureller Begegnungstag 07	ARGE Integrations Ostschweiz	15'000
C-07-2465	SG	C	Interreligiöse Dialog- und Aktionswoche IDA 2007	Koordinationsstelle für Integration	12'275
C-07-2470	SG	C	Internationales Kinderfest	Türkischer Elternverein Rohrschach und Umgebung (TEVRU)	6'500
C-07-2492	SG	C	Netzwerk Wiesenau	Schulgemeinde St. Margrethen Schule Wiesenau	3'300
C-07-2535	SG	C	Sprachencafé - Menschen, Kulturen, Sprachen treffen sich - SG	Sprachschule Susanne Büchler	4'000
C-07-2558	SG	C	Informations- und Austauschtreffen AusländerInnen - SchweizerInnen in St. Gallen	IG Binational, Treffpunktgruppe St. Gallen	1'600
C-07-2564	SG	C	CAFE INTERNATIONAL	SOLIDARITÄTSNETZ OSTSCHWEIZ	1'500
C-07-2591	SG	C	Lebenswerte im Quartier	Sozialdienst Ost der katholischen Kirche St. Gallen	6'300
C-07-2601	SG	C	Interessi Comuni	Agenzia Consolare Onoraria	5'500
C-07-2686	SG	C	Integration durch Information	Sport und Kulturverein Volkshaus	1'750
C-07-2690	SG	C	Brücke - Region	stimme - sg	4'025
C-07-2693	SG	C	Christentum und Islam im Spannungsfeld der Kulturen - Veranstaltungszyklus 2007	Überparteiliches und interkonfessionelles Komitee	10'000
C-07-2697	SG	C	Veranstaltungsreihe "Offenes Miteinander in St. Gallen"	Cultur Link	1'750
C-07-2225	SH	C	Mama lernt Deutsch	Aktion Bildungsraum	11'900
C-07-2255	SH	C	Deutsch lernen im Birch	Quartier-und Jugendarbeit der Stadt Schaffhausen	11'000
C-07-2259	SH	C	Kinderanimation/Kindertreff Birch	Quartier- und Jugendarbeit der Stadt Schaffhausen	3'000
C-07-2268	SH	C	Schnabelwetzer SH	SSASSA	2'000
C-07-2307	SH	C	Kinderanimation, Kindertreff Herblingen/ Hochstrasse	Quartier-und Jugendarbeit der Stadt Schaffhausen	3'000
C-07-2314	SH	C	Türkisch/Kurdischer Frauenverein	Türkisch/Kurdischer Frauenverein und SAH SH	4'000
C-07-2414	SH	C	Patchworkers	SAH Schaffhausen	10'000
C-07-2606	SH	C	Deutschkurs für Frauen der Siedlung "Im Brüel" in Herblingen	Abteilung Quartier und Jugend der Stadt Schaffhausen	6'100
C-07-2687	SH	C	Albanischer Frauenverein	Schw. Arbeiterhilfswerk SAH Schaffausen	6'000
C-07-2689	SH	C	Frauenkonferenz	Schweiz. Arbeiterhilfswerk SAH Schaffhausen	7'500
C-07-2692	SH	C	Prospettive comuni	Gruppo anziani della Colonia Libera Italiana di Sciaffusa	5'500
C-07-2700	SH	C	Elki, Eltern-Kind - Co-Opera Integrationskurse	SAH Schaffhausen	10'000
C-07-2266	SO	C	Schnabelwetzer SO	SSASSA	7'000
C-07-2408	SO	C	Aktivitäten zum Thema Fremdsein und Integration	Granges MELANGES	8'000
C-07-2548	SO	C	Treffpunkt Museum	Stiftung ECAP	6'000
C-07-2549	SO	C	InfoTagung Fortsetzung Zusammenleben mit Adentro K SO	FEMAES	2'000
C-07-2605	SO	C	Theater: 24h im Park	Altes Spital Solothurn	14'000

C-07-2665	SO	C	Chor der Nationen	kultur + musik	15'000
C-07-2674	SO	C	Konversations- und Informationskurs für Frauen	Verein "Frauen für Frauen"	8'190
C-07-2685	SO	C	PRIMOS- Es ist schön alt zu werden (SO)	Stiftung FOPRAS	12'500
C-07-2150	SZ	C	Fest der Kulturen Küssnacht a.R	Bezirk Küssnacht am Rigi, Ressort Bildung & Gesellschaft	10'000
C-07-2247	SZ	C	Wanderausstellung: global_kids.ch die Kinde der Immigranten	Regionale Kommission Jugendfragen und Prävention, Sozialberatung Höfe	5'700
C-07-2265	SZ	C	Schnabelwetzer, 7 Lieder in 7 Sprachen, SZ	SSASSA	5'400
C-07-2512	SZ	C	Schnittpunkt	Joye	10'000
C-07-2552	SZ	C	Treffpunkt für Frauen "FEMALE"	Projektleitung FEMALE	8'900
C-07-2174	TG	C	Deutsch lernen beim Nähen	Gemeinde Weinfelden Kommission für Integration	2'800
C-07-2358	TG	C	Mitenand-Fest	OK Mitenand-Fest c/o Fachstelle für Integration	6'000
C-07-2359	TG	C	Begegnung Schule-Eltern	Schulzentrum Wehrli/Rosenegg	5'000
C-07-2455	TG	C	Deutsch lernen beim Nähen TG	HEKS Ostschweiz in-fra	9'720
C-07-2458	TG	C	Kinder-Integrationsgruppen TG	HEKS Ostschweiz	11'250
C-07-2576	TG	C	Integration durch Information	Grupo Equilibrio	7'415
C-07-2588	TG	C	Mitenand. Leben in der Schweiz	Fachstelle für Integration Frauenfeld	12'000
C-07-2600	TG	C	Jugendprobleme abbauen	Gemeinde Weinfelden - Kommission für Integration	11'400
C-07-2146	TI	C	Atelier di teatro	Scuola media Bellinzona	3'000
C-07-2151	TI	C	Ne vuoi un morso	Helvetas-Segretariato della Svizzera italiana	9'000
C-07-2184	TI	C	Ci sei anche tu	Dicastero Integration informazione sociale	8'000
C-07-2195	TI	C	Vivere in Ticino, vivere il Ticino	Centro professionale Biasca	9'425
C-07-2355	TI	C	Roligan 2005	Associazione "StarTi" salute e prevenzione nello sport	10'000
C-07-2356	TI	C	Corso d'integrazione linguistica e culturale	Municipio di Caslano, Direzione Scuole	1'500
C-07-2396	TI	C	Compagni di banco	Biblioteca Islamica	10'000
C-07-2635	TI	C	il dialogo quale arrichimento reciproco	Amina Sulser, Brissago	6'000
C-07-2637	TI	C	Commedia dialettale sull'emigrazione Mesoachese	Associazione Mesorachesi in Ticino	7'000
C-07-2661	TI	C	II° Rassegna Cinematografica: Cinema, Religione e Pensiero L	Commissione Stranieri c/o Municipio di Castel San Pietro	4'000
C-07-2663	TI	C	Promuovere uno scambio culturale tra la Comunità Tamil e la popolazione locale	Forum Tamil Svizzere - Sezione del Ticino	3'000
C-07-2670	TI	C	Attività a favore della convivenza	Dicastero Integrazione e informazione sociale	8'000
C-07-2673	TI	C	Centro Insieme-CHILI	Centri Insieme della Croce Rossa Svizzera, Sezione del Luganese	6'000
C-07-2680	TI	C	Ruolo de media nel processo d'integrazione degli stranieri	Comunità africana del Ticino	4'000
C-07-2681	TI	C	TraSguardi 2007	FOSIT - Federazione delle ONG della Svizzera italiana	11'000
C-07-2703	TI	C	Non solo teatro	Centro Giovani Chiasso	3'000
C-07-2727	TI	C	D verso D	Teatro delle Radici	10'000
C-07-2269	UR	C	Schnabelwetzer, 7 Lieder in 7 Sprachen, UR	SSASSA	3'600
C-07-2483	UR	C	Kochprojekt für Migrantinnen und Schweizerinnen	Schule und Elternhaus Uri	2'910
C-07-2484	UR	C	Mu-Ki Deutschkurs	Schule und Elternhaus Uri	3'600
C-07-2153	VD	C	Quand Moudon devient la commune du monde…	Le Groupe Suisses-étrangers de Moudon et région	13'000
C-07-2180	VD	C	Fête des couleurs, tous solidaires!	Association Amis et Service Communautaire de la Planchette	9'000
C-07-2193	VD	C	L'interculturelle 2007 à Nyon	Le collectif de l'interculturelle de Nyon	7'000
C-07-2194	VD	C	Partage et découverte	Fondation Cherpillod-Arcades	8'000

C-07-2197	VD	C	Un "reportage" pour faciliter la cohabitation	Espace Prévention Aigle-Pays d'Enhaut-Lavaux-Riviera, site d'Aigle	9'000
C-07-2205	VD	C	"Toi et moi"	Un Ruisseau d'amitié	9'000
C-07-2206	VD	C	Tournoi de football "sans frontière"	Fraternité sportive africaine	8'000
C-07-2209	VD	C	Rencontres et échanges autour des différentes langues et écritures	Association "Livres sans frontières", bibliothèque Globlivres	9'000
C-07-2212	VD	C	Projet dans le quartier des Plantaz Gais-Logis	Commune de Nyon, Service des Affaires sociales	9'000
C-07-2228	VD	C	Identité(s)	Centre Lausannois de Danse Contemporaine	10'000
C-07-2237	VD	C	MULTICOLOR	TREMPOLIN	10'000
C-07-2238	VD	C	Hé change	Association pour la jeunesse Aiglonne	10'000
C-07-2248	VD	C	Newroz, partage autour du feu!	Komkar	8'000
C-07-2461	VD	C	Les rencontres théâtrales et cohabitation	Le Théâtre albanais KURORA	10'000
C-07-2486	VD	C	L'intégration: C'est toi, c'est moi	Commission consultative Suisse-immigrés , p.a Centre Social Régional Yverdon	12'000
C-07-2493	VD	C	L'Islam en Suisse, stéréotype, droit à la différence	Association Orient Occident	12'000
C-07-2610	VD	C	Festival "Ponts"	Centre culturel roumain neuchâtel CCRN	11'000
C-07-2627	VD	C	7ème fête multiculturelle à Vevey	Association Fête multiculturelle	5'000
C-07-2642	VD	C	Vie de Migrants	Good Job Production	9'000
C-07-2644	VD	C	Valorisation des contributions des migrants à la société.	Association Appartenances, secteur Promotion	9'000
C-07-2660	VD	C	Aménager ensemble	Centre des jeunes	3'000
C-07-2666	VD	C	Aniplan- 07,	Association AMIS, Ster Omar, présidente	7'000
C-07-2671	VD	C	Rencontres autour des calligraphies	Bibliothèque du Chablais	2'200
C-07-2691	VD	C	Arc-en-Ciel, fête multiculturelle à Villeneuve	Association Arc-en-Ciel	8'000
C-07-2717	VD	C	Jazz & Soul of Africa	Association Calabasch	9'000
C-07-2719	VD	C	Marathon culturel: la nostalgie, force créative!?	Crear.ar	10'000
C-07-2729	VD	C	Scolarité et formation expliquées aux parents migrants"	Fondation Cherpillod-Arcades	5'000
C-07-2167	VS	C	Journée d'échange Savièse-Portugal	Groupe de diaconie paroissiale de Savièse	2'300
C-07-2168	VS	C	Raconte-moi ton pays!	Groupe de diaconie paroissiale de Savièse	2'000
C-07-2204	VS	C	"Zämmu gwinnu - ein Fussballturnier gegen Rassismus"	Forum Migration OW / Jugendarbeitsstellen JAST OW / FC- Steg	15'000
C-07-2236	VS	C	Programme d'activités à la Maison du Monde	Commission de l'intégration des étrangers	14'000
C-07-2448	VS	C	Regenbogenwelt - Ein Fest der Kulturen	Forum Migration Oberwallis, Radio Rottu Oberwallis	8'000
C-07-2616	VS	C	Begegnung der Kulturen - Interreligiöser Dialog	Forum Migration Oberwallis	7'000
C-07-2617	VS	C	Frauentreff	Forum Migration Oberwallis	6'000
C-07-2621	VS	C	Thé-discussion	Groupe Rhône - association des promoteur et promotrice de santé	6'250
C-07-2623	VS	C	Le Quotidien en Suisse: Mode d'emploi	Centre Suisse-Immigrés	7'000
C-07-2629	VS	C	Cours de français pour migrants	Université populaire d'Entremont	4'095
C-07-2646	VS	C	Atelier de contes pour femmes d'origine étrangère	OSEO - Valais	3'000
C-07-2706	VS	C	Cours de français par la commission d'intégration	Commune de St-Maurice, Commission d'intégration	3'000
C-07-2709	VS	C	Rendez-vous 2007	Centre de Loisirs et culture	5'000
C-07-2710	VS	C	Melting Potes	Centre de loisirs et culture	5'000
C-07-2711	VS	C	Espace rencontres femmes	Centre Suisses-Immigrés	8'500
C-07-2713	VS	C	Promouvoir des rencontres solidaires	Association Kalkal	7'000
C-07-2718	VS	C	Prête-moi ta plume	Association A TOUS LIVRES, Maison du Monde	5'000
C-07-2723	VS	C	Information population migrante=rapprochement	Espace Intégration	6'000
C-07-2272	ZG	C	Schnabelwetzer, 7 Lieder in 7 Sprachen, ZG	SSASSA	4'800

C-07-2304	ZG	C	Themenschule "Leben in der Schweiz"	Stadt Zug / Dep. Soziales /Umwelt/ Sicherheit SUS	1'840
C-07-2334	ZG	C	Schwyzerörgeli, Sitar oder Djembe? Mit der Videokamera auf Identitätssuche	achsensprung - die videofahrstatt, paiano & hangartner	4'320
C-07-2378	ZG	C	Mutter-Kind Deutschkurs: Alltagsleben in der Schweiz	Mohamed Rawfal Safeena	8'650
C-07-2411	ZG	C	Konversations-Teestube	ProArbeit	3'400
C-07-2453	ZG	C	Transkulturelle Kompetenzen im schulerzieherischen Bereich	Bühler Tamasha	1'325
C-07-2501	ZG	C	Themenschule "Leben in der Schweiz"	Stadt Zug/Dept. Soziales/Sicherheit SUS	2'120
C-07-2567	ZG	C	Midnight Basketball Tour Kt. Zug 2007	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	6'000
C-07-2569	ZG	C	Midnight Basketball Cham	Förderverein Midnight Projekt Schweiz	6'000
C-07-2590	ZG	C	Leben im fremden Land - Mit oder neben Fremden leben?	achsensprung - die videofahrstatt, piano & hangartner	7'200
C-07-2144	ZH	C	Arabic Speaking Club	Orientalisches Kulturzentrum DIWAN	6'000
C-07-2148	ZH	C	Integration	Integrationsgruppe Elternforum der Schulen Ossingen Truttikon Neunforn	1'550
C-07-2181	ZH	C	FemmesTische mit Migrantinnen in der Stadt Winterthur	Interkulturelles Forum Winterthur IFW	13'500
C-07-2182	ZH	C	Grüezi mitenand - integrierter Mundartunterricht für ausländische Mütter	Gemeinschaftszentrum Buchegg	5'040
C-07-2183	ZH	C	Mutter-Kinder-Treffpunkt für Migrantinnen und Schweizerinnen	Jugendsekretariat Bezirk Bülach	3'000
C-07-2185	ZH	C	MOSAIK	MOSAIK	2'500
C-07-2186	ZH	C	MAXIM/VOICE - Theos Reise, ein Theaterprojekt	Verein MAXIM Theater Langstrasse	10'000
C-07-2198	ZH	C	Grüezi mitenand	Gemeinschaftszentrum Loogarten	4'850
C-07-2199	ZH	C	Deutsch-Ermunterungskurs	CEBRAC - Centro Brasileiro de Açao e Cultura	8'100
C-07-2200	ZH	C	Midnight Sports Embrach	Midnight Projekte Schweiz	7'000
C-07-2201	ZH	C	Midnight Basketball Bülach/Kloten	Midnight Projekte Schweiz	8'000
C-07-2202	ZH	C	Midnight Basketball & Dance Uster	Midnight Basketball & Dance Uster	7'600
C-07-2203	ZH	C	Midnight Basketball Wetzikon	Midnight Basketball Wetzikon	6'600
C-07-2207	ZH	C	Midnight Basketball Adliswil	Midnight Basketball Adliswil	4'600
C-07-2213	ZH	C	FemmesTische interkulturell Zürcher Oberland	Suchtpräventionsstelle Zürcher Oberland	15'000
C-07-2214	ZH	C	Midnight Ball Wädenswil	Midnight Ball Wädenswil	6'800
C-07-2215	ZH	C	Open Sunday Höngg	Midnight Projekte Schweiz	7'500
C-07-2217	ZH	C	Midnight Ball Wehntal, Niederweningen	Midnight Ball Wehntal	5'400
C-07-2219	ZH	C	Midnight Ball Rüti	Midnight Basketball Rüti	6'800
C-07-2277	ZH	C	Cafédona	Cafédona, Sozialdepartement der Stadt ZH, Sozialzentrum Ausstellungsstrasse, Infodona	6'000
C-07-2287	ZH	C	Elternmitarbeit in der Schule	FEMIA	9'720
C-07-2299	ZH	C	Incontri in diretta - continua	Radio LoRa	11'100
C-07-2305	ZH	C	Kontak-Theater	Mozaik	10'000
C-07-2310	ZH	C	Midnight Basketball Töss	Midnight Basketball Töss	7'200
C-07-2315	ZH	C	Midnight Move Buchs	Midnight Projekte Schweiz	8'000
C-07-2317	ZH	C	Cocktail-Frauengruppe	Jugendkommission Bülach	3'600
C-07-2318	ZH	C	Informationskurse und Veranstaltungen "Drita"	Albanischer Frauenverein "Drita"	10'700
C-07-2323	ZH	C	Deutsch- und Integrationskurse für türkische MigrantInnen in Winterthur	Türkische Gemeinschaft Winterthur	5'594
C-07-2339	ZH	C	Midnight Game Opfikon 2007	Midnight Game Opfikon	4'000
C-07-2373	ZH	C	Informati è meglio	Circolo Culturale Realtà Nuova	5'000
C-07-2374	ZH	C	M.A.P.S Züri Touren - Interkulturelle Stadtwanderungen	AOZ/M.A.P.S Büro	9'400

C-07-2377	ZH	C	Deutsch für fremdsprachige Mütter	Schule Oberi - Deutsch für fremdsprachige Mütter (DFM)	7'200
C-07-2417	ZH	C	Wetzikon Integration	Wetzikon Integration	4'000
C-07-2447	ZH	C	Interkultureller Vätertreff in den Siedlungen	Stiftung Wohnungen für kinderreiche Familien	2'700
C-07-2475	ZH	C	Fairness in der Schule: Integration in Lindau fördern	Schulpflege Lindau	10'600
C-07-2479	ZH	C	Schulprojekt "Seitenwechsel"	Schulhaus Wolfsmatt	5'000
C-07-2494	ZH	C	D-Förderkurs für Vorschulkinder und ihre Betreuungspersonen	Verein für Quartierentwicklung Zürich Nord	6'750
C-07-2504	ZH	C	Informations- und Austauschtreffen AusländerInnen-SchweizerInnen	IG Binational, Treffpunktgruppe Zürich	1'575
C-07-2505	ZH	C	Deutsch- und Integrationskurs für Fremdsprachige	Elternforum der Oberstufe Turbenthal-Wildberg	5'152
C-07-2507	ZH	C	Klartegscht! Ein partizipatives Präventionsprojekt	Kulturmarkt	12'000
C-07-2508	ZH	C	Nähkurs für Frauen verschiedener Herkunft	KATPAKAM und reformierte Kirchgemeinde Enge	2'500
C-07-2514	ZH	C	Zusammen in Horgen	Ana Pellegrino-Jimenez und Sibylle Notz Smayra	7'180
C-07-2517	ZH	C	meet4five - 5 Kulturen treffen sich	Centro Scuola e Famiglia	2'000
C-07-2520	ZH	C	In Seebach leben und deutsch reden	Gemeinschaftszentrum Seebach	6'800
C-07-2521	ZH	C	"You can dance" Hip Hop Academy	Jugend- und Gemeinwesenarbeit Rafz	1'500
C-07-2526	ZH	C	Präventionskurse zum Thema "sexuelle Gewalt"	Beratungsstelle Nottelefon für Frauen - Gegen sexuelle Gewalt	8'500
C-07-2528	ZH	C	ZüriOberlandStarbattle	Freizeit- und Jugendzentrum Uster (frjz)	1'500
C-07-2529	ZH	C	Zürcher Forum der Religionen	Geschäftsstelle Zürcher Forum der Religionen	8'000
C-07-2556	ZH	C	Open Sunday Rüti	Förderverein Midnight Projekte Schweiz	1'600
C-07-2565	ZH	C	Open Sunday Töss	Förderverein Midnight Projekte Schweiz	1'600
C-07-2570	ZH	C	Midnight Basketball Bäretswil	Förderverein Midnight Projekte Schweiz	7'500
C-07-2572	ZH	C	Midnight Basketball Oberglatt	Förderverein Midnight Projekte Schweiz	8'000
C-07-2574	ZH	C	Begegnung mit der Kunst	Südslawisches Kulturforum	5'000
C-07-2577	ZH	C	Offene Theaterwerkstatt im Aussersihl	Verein VAST	15'000
C-07-2581	ZH	C	Deutsch- und Integrationskurs für Frauen im Sexgewerbe	HEKS Regionalstelle ZH/Schaffhausen, prima donna	5'124
C-07-2597	ZH	C	Informati è meglio 2	Circolo Culturale Realtà Nuova	2'500
C-07-2612	ZH	C	Stadtsteine	Huber, Robert	5'000
C-07-2614	ZH	C	Vivere bene a Dietikon	Colonia Libera Italiana Dietikon	5'000
C-07-2626	ZH	C	Dima - Integrationskurse	Dima - Verein für Sprache und Integration	15'000
C-07-2630	ZH	C	DigiTales - Geschichten digital erzählen	Vitija-Scheidegger Eva	4'000
C-07-2634	ZH	C	Kleider-Nähkurs für Migrantinnen und Schweizerinnen mit integrativem Schwerpunkt	Montanarini Susi	3'000
C-07-2641	ZH	C	Europäisches Projekt für interreligiöses Lernen, Modul CH	Europäisches Projekt für interreligiöses Lernen, EPIL	3'000
C-07-2643	ZH	C	MidnightPoint Volketswil	MidnightPoint Volketswil	4'000
C-07-2645	ZH	C	Die Schweiz ist reich	Mosaik	6'000
C-07-2652	ZH	C	Deutsch- und Integrationskurs für Schichtarbeiter	Anatolisch-Alevitisches Kulturzentrum in Winterthur	3'156
C-07-2656	ZH	C	Deutsch- und Integrationskurse für türkische MigrantInnen in Wetzikon	Schweizerische Islamische Glaubensgemeinschaft Wetzikon SIG	6'034
C-07-2657	ZH	C	Integração sem discriminação	Grupo Ação	2'100
D1-04-0454	BE	D1	Leistungsvertrag D1 Stadt Bern	Informationsstelle für Ausländerinnen und Ausländer	100'000
D1-05-1452	BE	D1	Pilotprojekt D1 Burgdorf	ISA Informationsstelle für Ausländerinnen- und Ausländerfragen	35'000
D1-06-2119	BE	D1	Multimondo	Multimondo, Kompetenzzentrum Integration der Stadt Biel	54'000
D1-04-0452	BL	D1	Leistungsvertrag D1 Baselland	Ausländerdienst Baselland	120'000

D1-04-0453	BS	D1	Leistungsvertrag D1 Basel-Stadt	GGG Informationsstelle Integration	120'000
D1-04-0740	CH	D1	KoFI - Schweizerische Fachstellen für Integration	KoFI - Die Schweizerische Konferenz der Fachstellen für Integration, c/o FABIA	15'000
D1-04-0710	GE	D1	Leistungsvertrag BDI GE	Bureau de l'intégration	250'000
D1-04-0456	JU	D1	Leistungsvertrag JU Service de l'Etat Civil et des Habitants	Etat civil et des habitants, Bureau de l'intégration et de la lutte contre le racisme	30'000
D1-04-0457	LU	D1	Leistungsvertrag D1 Luzern	FABIA Fachstelle für die Beratung und Integration von AusländerInnen	130'000
D1-04-0458	NE	D1	Leistungsvertrag D1 Neuenburg	Bueraux du Délégué aux étrangers	150'000
D1-04-0462	SG	D1	Kompetenzzentrum Integration SG	Koordinationsstelle für Integration	200'000
D1-04-0459	SH	D1	Leistungsvertrag SH	INTEGRES, Integrationsfachstelle für die Region Schaffhausen	60'000
D1-04-0460	SZ	D1	Leistungsvertrag SZ (KOMIN)	KomIn, Kompetenzzentrum für Integration	60'000
D1-04-0463	TG	D1	Kompetenzzentrum Integration Frauenfeld	Fachstelle für Integration	60'000
D1-07-2737	TI	D1	Progetto pilota Centro di Competenza D1 Ticino	Delegato cantonale all'integrazione degli stranieri e la lotta contro il razzismo	62'000
D1-04-0464	VD	D1	Centre de compétence pour l'intégration du canton de Vaud	Centre Social Protestant-Vaud (La Fraternité)	220'000
D1-04-0747	VD	D1	Leistungsvertrag VD	Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés BLI	78'000
D1-04-0465	ZG	D1	Leistungsvertrag Zug	Fachstelle für Integrationsfragen Caritas Schweiz / Geschäftsstelle Zug	60'000
D1-04-0466	ZH	D1	Leistungsvertrag ZH Kanton	Fachstelle der Kantonalen Beauftragten für Integrationsfragen Zürich	300'000
D1-04-0467	ZH	D1	Integrationsförderung Stadt Zürich	Stadt Zürich Integrationsförderung	200'000
D1-04-0468	ZH	D1	Leistungsvertrag ZH (Koordinationsstelle für Integration der Stadt Winterthur)	Fachstelle für Integration	70'000
D2-05-0757	AG	D2	Netzwerk Kulturvermittlung	Stadt Baden, Kinder Jugend Familie	20'745
D2-05-0763	AG	D2	Linguadukt	HEKS AG/SO, SRK AG	52'000
D2-06-1743	BE	D2	Comprendi	Verein comprendi	160'000
D2-04-0767	BL	D2	Vermittlungsstelle für Interkulturelle ÜbersetzerInnen	Ausländerdienst BL	40'000
D2-04-1044	BS	D2	KIM - Koordinations- und Vermittlungsstelle ikÜ / ikV Region Basel	HEKS Regionalstelle beider Basel	110'000
D2-06-1848	CH	D2	Qualitätssicherung und -Entwicklung D2	EKA Sekretariat	20'000
D2-07-2433	CH	D2	TeleLingua: Eingliederung ins D2 Netzwerk	NCBI Schweiz	15'000
D2-05-1438	FR	D2	service d'interprétariat Jura, Fribourg, Bern francophone	Caritas Suisse	45'000
D2-04-0774	GE	D2	Interprétarait communautaire	Croix-Rouge genevoise	150'000
D2-04-0766	GR	D2	Vermittlungsstelle Dolmetschen Graubünden, Chur	Caritas Schweiz, Fachstelle Integration GR	40'000
D2-05-1084	LU	D2	Zentralschweizer Vermittlungsstelle Dolmetschen	Caritas Luzern	122'500
D2-04-0732	NE	D2	Centre d'interprétariat communautaire (CCI)	Bureau du délégueé aux étrangers	50'000
D2-04-0731	SG	D2	VERDI Vermittlungsdienst für interkulturelle ÜbersetzerInnen	Kanton St. Gallen, Koordinationsstelle für Integration	80'000
D2-04-0764	SH	D2	DERMAN - Fachstelle für interkulturelle Vermittlung	SAH Schaffhausen	68'000
D2-04-0765	TG	D2	Dolmetschervermittlung Caritas Thurgau	Caritas Thurgau	40'000
D2-04-0768	TI	D2	DERMAN	Soccorso Operaio Svizzero, sezione Ticino, Agenzia Derman	50'000
D2-04-0730	VD	D2	Programme de coordination des interprètes communautaires (VD)	Appartenances	150'000
D2-04-0737	ZH	D2	Kompetenzzentrum medios ZH	Verein medios	140'000
E-07-2155	AG	E	DIE AUTONAUTEN	Verein Social Input	25'000

E-07-2424	BB	E	Kicken Sie Deutsch! Deutsch-Fussball-EM 08 in Basel	DeutschimPuls und	
E-07-2385	BE	E	Public Paradise	Public Paradise	10'000
E-07-2423	BE	E	Erweiterung Online-Handbuch Planet 21	Interfakultäre Koordinationsstelle für Allgemeine Ökologie, Universität Bern	10'351
E-07-2407	BS	E	Tagung Religionsfreiheit	IRAS COTIS	10'000
E-06-2112	CH	E	Grundlagenmaterial und Stellungnahmen zu aktuellen Integrationsfragen	FIMM	128'000
E-06-2125	CH	E	Generationenwechsel. Leben und Schreiben fremdsprachiger AutorInnen	SFM	3'500
E-06-2128	CH	E	Mandat Schwerpunkteprogramm	Zielpunkt AG	141'100
E-06-2129	CH	E	"Journée d'information et d'intégration: enjeux, acteurs"	Forum pour l'Intégration des Migrantes et des Migrants (FIMM - SUISSE)	55'000
E-06-2135	CH	E	Datenbank FIMM - Vernetzung der Migrantenorganisationen in der Schweiz	Forum für die Integration der Migrantinnen und Migranten - FIMM Schweiz	40'000
E-06-2249	CH	E	Bedürfnisabklärung 'ausländische Religionsveran twortliche'	IRAS COTIS	10'000
E-06-2387	CH	E	Soutien aux petites associations des migrants	Forum pour l'Intégration des Migrantes et des Migrants (FIMM - SUISSE)	58'000
E-07-2149	CH	E	Netzwerke von MigrantInnen	Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM)	50'000
E-07-2384	CH	E	Integrative Deutschkurse planen und leiten	Verband der Schweizerischen Volkshochschulen VSV	5'000
E-07-2397	CH	E	Broschüre Alter - Migration - englische Version - Druck	Projektgemeinschaft Alter und Migration/Pro Senectute Schweiz	9'000
E-07-2400	CH	E	Zivildienstleistende für Frieden und Sicherheit	Gemeinschaft Schweizer Zivildienstleistender (GSZ)	20'000
E-07-2405	CH	E	Evaluation Schwerpunkteprogramm 2004 bis 2007 Synthesenbericht	INFRAS	50'000
E-07-2413	CH	E	Integrationspreis 2007	Sekretariat EKA	70'000
E-07-2425	CH	E	MUSIK-LIEBEN	RECK Filmproduktion	10'000
E-07-2434	CH	E	Integration durch Förderung der Grundkompetenzen	Schw. Verband für Weiterbildung SVEB/FSEA	65'000
E-07-2443	CH	E	Secondo Theaterwettbewerb	Albamig	100'000
E-07-2736	CH	E	Accompagnement du FIMM Suisse dans le développement organisationnel	socialdesign	47'000
E-07-2431	SO	E	Zusammen leben-Ich mische mich ein Publikation	Stiftung Erziehung zur Toleranz (SET)	24'000
E-04-0989	TI	E	Il ponte, programma televisivo settimanale sull'integrazione	Tele Ticino SA	40'000
E-07-2380	ZH	E	Fit für integrative Jugendarbeit	okaj zürich	25'000
E-07-2432	ZH	E	Ein Jahr Metropoly: Nationales Finale 2007	Verein Metropole Schweiz	25'000
E-07-2462	ZH	E	Sprachliche Kommunikation, Alter und Migration	Fachstelle für interkulturelle Kompetenz, Institut für Sprache in Beruf und Bildung Zürcher Hochschule Winterthur	10'000
E-07-2593	ZH	E	Family Literacy für Familien mit Migrationshintergrund	Schweizerisches Institut für Kinder- und Jugendmedien	20'000